

Réunion plénière
du Conseil départemental de la Dordogne

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023
Vendredi 3 février 2023



TOME II

DÉLIBÉRATIONS DÉFINITIVES

N° 23-1 à 23-7 et 23-9 à 23-11

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Orientations budgétaires 2023 – vendredi 3 février 2023

CERTIFICAT D’AFFICHAGE NUMERIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

23-1) Approbation du compte-rendu de la session du Conseil départemental du 17 novembre 2022. (M. PEIRO) - Adoptée à l’unanimité

Infrastructures, Transports, Logement, Développement numérique

23-2) Aménagement global de sécurisation, d'accessibilité et de protection de la Vallée de la Dordogne

MILANDES - CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC.

Prise en considération et approbation des principes du projet et dépôt des demandes d'autorisations administratives.

(M. MAGNE) - Adoptée à l’unanimité

23-3) Voie de la Vallée de la Dordogne.

Routes départementales n° 703, 49 et 57.

Contournement de BEYNAC.

Principes de démolition présentés lors du Comité de suivi du 8 décembre 2022 et proposés dans le cadre du dossier de consultation des entreprises de travaux aux fins de déconstruction des éléments construits, suite à l'injonction de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 10 décembre 2019.

(M. MAGNE) - Adoptée à la majorité

Agriculture, Forêt, Aménagement rural, Développement durable

23-4) Elaboration du Schéma de Promotion

des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Adhésion à l'Association 3AR.

(M. BOURDEAU) - Adoptée à l’unanimité

23-5) Proposition de signature de la charte

"Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens".

(M. BOURDEAU) - Adoptée à la majorité

Finances, Administration générale, Patrimoine, Aide aux communes

23-6) Orientations budgétaires 2023.

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable du Département de la Dordogne.

Année 2022.

(M. BOURDEAU) - Prend acte

23-7) Orientations budgétaires 2023.

Rapport Social Unique (RSU).

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne.

Année 2021.

(Mme LAFON-GAUTHIER) - Prend acte

23-8) Orientations budgétaires 2023.

Rapport général.

(M. LAMONERIE) - Prend acte

Motions

23-9) Motion relative à la réforme des retraites.

(Mme VOLPATO) - Adoptée à l'unanimité

23-10) Motion de soutien aux agriculteurs victimes des orages de grêle en 2022.

(Mme BEZAC-GONTHIER) - Adoptée à l'unanimité

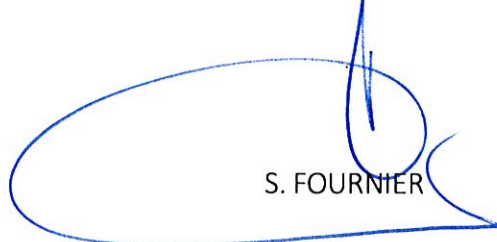
23-11) Motion de soutien aux artisans face à l'explosion des prix de l'électricité.

(M. SECRESTAT) - Adoptée à l'unanimité

déposées au Service du Contrôle de Légalité le 8 février 2023
sont mises à la disposition du public sur le site internet du Département à compter 9 février
2023 conformément aux dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 2021.

Fait à Périgueux, le 8 février 2023

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,


S. FOURNIER

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-1 du 3 février 2023

Approbation du compte-rendu de la session du Conseil départemental du 17 novembre 2022.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Véronique CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTE EXCUSÉE AVEC POUVOIR : Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-1 du 3 février 2023

Approbation du compte-rendu de la session du Conseil départemental du 17 novembre 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

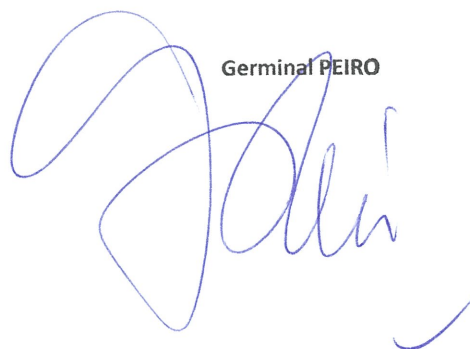
VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE, du compte-rendu de la réunion de l'Assemblée départementale du 17 novembre 2022 relative à la Décision modificative n° 2.

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**

Germinal PEIRO



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Compte-rendu
Conseil départemental - Décision modificative n° 2

16 et 17 novembre 2022

mercredi 16 novembre 2022 (matin)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
AUZOU	Jacques
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAÏLLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florencia
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CHEVALLIER	Sylvie
DEFOULNY	Christel
DELMARÈS	Frédéric
DELTEIL	Pascal
DOBBELS	Stéphane
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Claudine
FAURE	Marie-Laure
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle

LAFAYE	Raphaëlle
LAGOUBIE	Fabienne
LAMONERIE	Bruno
MARSAT	Marie-Lise
MASO	Paul
MOSSION	Laurent
NEVERS	Juliette
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

AUZOU	Jacques
CIPIERRE	Thierry
LABARTHE	Cécile
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAJUGIE	Michel
MAGNE	Jean-Michel
MERILLOU	Serge
OLLIVIER	Alain
TEILLAC	Chistian

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

**La séance a lieu dans la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.
Elle est ouverte le mercredi 16 novembre 2022 à 9H33
(Les travaux en commissions sont organisés de 9H46 à 13H00)**

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Jacques AUZOU n'a pas donné pouvoir.

Thierry CIPIERRE a donné pouvoir à Marie-Laure FAURE.

Cécile LABARTHE a donné pouvoir à Sylvie CHEVALLIER.
Patricia LAFON-GAUTHIER a donné pouvoir à Marie-Lise MARSAT.
Michel LAJUGIE a donné pouvoir à Régine ANGLARD.
Jean-Michel MAGNE a donné pouvoir à Carline CAPPELLE.
Serge MERILLOU a donné pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER.
Alain OLLIVIER a donné pouvoir à Claudine FAURE.
Christian TEILLAC a donné pouvoir à Florence GAUTHIER.

mercredi 16 novembre 2022 (après-midi)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAÏLLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florencia
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CHEVALLIER	Sylvie
DEFOULNY	Christel
DELTEIL	Pascal
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Claudine
FAURE	Marie-Laure
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle
LAFAYE	Raphaëlle
LAGOUBIE	Fabienne
LAMONERIE	Bruno
MAGNE	Jean-Michel
MARSAT	Marie-Lise
MASO	Paul
MOSSION	Laurent
NEVERS	Juliette
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît

TEILLAC	Christian
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

AUZOU	Jacques
CIPIERRE	Thierry
DELMARES	Frédéric
DOBBELS	Stéphane
LABARTHE	Cécile
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAJUGIE	Michel
MERILLOU	Serge
OLLIVIER	Alain

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

**La séance a lieu dans la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.
Elle reprend à 14H42. Elle est levée à 18H17.**

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Jacques AUZOU n'a pas donné pouvoir.

Thierry CIPIERRE a donné pouvoir à Marie-Laure FAURE.

Frédéric DELMARES a donné pouvoir à Benoît SECRESTAT.

Stéphane DOBBELS a donné pouvoir à Christelle BOUCAUD.

Cécile LABARTHE a donné pouvoir à Sylvie CHEVALLIER.

Patricia LAFON-GAUTHIER a donné pouvoir à Marie-Lise MARSAT.

Michel LAJUGIE a donné pouvoir à Régine ANGLARD.

Serge MERILLOU a donné pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER.

Alain OLLIVIER a donné pouvoir à Claudine FAURE.

Bruno LAMONERIE a donné pouvoir à Corinne DUCROCQ de 15H15 à 15h35 (délibérations n° 22-228 à 22-237).

Corinne DUCROCQ a donné pouvoir à Rozenn ROUILLER à partir de 16H20 (délibérations n° 22-248 à 22-272).

Didier BAZINET a donné pouvoir à Véronique CHABREYROU à partir de 16H26 (délibérations n° 22-248 à 22-272).

Christian TEILLAC a donné pouvoir à Florence GAUTHIER à partir de 16H49 (délibérations n° 22-257 à 22-272).
 Paul MASO a donné pouvoir à Mireille VOLPATO à partir de 17H02 (délibérations n° 22-260 à 22-272).
 Pascal BOURDEAU a donné pouvoir à Bruno LAMONERIE à partir de 17H05 (délibérations n° 22-263 à 22-272).
 Eric FRETILLERE a donné pouvoir à Christel DEFOULNY à partir de 17H10 (délibérations n° 22-265 à 22-272).
 Juliette NEVERS a donné pouvoir à Mélanie CELERIER à partir de 17H53 (délibérations n° 22-271 et 22-272).

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
		1	2	3	4	5	6		
22-216	Approbation du compte-rendu de la session du Conseil départemental du 26 septembre 2022.							G. PEIRO 14:44	Prend acte
6^{ème} Commission									
INVESTISSEMENT									
22-217	Rapport Général de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES). Investissement.	x					x	M. MASO 14:44	Unanimité
FONCTIONNEMENT									
22-218	Dotation globale de fonctionnement des collèges publics. Majoration de 10 %. Quatrième versement.	x					x	M. TEILLAC 14:44-14:47	Unanimité
22-219	Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés. Part matériel et part personnel.	x					x	M. TEILLAC 14:47 -14:48	Unanimité
22-220	Direction de l'Education et des Collèges. Fonctionnement. Ajustements financiers.	x					x	M. TEILLAC 14:48	Unanimité
22-221	Direction des Sports et de la Jeunesse. Fonctionnement. Ajustement de crédits.	x					x	M ^{me} BOUCAUD 14:49	Unanimité
22-222	Service départemental de l'Archéologie. Fonctionnement.	x					x	M ^{me} LAFAYE 14:49-14:50	Unanimité
22-223	Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP). Fonctionnement.	x					x	M ^{me} ANGLARD 14:50	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	DIVERS								
22-224	Orientations de la politique culturelle 2023-2028.	x					x	M^{me} ANGLARD 14:50-14:56	Unanimité
22-225	Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) 2023-2028 : les principes et les conventions.	x					x	M^{me} ANGLARD 14:56-15:15	<p>Prises de parole : D. Bousquet signale l'importance de définir des critères en adéquation avec les compétences et les moyens des Communes. Il remercie l'exécutif départemental d'avoir pris en compte les remarques des élus locaux sur ce sujet. G. Peiro redit son attachement au principe d'une lecture publique qui irrigue l'ensemble du département. Il est normal d'avoir des exigences mais ces règles ne doivent pas entraver le développement et le maintien de la lecture publique.</p> <p style="text-align: center;">Unanimité</p>

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
5^{ème} Commission									
INVESTISSEMENT									
22-226	Politique Départementale de l'Habitat. Investissement direct.	x					x	M ^{me} CELERIER 15:15	Unanimité
22-227	Politique Départementale de l'Habitat. Investissement indirect.	x					x	M ^{me} NEVERS 15:15-15:16	Unanimité
22-228	Travaux d'investissement sur la voirie départementale.	x					x	M. MAGNE 15:16-15:18	Unanimité
22-229	Aides à l'investissement. Concours financiers du Département relatifs aux aménagements des Routes nationales, départementales et intercommunales.	x					x	M. MAGNE 15:18-15:19	Unanimité
22-230	Foncier et travaux paysagers sur les sites départementaux, dans les collèges, les bâtiments sociaux et les sites touristiques.	x					x	M. MAGNE 15:19-15:21	Unanimité
22-231	Subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).	x					x	M. FAYOL 15:21-15:30	Prises de parole : C. Faure souhaite un point sur le déploiement de la fibre. G. Peiro indique que le déploiement se poursuit pour un achèvement fin 2024. Parole est donnée à M. Sautonie, DGA, qui précise que la phase 1 devrait être terminée en fin d'année. Quant à la phase 2, elle a un an d'avance sur son planning. Unanimité
FONCTIONNEMENT									
22-232	Budget annexe. Parc départemental. Décision modificative n° 2.	x					x	M ^{me} CHABREYROU 15:30-15:32	Unanimité
22-233	Politique Départementale de l'Habitat. Fonctionnement.	x					x	M ^{me} NEVERS 15:32	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions					Rapporteur	Observations
4^{ème} Commission								
INVESTISSEMENT								
22-234	Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement direct.	x			x		M ^{me} GAUTHIER 15:33	Unanimité
22-235	Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement indirect.	x			x		M. SAUTREAU 15:34	Unanimité
22-236	Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique. Investissement direct.	x			x		M. SAUTREAU 14:34	Unanimité
22-237	Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique. Investissement indirect.	x			x		M. BOURDEAU 15:35	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions					Rapporteur	Observations
22-238	Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Investissement. Ajustements financiers.	x			x		M. BETAILLE 15:36-15:37	<p>Prises de parole : D. Bousquet déplore que les producteurs agricoles locaux non-bio soient écartés des marchés publics des cantines des collèges du Département. G. Peiro assume pleinement le choix du bio dans les cantines car l'orientation du Département repose sur le bio et le local. Le bio est un outil d'orientation des productions agricoles de la Dordogne. Il est nécessaire pour la préservation du cadre de vie et de la santé des Périgourdins - au premier rang desquels se trouvent les agriculteurs - de sortir de la logique agro-chimique. La Chambre d'Agriculture à qui il a été demandé de signaler si des producteurs locaux avaient pâti du dispositif départemental a indiqué qu'aucun agriculteur de Dordogne n'a été écarté des marchés des cantines du Département. Aujourd'hui seules 20 % des denrées ne proviennent pas de Dordogne. Si un agriculteur se trouvait écarté de l'accès aux cantines, une solution d'accompagnement ou une aide à la conversion biologique serait étudiée.</p> <p style="text-align: center;">Unanimité</p>
	FONCTIONNEMENT							
22-239	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Admissions en non-valeur.	x			x		M. SAUTREAU 15:49-15:50	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-240	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Décision modificative n° 2.	x			x			M. BAZINET 15:50-15:59	Unanimité Prise de parole : B. Lamonerie signale que l'Etat au travers de l'ARS organise l'éviction systématique des laboratoires publics par une refonte des marchés publics qui prennent désormais une dimension supérieure puisqu'ils concernent la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Le volume d'analyses est tel que les laboratoires publics ne peuvent soumissionner même en s'unissant.
22-241	Service de la Vie associative. Fonctionnement. Ajustement de crédits. Attribution de subventions et intervention de conventions.	x			x			M. SAUTREAU 15:59-16:00	Unanimité
22-242	Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Fonctionnement. Ajustements financiers.	x			x			M. BETAILLE 16:00-16:01	Unanimité
22-243	Animation pour la gestion des milieux aquatiques. Réduction de crédits de paiement et subvention exceptionnelle.	x			x			M ^{me} GAUTHIER 16:01-16:02	Unanimité
22-244	Subvention au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Avenant n° 1 à la convention du 22 mars 2022.	x			x			M. BAZINET 16:02-16:03	Unanimité CA CAUE - NPPV
22-245	Subvention à l'Agence Technique Départementale pour le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux.	x			x			M. SAUTREAU 16:03	Unanimité CA ATD - NPPV

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions					Rapporteur	Observations
3^{ème} Commission								
INVESTISSEMENT								
22-246	Soutien financier exceptionnel aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en reconstruction.	x		x			M. RANOUX 16:05-16:06	Unanimité
FONCTIONNEMENT								
22-247	Budget annexe. Village de l'Enfance. Ajustements financiers.	x		x			M^{me} VOLPATO 16:06-16:07	Unanimité
22-248	Budget annexe. Centre Départemental de Santé. Décision modificative n° 2.	x		x			M^{me} CAPPELLE 16:07-16:27	<p>Prises de parole : C. Rousseau annonce l'abstention du groupe Les Républicains. G. Peiro reconnaît que la santé publique coûte aux Collectivités mais les 3 expériences de Centres de Santé permettent de progresser. J. Ranoux constate que les synergies publiques/privées sont bien acceptées par les médecins libéraux. C. Teillac explique que le niveau d'exigence des autorités de tutelles des Centres de Santé sont exorbitantes au regard de ce qui est exigé des praticiens libéraux.</p> <p>F. Bourra explique que la cohabitation de médecins libéraux et publics dans de mêmes locaux est extrêmement compliquée par la réglementation. C. Rousseau indique que l'Etat est profondément malhonnête et ne s'applique pas à lui-même (dans les hôpitaux) les règles qu'il impose dans les Maisons de santé.</p> <p>Abstention des groupes Renouveau Dordogne et LR Majorité</p>

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions					Rapporteur	Observations
22-249	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Subvention au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du Département.	x		x			M. RANOUX 16:28-16:30	Unanimité
22-250	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Décision modificative n° 2.	x		x			M. RANOUX 16:30-16:32	Unanimité
22-251	Revenu de Solidarité Active (RSA). Actions d'insertion dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	x		x			M ^{me} VOLPATO 16:32-16:33	Unanimité
22-252	Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale d'insertion (Fonds Départemental d'Appui à l'Insertion- FDAI).	x		x			M ^{me} VOLPATO 16 :33	Unanimité
22-253	Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).	x		x			M ^{me} VOLPATO 16:33-16:35	Unanimité
22-254	Attribution d'un financement complémentaire aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) disposant d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) autorisé.	x		x			M. RANOUX 16:35	Unanimité
22-255	Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne	x		x			M ^{me} MARSAT 16:35-16:36	Unanimité
22-256	Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP). Fonctionnement.	x		x			M. RANOUX 16:36-16:38	Unanimité
	DIVERS							
22-257	Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2026.	x		x			M ^{me} MARSAT 16:38-16:56	Synthèse du Schéma départemental présentée par H. Lefaire-Dieuaide Unanimité
22-258	Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées pour la période 2023-2027.	x		x			M ^{me} MARSAT 16:56-16:58	Unanimité
22-259	Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS). Modification de la Délibération du Conseil départemental n° 19-239 du 25 juin 2019.	x		x			M. RANOUX 16:58-17:00	Unanimité
22-260	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide-ménagère au titre de l'Aide sociale et Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Tarification 2023.	x		x			M. ROUSSEAU 17:00-17:03	Unanimité
22-261	Accueil des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein de familles disposant d'une autorisation des services de l'Etat.	x		x			M ^{me} DEFOULNY 17:03-17:04	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions					Rapporteur	Observations
22-262	Allocation de vêtue exceptionnelle au profit des enfants accueillis en placement familial.	x		x			M ^{me} DEFOULNY 17:04-17:05	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
2^{ème} Commission									
INVESTISSEMENT									
22-263	Service des Politiques Territoriales et Européennes. Décision modificative n° 2. Investissement.	x	x					M. CHABREYROU 17:05-17:09	Unanimité
22-264	Service du Tourisme. Investissement. Ajustements financiers.	x	x					M ^{me} CHEVALLIER 17:10-17:11	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-265	Service Appui aux Entreprises. Investissement. Ajustements financiers.	x	x					M. SECRESTAT 17:11	<p>Prises de parole : C. Rousseau note que la Dordogne est un des départements les plus pauvres de France, vieillissant de surcroît. Il y a donc un problème d'attractivité. Que devraient être les politiques publiques pour inverser la tendance ?</p> <p>G. Peiro explique qu'il faut tenir compte de la structuration socio-économique historique du département. Les politiques de soutien aux secteurs du tourisme, de l'agro-alimentaires et des filières locales. B. Secrestat explique qu'il est compliqué de comparer les départements au sein même de la Région. L'amélioration du cadre de vie est une composante de l'attractivité du territoire et le Département y travaille avec un succès sensible. Les compétences du Département en matière de développement économique sont très restreintes. JM Sautreau revient sur la Conférence des territoires dont il est sorti relativement déçu. La politique de la Région en matière économique n'est pas très enthousiasmante.</p> <p>D. Bousquet explique qu'il est lui aussi relativement resté sur sa faim à l'issue de la Conférence de territoires alors que des entreprises sollicitent régulièrement les élus locaux. Pour autant, l'installation d'entreprises n'est pas facilitée. Le Département est bien souvent le seul partenaire des EPCI. O. Chabreyrou souligne que beaucoup de contraintes freinent le développement des territoires, notamment en termes de désenclavement et insiste sur le fait qu'il faut mobiliser la jeunesse pour la faire revenir après les études.</p> <p style="text-align: center;">Unanimité</p>

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	FONCTIONNEMENT								
22-266	Service des Politiques Territoriales et Européennes. Décision modificative n°2. Fonctionnement.	x	x					M ^{me} CHEVALLIER 17:32	Unanimité
22-267	Service du Tourisme. Fonctionnement. Ajustements financiers.	x	x					M ^{me} CHEVALLIER 17:33-17:34	Unanimité
22-268	Service Appui aux entreprises. Fonctionnement. Ajustements financiers.	x	x					M. SECRESTAT 17:34-17:35	Unanimité
	DIVERS								
22-269	SEMITOUR-PÉRIGORD. Comptes annuels 2021.	x	x					M ^{me} CHEVALLIER 17:35-17:41	Prend acte
22-270	Société Publique Locale (SPL) "Lascaux - l'Exposition internationale". Comptes annuels 2021.	x	x					M ^{me} CHEVALLIER 17:41-17:47	Prend acte

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-271	Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB). Comptes annuels 2021.	x	x					M. DELTEIL 17:47-18:06	<p>Prises de parole : C. Faure s'inquiète de l'évolution de la situation de l'abattoir de Bergerac suite à cet exercice déficitaire. C. Rousseau se veut optimiste suite au changement de gestion de la société même si la structure reste fragile, l'amélioration semble notable. G. Peiro rappelle que l'objectif du Département est bien de soutenir cet abattoir même si des questions persistent. La question de Ribérac ne se situe pas au même niveau mais le projet d'un petit abattoir sur un modèle proche de celui d'Eymet semble justifié. La motivation première du Département est de soutenir l'élevage sur son territoire. I Hyvoz précise que l'abattoir de Thiviers a eu beaucoup de chance de trouver un repreneur privé. J. Betaille estime que l'avenir sera fait d'abattoirs de tailles modestes, en multi-espèces. Néanmoins, la grande menace qui plane sur la bonne santé des abattoirs réside dans l'envolée des coûts des fluides qui risque d'impacter lourdement les frais de fonctionnement.</p> <p>J. BETAÏLLE, C. LABARTHE, C. ROUSSEAU - NPPV Prend acte</p>
22-272	SEMIPER. Modifications statutaires et prise de participation au sein d'une foncière.	x	x					M^{me} BOURRA 18:06-18:14	CA SEMIPER - NPPV Unanimité

jeudi 17 novembre 2022 (matin)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
AUZOU	Jacques
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAÏLLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florerence
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CHEVALLIER	Sylvie
CIPIERRE	Thierry
DEFOULNY	Christel
DELMARÈS	Frédéric
DELTEIL	Pascal
DOBBELS	Stéphane
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Claudine
FAURE	Marie-Laure
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle
LABARTHE	Cécile
LAFAYE	Raphaëlle
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAGOUBIE	Fabienne
LAJUGIE	Michel
LAMONERIE	Bruno
MAGNE	Jean-Michel
MARSAT	Marie-Lise

MASO	Paul
MERILLOU	Serge
MOSSION	Laurent
NEVERS	Juliette
OLLIVIER	Alain
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît
TEILLAC	Christian
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

AUZOU	Jacques
CHABREYROU	Véronique
FRETILLERE	Eric
MERILLOU	Serge
MOSSION	Laurent
OLLIVIER	Alain

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

**La séance a lieu dans la salle de l’Hémicycle du Conseil départemental.
Elle est ouverte le mercredi 16 novembre 2022 à 9H10 et levée à 13H08.**

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Jacques AUZOU n’a pas donné pouvoir (délibérations n° 22-273 à 22-282). Arrivée à 10H41.

Véronique CHABREYROU a donné pouvoir à Jacques RANOUX.

Eric FRETILLERE a donné pouvoir à Christel DEFOULNY.

Serge MERILLOU a donné pouvoir à Marie-Lise MARSAT.

Laurent MOSSION a donné pouvoir à Florence BORGELLA (délibérations n° 22-273 à 22-278). Arrivée à 10H01.

Alain OLLIVIER a donné pouvoir à Claudine FAURE.

Fabienne LAGOUBIE a donné pouvoir à Benoît SECRESTAT à partir de 12H46 (délibérations n° 22-293 et 22-294).

1 ^{ère} Commission									
INVESTISSEMENT									
22-273	Direction du Patrimoine Bâti. Investissement.	x						M ^{me} BEZAC-GONTHIER 9:16	Unanimité
FONCTIONNEMENT									
22-274	Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement hors participations.	x						M ^{me} BEZAC-GONTHIER 9:17-9:18	Unanimité
22-275	Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement - participations diverses.	x						M. LAMONERIE 9:18-9:19	Unanimité
22-276	Personnel départemental.	x						M. LAMONERIE 9:19-9:22	Prise de parole : T. Cipierre annonce que le groupe Renouveau Dordogne s'abstiendra Abstention du groupe Renouveau Dordogne Majorité
22-277	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24). Complément de la contribution 2022.	x						M ^{me} ROUILLER 9:22-9:29	Unanimité
22-278	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN). Régularisation d'encaissement d'une recette de subvention.	x						M ^{me} BEZAC-GONTHIER 9:29-9:31	Unanimité

22-279	Provisions pour risques et charges.	x						M^{me} VARAILLAS 9:31-10:16	<p>Prises de parole : D. Bousquet note que sur les provisions d'un montant d'1,8M€, 1M€ sont fléchés sur le contentieux de la déviation de Beynac. Il faut s'en sortir par le haut et terminer les travaux. Néanmoins, le groupe LR qui n'a jamais été favorable au lancement de ce chantier votera contre ce dossier. G. Peiro signale que le montant de l'astreinte est excessif pour une Collectivité mais il n'a rien à voir avec le montant des travaux déjà engagés ni avec le coût de la démolition. Ce dossier, « torpillé » en 2018, avait pourtant reçu toutes les autorisations nécessaires et légales. Les opposants ont été repoussés à 10 reprises par les juges du Tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral d'autorisation de commencement de travaux. Une seule personne, au Conseil d'Etat, a fait un rapport à charge et les juges ont suivi le rapporteur comme dans 80 % des cas. La décision qui s'en est suivie s'est retournée malgré un travail remarquable de tous les partenaires de ce projet. Cette affaire suscite une incompréhension totale dans la population périgourdine, reconnue par le gouvernement et le Chef de l'Etat. Cette incompréhension est partagée par des personnalités d'envergure nationale venues sur place. Cette incompréhension se double d'une injustice manifeste malgré la reconnaissance de l'utilité publique de ce projet. Il y a 140 ponts construits sur la Dordogne et il n'y a pas eu d'atteinte irréversible aux espèces protégées. De même les problèmes de sécurité résultant de la présence de falaises, de la circulation alors qu'ils ont été reconnus par les services de l'Etat sont soudainement devenus « théoriques ». C'est la raison pour laquelle le Département a déposé une nouvelle</p>
--------	-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

22-283	Création d'un budget annexe "Abattoir de Ribérac".	x								M. LAMONERIE 10:30-10:46	<p>Prises de parole : C. Rousseau se questionne sur la méthode qui consiste à créer un budget annexe avant la communication des résultats de l'étude commanditée par le Département qui permettra d'adopter une position définitive sur le devenir de cet abattoir. Le Président donne la parole à S. Fournier, DGS, qui explique que la création d'un budget annexe est dictée par la nécessité née du transfert du bien par la Ville de Ribérac au Département et au fait que la gestion d'un équipement de cette nature oblige à la création d'un budget annexe pour y retrouver et y rattacher toutes les dépenses et recettes. ML Faure annonce l'abstention du groupe Renouveau Dordogne. F. Bourra annonce que le groupe LR votera contre. Présentation d'un diaporama par JP. Sautonie concernant les attendus de l'étude commandée par le Département en début d'année 2022.</p> <p>Groupe LR vote contre Groupe Renouveau Dordogne s'abstient Majorité</p>
22-284	Emprunts départementaux 2022.	x								M^{me} BEZAC- GONTHIER 10:46-10:47	Prend acte
22-285	Exécution des crédits avant le vote du Budget 2023.	x								M^{me} VARAILLAS 10:47-10:49	Prend acte

22-286	Lancement d'une démarche d'évaluation des politiques publiques.	x							M ^{me} VARAILLAS 10:49-10:52	Prise de parole : T. Cipierre annonce que son groupe soutient cette démarche et souhaite que les résultats de ces évaluations soient communiqués à l'Assemblée en toute transparence. Unanimité
22-287	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'actions en justice.	x							M ^{me} BEZAC-GONTHIER 10:52-10:53	Prend acte
22-289	Fondation de Selves. Garantie d'emprunt. Acquisition et amélioration de 22 logements et 24 places/lits à VITRAC « Côte de Roussillon ».	x							M ^{me} BEZAC-GONTHIER 10:53-10:55	Rapport sur table Unanimité

22-288	Décision modificative n° 2. Rapport général.	x	x	x	x	x	x	M. LAMONERIE 10:55-11:38	<p>Prises de parole : T. Cipierre annonce l'abstention de son groupe en raison du dossier de l'abattoir de Ribérac et du projet de foncière d'entreprise, notamment. D. Bousquet annonce que son groupe votera contre cette Décision modificative dans un esprit d'opposition constructive car de nombreux dossiers ont été soutenus. Cette DM2 s'inscrit dans la continuité du BP que le groupe LR avait rejeté. J. Auzou annonce que le groupe Communiste votera pour malgré quelques fragilités budgétaires, notamment concernant l'évolution des coûts des fluides, le montant de la dette, le soutien au SDIS, l'absence de fiscalité. Il regrette que le Département s'engage dans des projets qui ne relèvent pas de ses compétences. O. Chabreyrou explique que cette Décision modificative s'inscrit dans la continuité de la gestion rigoureuse initiée depuis le début du mandat, dans une logique de solidarités et une politique de promotion ambitieuse de la ruralité. G. Peiro exprime sa confiance dans l'avenir et dans les atouts du territoire. Il revendique le principe de « pousser » à son maximum la compétence départementale en matière d'aménagement afin de promouvoir un développement équilibré de l'ensemble du territoire. Il rappelle que le Département est le premier investisseur public de Dordogne et que ce rôle d'impulsion est irremplaçable.</p> <p>Le groupe Renouveau Dordogne s'abstient Le groupe LR vote contre Majorité</p>
--------	----------------------------------------------	---	---	---	---	---	---	-------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Questions diverses du groupe Renouveau Dordogne

Projet de banque alimentaire à Marsac

Le Conseil départemental est favorable à octroyer 200.000 € au titre de l'enveloppe cantonale pour l'aménagement de la banque alimentaire.

Carrefour de la Petite borie

Un nouveau rond-point en amont du Pont du cerf ajouterait de la congestion à une zone déjà encombrée. Afin de sortir de ce contentieux, la solution pourrait être de programmer de nouveaux aménagements, notamment sur le rond-point du Pont du cerf.

SMD3

Le Département n'a pas de compétence en matière d'ordures ménagères. Les enjeux sont importants en matière de réduction des déchets. Ce système incitatif est complexe même s'il est prévu pour accroître la part du tri. Personne ne s'y oppose sur cet aspect mais les modalités de mise en place connaissent des limites notamment en matière de gestion des protections. La réforme est injuste pour les locataires de logements sociaux qui risquent de voir leur contribution augmenter sensiblement. La politique de traitement des ordures ménagères ne doit pas aggraver la situation sociale des Périgourdiens les plus fragiles.

Représentations du Président

De tout temps, les élus qui représentent le Président dans les cérémonies officielles sont issus de la majorité départementale. C'est une règle traditionnelle et normale.

MOTIONS				
N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Hors Commissions	Rapporteur	Observations
22-290	Motion relative à l'avenir de l'EHPAD de VERGT.		M. PEIRO 12:17-12:34	Unanimité
22-291	Motion relative au retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les Collectivités.		M. AUZOU 12:34-12:39	Le groupe Renouveau Dordogne - NPPV Unanimité
22-292	Motion relative à la situation des Urgences hospitalières en Dordogne.		M. DELMARES 12:39-12:42	Le groupe Renouveau Dordogne - NPPV Unanimité
22-293	Motion relative à la procédure de révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).		M ^{me} LABARTHE 12:42-12:53	Présidence B. Lamonerie 12:42-12:46 Unanimité

22-294	Motion relative au débat sur le devenir des TER qui doit sortir des murs de l'institution régionale de Nouvelle-Aquitaine.		M. AUZOU 12:53-13:07	Le groupe Renouveau Dordogne - NPPV Le groupe LR s'abstient Le groupe PS s'abstient J. Auzou, M. Lajugie, M.-C. Varailles votent pour Majorité
--------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

jeudi 17 novembre 2022 (après-midi)

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

La séance a lieu dans la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.

Elle reprend à 14H53 et est close à 16H19.

Il n'est pas procédé à l'appel.

Restitution de la seconde partie de l'étude sur les évolutions démographiques 2009/2018 des intercommunalités de la Dordogne par M. Laurent Chalard.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-2 du 3 février 2023

**Aménagement global de sécurisation, d'accessibilité et de protection
de la Vallée de la Dordogne**

MILANDES - CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC.

**Prise en considération et approbation des principes du projet
et dépôt des demandes d'autorisations administratives.**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Véronique CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CAPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTE EXCUSÉE AVEC POUVOIR : Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU

RAPPORTEUR : Jean-Michel MAGNE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-2 du 3 février 2023

**Aménagement global de sécurisation, d'accessibilité et de protection
de la Vallée de la Dordogne
MILANDES - CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC.
Prise en considération et approbation des principes du projet
et dépôt des demandes d'autorisations administratives.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code du Patrimoine,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil départemental n° 21-226 du 1^{er} juillet 2021,

VU la décision de l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du 10 novembre 2021 demandant à Monsieur le Préfet de la Dordogne de prendre un nouvel arrêté d'autorisation des travaux du contournement de BEYNAC dûment motivé,

VU la délibération du Conseil municipal de BEYNAC-ET-CAZENAC du 6 septembre 2022 qui a validé le principe d'un futur plan de circulation des véhicules de transit après mise en service du contournement, instaurant un sens de circulation et interdisant la traversée de BEYNAC des véhicules > 3,5 t (hors desserte locale) pour éviter le croisement et le blocage des poids lourds dans le centre-bourg de BEYNAC,

VU la délibération du Conseil municipal de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE du 30 janvier 2023 qui a validé le principe d'un futur plan de circulation des véhicules de transit après mise en service du contournement, instaurant un sens de circulation et interdisant la traversée de BEYNAC par des véhicules > 3,5t (hors desserte locale) et l'emprunt de la Voie communale de CASTELNAUD à FAYRAC pour éviter l'exposition du trafic aux risques de chutes de blocs rocheux au niveau des falaises de CASTELNAUD,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND EN CONSIDERATION et **APPROUVE** les principes du nouveau projet d'aménagement global d'une boucle multimodale de sécurisation, d'accessibilité et de protection de la Vallée de la Dordogne : MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC-ET-CAZENAC.

Répondant aux enjeux suivants :

- organiser les flux de circulation de la Vallée de la Dordogne au cœur du triangle d'or du Périgord Noir, en assurant l'évitement des zones dangereuses,
- sécuriser et faciliter la desserte des sites remarquables du secteur,
- apaiser l'accès aux sites, en développant des modes doux et en sécurisant la circulation de leurs usagers.

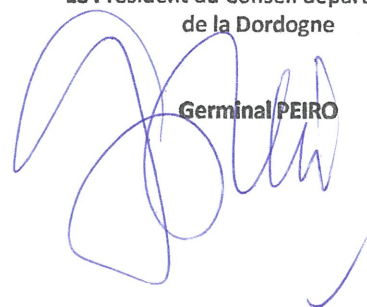
Et comprenant :

1. deux franchissements de la Dordogne entre ses deux rives, notamment pour désenclaver la rive gauche ;
2. une voie de contournement des bourgs de BEYNAC et de CASTELNAUD associée à un plan de circulation pour assurer :
 - la continuité du trafic de transit de la voie de la Vallée,
 - la sécurisation de la traversée des bourgs,
 - l'évitement des zones à risques des falaises,
3. la réalisation d'une voie indépendante dédiée au modes doux et permettant d'assurer la continuité des itinéraires cyclables inscrits au Schéma National (V91) ;
4. des aménagements d'infrastructures dédiées aux modes doux, pour assurer le report modal au sein du triangle d'or du Périgord Noir et desservir le site et les châteaux des MILANDES, de CASTELNAUD, de MARQUEYSSAC et de BEYNAC, afin de réduire la circulation automobile dans les zones touristiques.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à engager toutes les procédures pour mener à bien ce projet et notamment à signer tous les documents afférents à l'obtention des autorisations administratives nécessaires, au nom et pour le compte du Département.

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**

Germinal PEIRO



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-3 du 3 février 2023

Voie de la Vallée de la Dordogne.

Routes départementales n° 703, 49 et 57.

Contournement de BEYNAC.

Principes de démolition présentés lors du Comité de suivi du 8 décembre 2022
et proposés dans le cadre du dossier de consultation des entreprises de travaux
aux fins de déconstruction des éléments construits,
suite à l'injonction de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 10 décembre 2019.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU

ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR : Jacques AUZOU.

RAPPORTEUR : Jean-Michel MAGNE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 35 - Groupe Socialiste, Ecologiste, Citoyen et Apparentés (31), Groupe Communiste, Citoyen, Ecologiste (2), Non inscrit (2)

Contre : 0

Abstentions : 14 - Groupe Les Républicains, Divers Droite et Apparentés (8), Groupe Renouveau Dordogne (6)

Non-participation : 0

Excusés sans pouvoir : 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-3 du 3 février 2023

Voie de la Vallée de la Dordogne.
Routes départementales n° 703, 49 et 57.
Contournement de BEYNAC.

Principes de démolition présentés lors du Comité de suivi du 8 décembre 2022
et proposés dans le cadre du dossier de consultation des entreprises de travaux
aux fins de déconstruction des éléments construits,
suite à l'injonction de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 10 décembre 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code du Patrimoine,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 10 décembre 2019 qui enjoint au Département de la Dordogne d'engager le processus de démolition des éléments construits hors des berges et du lit de la Dordogne dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt et de procéder à l'ensemble des opérations de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement et de remise en état des lieux dans un délai global de 12 mois,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant prescriptions au Conseil départemental de la Dordogne relatives aux travaux de démolition des éléments construits dans le cadre du projet de contournement du bourg de BEYNAC-ET-CAZENAC,

VU l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 7 juillet 2022 concernant l'exécution de la décision du 10 décembre 2019,

VU le compte rendu de la séance du Comité de suivi environnemental du 8 décembre 2022,

VU le courrier du Président du Conseil départemental en date du 19 janvier 2023 à l'attention de M. le Préfet de Dordogne,

VU la réponse de M. le Préfet de Dordogne en date du 27 janvier 2023,

ENTENDU les débats des membres de l'Assemblée départementale lors de la séance du 3 février 2023 et la proposition faite en séance de préciser les termes de la délibération présentée,

CONSIDÉRANT les risques environnementaux majeurs associés à la démolition des ouvrages et notamment d'atteinte consécutive aux espèces et habitats d'espèces protégées,

CONSIDÉRANT l'importance des aléas techniques, calendaires et financiers associés à la démolition des ouvrages et notamment de leurs fondations, mis en exergue lors des études du projet de démolition par le Maître d'œuvre du Département EGIS EAU,

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée délibérante du 3 février 2023, d'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du nouveau projet global de sécurisation et de protection de la voie de la Vallée de la Dordogne - MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

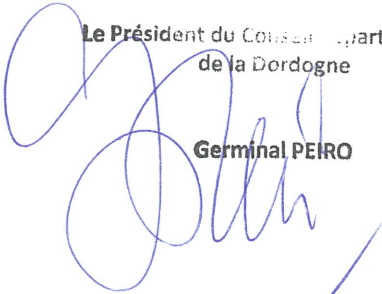
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE les principes de démolition tels que présentés lors de la séance du Comité de suivi environnemental du 8 décembre 2022 et précisés dans le dossier de consultation des entreprises aux fins de déconstruction des éléments construits du contournement de BEYNAC suite à l'injonction de la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX du 10 décembre 2019.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental, une fois épuisées toutes les actions administratives et juridiques rendant encore possible l'utilisation de tout ou partie des infrastructures objet de la présente démolition pour sécuriser, favoriser l'accessibilité et valoriser la vallée de la Dordogne, à engager les procédures et à lancer l'appel d'offres de travaux pour mener à bien cette opération de démolition et de remise en état exigée par la Cour Administrative d'Appel, et notamment à signer tous les documents afférents à l'obtention des autorisations administratives nécessaires, au nom et pour le compte du Département.

PRÉCISE que cette autorisation, suite aux échanges de courriers intervenus entre M. le Président du Conseil départemental et M. le Préfet de la Dordogne les 19 et 27 janvier 2023, est donnée, jusqu'à plus ample informé, avec toutes les réserves d'usage tenant notamment à l'engagement de la responsabilité du Département et/ou de son représentant en ce qui concerne l'atteinte aux habitats et aux espèces protégées, qui, si ces responsabilités étaient susceptibles d'être engagées, nécessiteraient alors que l'Assemblée départementale puisse à nouveau être saisie de ce dossier.

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**
Germinal PEIRO



Amendement en séance au projet de délibération n° 23-3 adopté par l'Assemblée délibérante

Remplacer le Considérant : « la demande d'autorisation, faisant suite à la décision de l'Assemblée délibérante du 10 novembre 2021, d'un nouveau projet global de sécurisation et de protection de la voie de la Vallée de la Dordogne - MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC qui doit être transmise pour instruction aux services de l'Etat, »

par le Considérant suivant : « la décision de l'Assemblée délibérante du 3 février 2023, d'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du nouveau projet global de sécurisation et de protection de la voie de la Vallée de la Dordogne - MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC, »

- - -

Ajouter les mentions suivantes dans les visas : « **VU** le courrier du Président du Conseil départemental en date du 19 janvier 2023 à l'attention de M. le Préfet de Dordogne, »

« **VU** la réponse de M. le Préfet de Dordogne en date du 27 janvier 2023, »

« **ENTENDU** les débats des membres de l'Assemblée départementale lors de la séance du 3 février 2023 et la proposition faite en séance de préciser les termes de la délibération présentée, »

- - -

Ajouter la mention suivante dans le délibéré : « **PRÉCISE** que cette autorisation, suite aux échanges de courriers intervenus entre M. le Président du Conseil départemental et M. le Préfet de la Dordogne les 19 et 27 janvier 2023, est donnée, jusqu'à plus ample informé, avec toutes les réserves d'usage tenant notamment à l'engagement de la responsabilité du Département et/ou de son représentant en ce qui concerne l'atteinte aux habitats et aux espèces protégées, qui, si ces responsabilités étaient susceptibles d'être engagées, nécessiteraient alors que l'Assemblée départementale puisse à nouveau être saisie de ce dossier. »

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-4 du 3 février 2023 Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Adhésion à l'Association 3AR.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU

ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR : Jacques AUZOU.

RAPPORTEUR : Pascal BOURDEAU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Excusés sans pouvoir : 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-4 du 3 février 2023

Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Adhésion à l'Association 3AR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2111-3 du Code de la Commande Publique,

VU la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie sociale et solidaire,

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte,

VU la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la Lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

VU l'article 35 de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience »,

VU le décret n° 2022-767 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE l'adhésion 2023 du Département à l'Association 3AR - Association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables - dans le cadre de la préparation du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, pour un montant de 4.400 € nets.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget de la Direction des Affaires Financières. Les crédits correspondants seront proposés au prochain Budget primitif.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-5 du 3 février 2023 Proposition de signature de la charte "Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens".

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Cécile LABARTHE, Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU

ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR : Jacques AUZOU.

RAPPORTEUR : Pascal BOURDEAU

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 35 - Groupe Socialiste, Ecologiste, Citoyen et Apparentés (31), Groupe Communiste, Citoyen, Ecologiste (2), Non inscrit (2)

Contre : 0

Abstentions : 14 - Groupe Les Républicains, Divers Droite et Apparentés (8), Groupe Renouveau Dordogne (6)

Non-participation : 0

Excusés sans pouvoir : 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-5 du 3 février 2023

Proposition de signature de la charte "Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens".

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considèrent les Perturbateurs Endocriniens (PE) comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »,

CONSIDERANT que l'avis du Comité Européen des Régions sur les perturbateurs endocriniens, adopté en juin 2019, mentionne explicitement en exemple cette présente charte,

CONSIDERANT que la résolution du Parlement européen, adoptée en juillet 2020, sur la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, invite notamment la Commission Européenne à « soutenir la création d'un réseau européen de villes et de communautés locales sans perturbateur endocrinien »,

CONSIDERANT que la Commission Européenne a adopté en octobre 2020 la stratégie de l'Union Européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques avec l'ambition « zéro pollution » à l'horizon 2050, et que la Commission Européenne prévoit dans sa feuille de route publiée le 25 avril 2022 l'interdiction de milliers de substances d'ici 2030,

CONSIDERANT que la Deuxième Stratégie Nationale sur les perturbateurs endocriniens a pour objectif de réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens,

CONSIDERANT que le Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine vise à promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens en identifiant et en prévenant les pathologies en lien avéré ou suspecté avec l'environnement,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

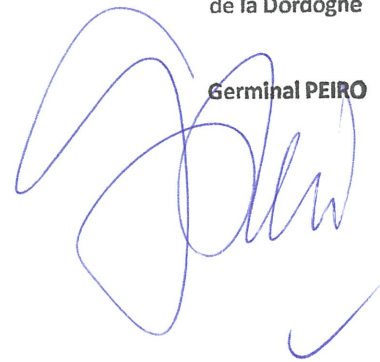
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ».

S'ENGAGE à adopter et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens, incluant les dispositions prévues dans la charte ci-annexée.

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**

Germinal PEIRO



Annexe à la délibération n° 23 - 5 du 3 février 2023

Charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens .

CONSIDÉRANT :

Que les perturbateurs endocriniens sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002) ;

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les perturbateurs endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution » ;

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en 2014, et confirmée en septembre 2019, a fixé comme objectif de « réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens » ;

Que la Commission européenne a adopté en octobre 2020 la stratégie de l'Union Européenne (UE) pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques avec l'ambition « zéro pollution » à l'horizon 2050, et que la Commission européenne prévoit dans sa feuille de route publiée le 25 avril 2022 l'interdiction de milliers de substances d'ici 2030, dont des groupes comme les phtalates, les perfluorés, les bisphénols, le PVC ;

Que la résolution du Parlement européen, adoptée en juillet 2020, sur la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, invite notamment la Commission Européenne à « soutenir la création d'un réseau européen de villes et de communautés locales sans perturbateurs endocriniens » ;

Que l'avis du Comité Européen des Régions sur les perturbateurs endocriniens, adopté en juin 2019, mentionne explicitement en exemple cette présente charte,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE, s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions.

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens.

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.

4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Par cet acte, LE DEPARTEMENT consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Le Président du Conseil Départemental,

Germinal PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-6 du 3 février 2023

Orientations budgétaires 2023.

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable du Département de la Dordogne.

Année 2022.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Cécile LABARTHE, Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU

ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR : Jacques AUZOU.

RAPPORTEUR : Pascal BOURDEAU

PREND ACTE

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Excusés sans pouvoir : 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-6 du 3 février 2023

**Orientations budgétaires 2023.
Rapport sur la situation en matière de Développement Durable
du Département de la Dordogne.
Année 2022.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

VU l'avis de la 2^{ème} commission emploi, économie, tourisme, affaires européennes et coopération décentralisée,

VU l'avis de la 3^{ème} commission solidarité, santé, insertion, famille, enfance,

VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 6^{ème} commission jeunesse, éducation, culture, sports,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la présentation du Rapport 2022 sur la situation en matière de Développement Durable du Département de la Dordogne.

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**

Germain PEIRO


LES SIX COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions de travail recouvrent les grands domaines de compétences du Conseil départemental. Elles sont chargées d'instruire les dossiers avant leur examen par l'assemblée. Les conseillers départementaux se répartissent entre les six commissions.

1^{ère} COMMISSION :
FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

2^{ème} COMMISSION :
EMPLOI – ÉCONOMIE – TOURISME – AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

3^{ème} COMMISSION :
SOLIDARITÉ – SANTÉ – INSERTION – FAMILLE – ENFANCE

4^{ème} COMMISSION :
AGRICULTURE – FÔRET – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE

5^{ème} COMMISSION :
INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS – LOGEMENT – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

6^{ème} COMMISSION :
JEUNESSE – ÉDUCATION – CULTURE – SPORT

RAPPORT

SUR LA SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Garder le cap malgré les crises successives



Cette édition 2022 du rapport relatif au développement durable témoigne, de manière non exhaustive, des actions portées dans ce vaste champ par le Département durant l'année précédente. Cette année-là - 2021 - marquait la sortie progressive de la crise sanitaire qui aura bouleversé nos rythmes de vie et notre rapport au monde et à nos semblables. 2022 à peine entamée, la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine aggravait les tensions géopolitiques à l'échelle internationale et provoquait de lourdes répercussions, telles que le renchérissement du coût de l'énergie, le retour de l'inflation, l'intensification des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

A ces crises successives s'ajoute le dérèglement climatique déjà perceptible et appelé à prendre de l'ampleur si nous ne réorientons pas de manière claire nos trajectoires de développement. En dépit de la timidité des décisions des Etats, l'urgence impose, dès à présent, de limiter l'impact du changement en cours qui menace l'avenir même de notre humanité. Pleinement conscient du danger qui nous guette, le Département s'est engagé résolument dans des actions spécifiques embrassant tous ses domaines de compétences afin d'anticiper les évolutions à venir, mais aussi et surtout de lutter contre les causes des bouleversements en jeu.

Dans cet objectif, les actions et les réflexions liées à la production et la consommation d'énergie sont multiples, à commencer par la réduction de notre consommation de produits pétroliers. Le Département a, par exemple, lancé d'importants travaux de rénovation du système de chauffage de nos collèges et fait le choix de renouveler sa flotte de véhicules au diesel par des véhicules électriques. Les aides attribuées aux propriétaires et bailleurs pour la rénovation thermique de leurs logements s'inscrivent dans cette optique.

Par ailleurs, en matière de production de nouvelles énergies, le Département réalise des investissements novateurs en équipant nos bâtiments de panneaux photovoltaïques, en lançant des études sur l'acquisition d'éoliennes et sur la production d'hydrogène vert. Enfin, les aides apportées aux communes et aux intercommunalités, dans le cadre de la contractualisation, encouragent les projets qui prennent le chemin de la transition écologique. Dans le même ordre d'idées, la signature du Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques avec l'ADEME permettra aux collectivités et aux entreprises de basculer sur des équipements de production d'énergie décarbonée et renouvelable.

Si la thématique de l'énergie est primordiale, le présent rapport démontre que le Département agit dans bien d'autres secteurs, guidé par la volonté de faire converger toutes ses politiques vers l'excellence environnementale. L'ensemble de ces actions font écho aux 17 Objectifs du Développement Durable fixés en 2015 par la communauté internationale. Malgré les difficultés des temps, le Département garde le cap pour relever le défi climatique, enjeu majeur de ce siècle, et améliorer ainsi la vie quotidienne des Périgourdiens pour dessiner un futur plus désirable.

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2022



**FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PATRIMOINE - AIDE AUX COMMUNES**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 12^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2021, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2021, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2021. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La plupart des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

RENOVATION THERMIQUE DES COLLEGES

Afin de réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des collégiens, du corps enseignant et du personnel départemental, le Département a engagé des travaux d'isolation par l'extérieur des façades des établissements scolaires.

En 2021, ces travaux ont concerné les collèges :

- Aliénor d'Aquitaine à BRANTOME,
- Clos Chassaing à PERIGUEUX,
- Jacques Prévert à BERGERAC,
- Léonce Bourliaguet à THIVIERS et
- Les Châtenades à MUSSIDAN.

En 2022, la rénovation thermique se poursuivra et concernera le collège La Roche Beaulieu à ANNESSE ET BEAULIEU. En effet, sur la base d'une étude de faisabilité réalisée en juin 2021, le Département a décidé de la construction d'une chaufferie-bois dans l'établissement, à la place de la chaudière fioul pour un montant estimé des travaux de 540 000 € TTC.



Contact : Direction du Patrimoine Bâti



100% renewable energy %

PARTENAIRES INTERNES

Services départementaux

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, intercommunalités, établissements publics, structures d'insertion par l'activité économique, partenaires de l'emploi et les acteurs de l'économie sociale et solidaire

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, MARCHÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le service de la commande publique et des marchés intervient dans la rédaction des pièces contractuelles portant sur la clause d'insertion dans les pièces de marchés et répond, à la demande de l'agent de la collectivité en charge de la clause d'insertion, aux interrogations juridiques des collectivités qui mettent en œuvre une clause d'insertion.

En 2021 :

- 9 marchés ont fait l'objet d'une clause d'insertion sociale
- 21 conventions ont été signées avec des donneurs d'ordre externes.

Il est à noter par ailleurs, qu'un marché a été publié portant sur l'achat de masques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire : c'est l'ESAT BRESSUIRAIS qui a été attributaire du marché.

Enfin, la Loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) du 10/02/20 et son Décret du 09/03/21 relatifs à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire imposent aux acheteurs publics de dédier une part de l'achat de certaines catégories aux produits réutilisés ou recyclés.

Une note a été faite en ce sens aux services et mise en application pour les catégories concernées en 2021.



Contact : service de la Commande Publique et des Marchés

Réglementations 2021

Plusieurs dispositions de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée le 10 février 2020, entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

#3

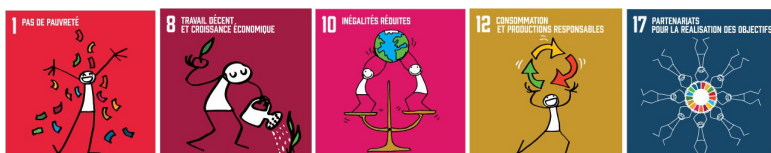
L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

doivent réduire leur consommation de **PLASTIQUES À USAGE UNIQUE**

ainsi que privilégier le **RÉEMPLOI ET LES MATIÈRES RECYCLÉES** dans le cadre

de leurs **ACHATS PUBLICS**

"dès que cela est possible".



POURSUITE DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS DE GESTION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PARTENAIRES INTERNES

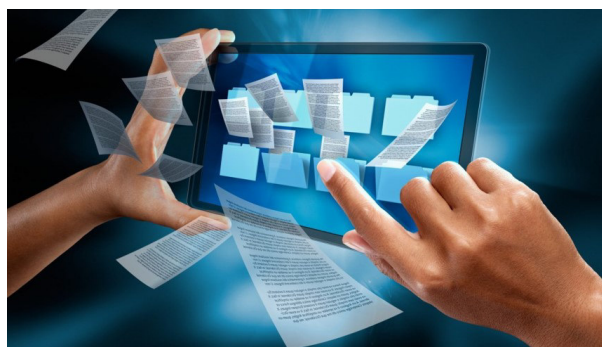
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Le Département poursuit ses efforts en matière de dématérialisation de documents de gestion :

- Dématérialisation de la procédure des stagiaires écoles dans le cadre du projet OPADE-DRH,
- Mise en route de la dématérialisation de la procédure d'évaluation des agents départementaux.
- Enregistrement dématérialisé d'une partie des documents relatifs à la carrière des agents dans le logiciel de gestion ASTRE/GECCO.
- Dématérialisation des arrêtés de gestion des titulaires.
- Notifications de la majeure partie des documents individuels de l'agent de façon dématérialisée (en lieu et place de courriers ou bordereaux), tout en sensibilisant sur la sobriété numérique.

Les actions phares de l'année 2021, concernent :

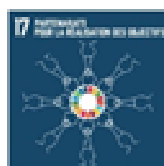
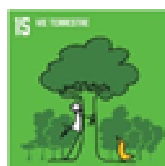
- ⇒ Le développement de la procédure d'évaluation dématérialisée des agents départementaux et la réflexion sur les visas à apposer sur les fiches d'entretien d'évaluation,
- ⇒ La préparation du modèle type pour la dématérialisation des fiches de poste et le test sur une vingtaine de fiches de poste



Ces actions sont menées collectivement en lien avec les différents services de la DRH afin de recueillir l'adhésion de tous.



Contact : Direction des Ressources Humaines



PRESTATIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

Le Département, en tant qu'employeur, administre des prestations sociales en faveur des agents de la collectivité.

- Prestations en faveur d'enfants d'agents :

- *Allocation pour frais de garde jeunes enfants* : cette allocation est destinée à financer une partie de la garde des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une Assistante Maternelle agréée ou accueillis dans une crèche. Elle est versée sous conditions de statut, de situation familiale et de ressources. En 2021, **23 familles d'agent** pour **26 enfants** ont bénéficié de cette allocation ce qui représente **2 529 jours** pour un montant total de **8 175 €**.
- *Allocation mensuelle aux parents d'enfants handicapés* : c'est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant. Elle permet d'aider le ou les représentants légaux dans les frais occasionnés dans la prise en charge de l'enfant. Ce qui est pris en compte, c'est la compensation du handicap et non l'ensemble des frais qui incombent normalement à tout parent. En 2021, **28 familles d'agent ont bénéficié de cette aide pour 30 enfants en situation de handicap, ce qui représente un montant total de 56 299,22 €**.

- *Aides aux séjours scolaires et extra scolaires* :

- Séjour enfant en temps scolaires : en 2021, **aucune demande de subventions** n'a été demandée pour des classes de découverte ou séjours linguistiques à l'étranger.
- Séjour enfant en temps extra-scolaire : en 2021, **2 591 jours ont été subventionnés** pour des colonies de vacances, centres de loisirs, centres familiaux de vacances ou location gîte de France, pour un **montant total de 13 356 €**.

- Prestations en faveur des agents :

- *Subvention repas et titres restaurant* : le département subventionne des repas par le biais de titres restaurants (chèques déjeuners) et les restaurants administratifs ou conventionnés. Le Département a alloué **152 717 € au titre des aides aux repas en 2021**.
- *Allocation Travailleur Handicapé* : Cette **prestation sociale d'un montant de 480 €** est attribuée aux agents en situation de handicap reconnue (titulaire d'une pension d'invalidité, travailleur reconnu handicapé par la MDPH, ...). **En 2021, 199 agents en ont bénéficié pour un montant total de 91 760 €**.



Contact : DRH - Service des Prestations et de la Restauration du Personnel



CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Dans le cadre de sa politique sur le champ du handicap, le Département a signé fin 2018 une convention pluriannuelle sur 3 ans avec le FIPHFP afin de poursuivre le recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

PARTENAIRES INTERNES

Les assistants sociaux, le médecin du travail

PARTENAIRES EXTERNES

Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique

L'intérêt d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le FIPHFP est triple :

- elle renforce la lisibilité et la cohérence de la politique handicap mise en place au sein de la collectivité,
- elle garantit le financement de notre politique d'emplois des personnes handicapées sur une durée de trois ans,
- elle a permis au Département de disposer d'une enveloppe financière de 366 000 € sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette convention a permis de mener à bien des actions financées par le FIPHFP comme l'aménagement de postes de travail (une vingtaine en 2021), l'accompagnement et le maintien dans l'emploi, le recrutement, la communication et la sensibilisation autour du handicap, la formation aux situations de handicap.

Un poste de référent handicap a été créé pour animer cette convention et un réseau de 33 correspondants handicap a été constitué au sein de la collectivité. Leur rôle est d'être un relai du référent handicap au sein des services et sur le territoire, de contribuer à l'appropriation de la culture handicap en diffusant les outils de communication et de favoriser le dialogue avec les agents.

LE HANDICAP - TOUS CONCERNÉS

EN PARLER C'EST POUVOIR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

ÉCOUTER C'EST CONNAÎTRE SES DROITS

REGARDER C'EST S'INFORMER DES SOLUTIONS EXISTANTES

Parce que... **1** personne **sur 2** connaîtra une situation de handicap au travail au cours de sa carrière...

Vous **ÉCOUTER** - Vous **INFORMER** - Vous **ACCOMPAGNER**

Contact
Pascale VERDIER
Réfèrent handicap
Direction des Ressources Humaines
Pôle Social Santé Sécurité -
Service de la Prévention des Risques,
de l'Hygiène et de la Sécurité
p.verdier@dordogne.fr Tel: 05 53 35 92 86

Dordogne Périgord FIPHFP



Contact : DRH – service Prévention Hygiène et Sécurité



PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (PAPRPACT)

PARTENAIRES INTERNES

Services départementaux, organisations syndicales

PARTENAIRES EXTERNES

Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures à prendre au cours de l'année à venir en matière de protection des salariés et d'amélioration des conditions de travail (mise en œuvre de formations, changement d'équipement, etc...).

Pour l'année 2021, les orientations stratégiques se sont inscrites dans le prolongement des axes définis les années précédentes, celles-ci devant être maintenues et confortées en début d'année. Elles sont développées à partir du rapport sur l'évolution des risques de l'année 2020. Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans la consolidation d'une véritable dynamique d'animation et d'information visant à garantir la culture de prévention auprès des agents et de l'encadrement, en associant les services « ressources » et le CHSCT.

Elles sont conduites au travers d'actions pluridisciplinaires :

- Confirmer le rôle et le positionnement du Pôle Social Santé Sécurité dans le paysage institutionnel, en s'appuyant sur un mode de fonctionnement transversal et mutualisé,
- Conforter la présence d'un médecin de prévention appuyé par des collaborateurs à ses côtés, permettant d'être en capacité d'assurer les

actions de prévention et les suivis périodiques.

- Engager une réflexion dans le domaine du Bien-être au travail et de la « Qualité de Vie au Travail »,
- Engager une réflexion pour la redéfinition d'un Plan de Continuité des Services « multi-risque » et « opérationnel » sur la base de l'expérience acquise et sur le PCA existant,
- Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre des procédures et actions de prévention des risques psychosociaux dans les organisations de travail,
- Développer une stratégie de proximité avec les collègues en lien avec la DGA-CES et développer de nouveaux outils de communication et d'aide à la gestion des personnels TOS,
- Poursuivre l'accompagnement du retour à l'emploi des agents et améliorer nos démarches d'accompagnement vis-à-vis des services d'accueil,
- Poursuivre la mise en œuvre la convention pluriannuelle avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHP) en optimisant les outils et les modes d'organisation interservices.
- Finaliser le Document Unique dans les secteurs administratifs et médicaux-sociaux, ainsi que la consolidation dans sa mise à jour dans les autres secteurs,
- Agréger l'ensemble des volets constitutifs du Document Unique « global »,
- Consolider les actions de prévention dans le domaine des risques d'incendie et de panique,
- Renforcer le travail collectif et transversal entre les services et le dialogue social en lien avec le CHSCT
- Partager une culture commune de prévention et s'approprier les outils d'information.



Contact : Direction des Ressources Humaines – service Prévention des Risques, Hygiène et Sécurité



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

PARTENAIRES INTERNES

Organisations syndicales

Depuis le 1er janvier 2017, le Compte Personnel de Formation (CPF) a remplacé le dispositif du Droit Individuel à la Formation (DIF) des agents publics. Avec le Compte d'Engagement Citoyen (CEC), il forme le Compte Personnel d'Activité (CPA).

Les objectifs de ce dispositif sont :

- D'accompagner la construction du parcours professionnel de l'agent,
- De donner des droits universels quel que soit son statut (fonctionnaires, contractuels, apprentis ou techniciens de surface horaires),
- De faciliter la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle avec des droits qui pourront être conservés tout au long de sa carrière.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle, y compris vers le secteur privé.

En 2021 :

- 6 agents ont déposé un dossier au titre du CPF.
- Ces dossiers ont fait l'objet d'une présentation par les agents devant les membres de la commission consultative le 28 mai 2021.
- 5 demandes ont été accordées pour un montant de **8 030 €**



Contact : Direction des Ressources Humaines



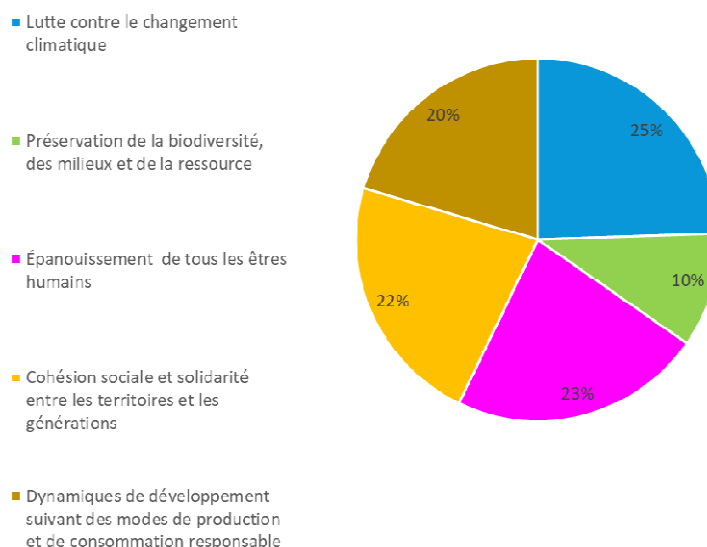
SYNTHESE DES ACTIONS – 1^{ère} COMMISSION

Sur les 8 actions présentées dans ce rapport pour la 1^{ère} commission, un quart concourt à la lutte contre le changement climatique ; 23% contribue à l'épanouissement de tous les êtres humains et 22% porte sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable concernent 20%. Enfin, 10% concernent la préservation de la biodiversité et de la ressource.

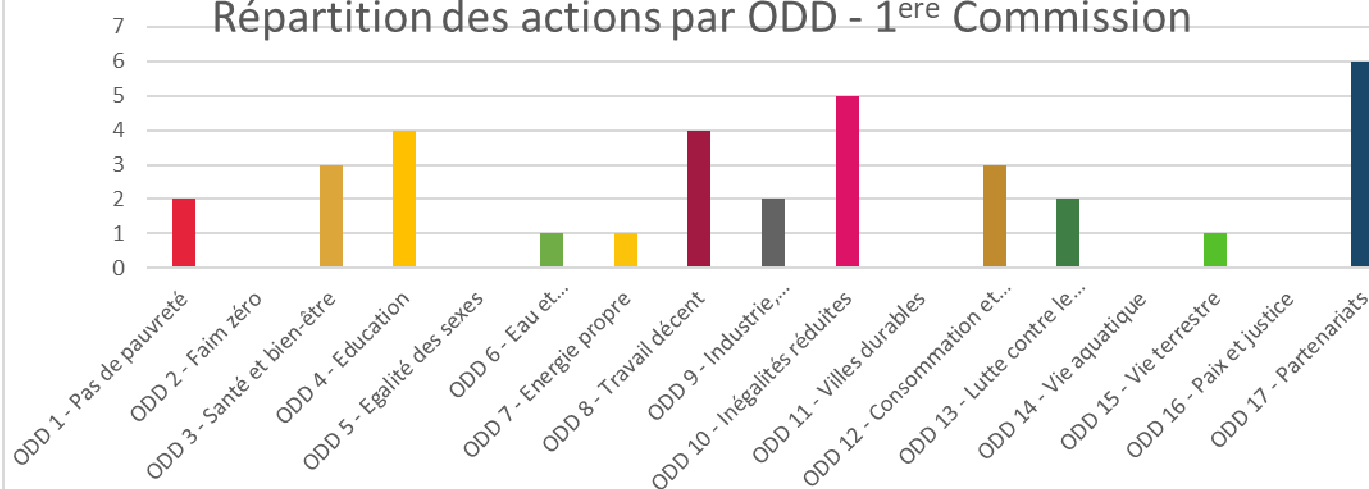
Ceci démontre que les actions de la 1^{ère} commission impactent un panel large des ODD ce qui ne pourrait être supposé à priori.

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 1^{ère} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que plus de la moitié des actions a un impact sur les inégalités réduites, une éducation de qualité et un travail décent en toute cohérence par rapport aux objectifs de la Commission. Au global, sur l'ensemble des 17 ODD, les actions portent sur 12 d'entre elles.

Répartition des actions par ODD - 1^{ère} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Laure de Mazerat, Déléguée à la protection des données

Le chantier sur la sobriété numérique

Mission développement durable : Qu'est-ce que la sobriété numérique ?

Laure de Mazerat : C'est prendre conscience que le numérique a de très grands atouts mais également des inconvénients majeurs et que comme un bon vin, il faut en profiter mais sans tomber dans l'ébriété numérique. Il faut l'utiliser à sa juste mesure et ne pas en faire une finalité absolue et surtout ne pas se laisser dépasser par cet outil. Comme on ne voit pas de corbeille à papier qui déborde, d'armoire que l'on ne peut plus fermer, de bureau surchargé, on en oublie la masse de données qui consomment énormément d'énergie ainsi que les serveurs qui sont des émetteurs de gaz à effet de serre considérables.

Mission développement durable : Cela a également un impact sur les matières premières qui servent à fabriquer les ordinateurs.

Laure de Mazerat : Oui effectivement, la Direction des Services d'Information et du Numérique (DSIN), avec qui je travaille régulièrement, qui est davantage concernée par cette problématique. Je suis sur ma direction davantage beaucoup plus sensibilisée à la question de la donnée puisque je l'ai regardée j'ai regardé la sobriété sous l'angle de la protection des données personnelles. Je me questionne sur « pourquoi on a beaucoup trop de données » et quel est le danger de les conserver. C'est en m'apercevant du danger pour les usagers et pour les agents que j'ai aussi souhaité m'intéresser aux risques pour l'environnement que je me suis rendue compte qu'il y avait également un risque pour l'environnement.

Mission développement durable : La collectivité n'avait pas vraiment vocation à s'intéresser à cette question-là ?

Laure de Mazerat : Si, la DSIN avait déjà fait un travail colossal sur la question des matériels et des serveurs, mais on ne l'avait pas vraiment rendue visible. Je m'en suis emparée sur la partie protection des données personnelles qui était un argument supplémentaire pour pouvoir le partager à toute la collectivité. La sobriété numérique ce n'est pas que le travail le défi de la DSIN. Il convenait que cela soit un travail fait en transversalité avec les archives départementales (AD), la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) et le délégué à la protection des données personnelles pour faire de cette sobriété un enjeu que l'on avait à partager.

Mission développement durable : Avez-vous des objectifs ou une ligne de conduite pour mener ce chantier de sobriété numérique ?

Laure de Mazerat : Mon but est que l'ensemble des données que nous ne devrions plus posséder sur les serveurs, soit détruit dans un délai rapide. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur en 2018 et s'impose aux collectivités territoriales. Juridiquement, il y a donc urgence à détruire les données.

La DSIN a reçu la validation pour élaborer un nouveau schéma directeur de la transformation et de la sobriété numérique ce qui démontre que la sobriété est au cœur de leur futur schéma. Ce document doit nous donner des objectifs et les lignes de conduites durant le mandat.

Mission développement durable : Jusqu'à présent quelles actions ont été mises en place et quels effets ont-elles eut ?

Laure de Mazerat : Le groupe de travail collaboratif, qui associe à la fois des directions supports telles que la DSIN, les Archives Départementales (AD) et la DEDD et des directions métiers, a travaillé sur la question des mails et de l'utilisation des outils collaboratifs. Nous avons mis en œuvre des actions transversales et presque invisibles qui ont réussi à faire baisser le poids des boîtes mails : la suppression automatique des mails de la corbeille au bout de trente jours, l'allègement du poids de la signature officielle ou bien encore le remplacement de la signature officielle pour un usage interne par une signature encore plus allégée ("éco signature") et enfin l'utilisation des outils collaboratifs promus à la place des mails.

Je travaille également avec les Archives Départementales sur la destruction des données de serveurs même si nous ne sommes qu'à une étape expérimentale. Nous nous apercevons qu'il faut énormément de temps aux services pour accomplir ce tri. On a besoin des agents polyvalents administratifs qui sont la cheville ouvrière de ce travail. Ils sont également le lien avec le référent numérique. Il y a certainement des binômes à créer entre eux. Cette expérience de destruction des données dans le cadre de la sobriété numériques a entièrement été menée avec la Mission Développement Durable.

Nous avons fait également un travail d'identification des problématiques dans le cadre de l'opération que nous avons appelée « remue-ménage » avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, l'unité territoriale de Bergerac Est et sur la Direction du Droit et de la Commande Publique. C'est en cours avec la Direction de la Communication sur leur serveur d'archivage et avec la DPRPM. Cela a permis d'identifier les problématiques d'ordre organisationnel et juridique. La sobriété numérique doit aller dans le même sens que le projet de partage d'informations dans le cadre de la dématérialisation. Elle doit être intrinsèquement liée à chaque projet.

Le groupe de travail collaboratif a eu pour vocation de diffuser les bonnes pratiques et la DSIN, les AD et moi-même, nous le faisons constamment lors de nos formations. Le Schéma va nous aider à trouver des réponses sur la façon de mettre en œuvre cette sobriété numérique.

Mission développement durable : Connaissez-vous d'autres collectivités qui ont mené une démarche similaire ?

Laure de Mazerat : La ville de la Rochelle est pilote sur le sujet avec « La Rochelle territoire zéro carbone », mais il y a beaucoup de collectivités qui s'investissent dans la sobriété numérique. En ce qui concerne la protection des données personnelles, beaucoup de partenariats avec les Archives départementales et les Directions des Systèmes d'information sont en train de se mettre en place car on s'aperçoit que l'on ne peut pas travailler tout seul. Il faut se concerter. En effet, on ne peut pas détruire d'un côté si de l'autre côté on élabore un nouveau système informatique qui est hyper conservateur de données et hyper générateur de gaz à effet de serre. Il s'agit de détruire et mettre en œuvre des pratiques novatrices respectueuses de l'environnement. Nous restons toutefois vigilants dans le discours. La dématérialisation est un outil formidable mais elle doit être mesurée car elle crée également une masse d'informations numériques. C'est un cercle vertueux à repenser.

De plus, le Département est confronté à des risques de cyber attaques qui n'existaient pas quand tout était matérialisé. C'est pourquoi la protection des données intervient aussi. En effet, plus on détruit des données qui ne devraient plus être chez nous, plus on sera en capacité de redémarrer plus facilement en cas de cyber attaque, les sauvegardes étant beaucoup plus légères et faites plus fréquemment. On diminue de plus notre vulnérabilité car les pirates ont ainsi accès à beaucoup moins de données. Et cela a bien entendu un impact important sur l'environnement

Mission développement durable : Est-ce qu'il y a un volet économique ?

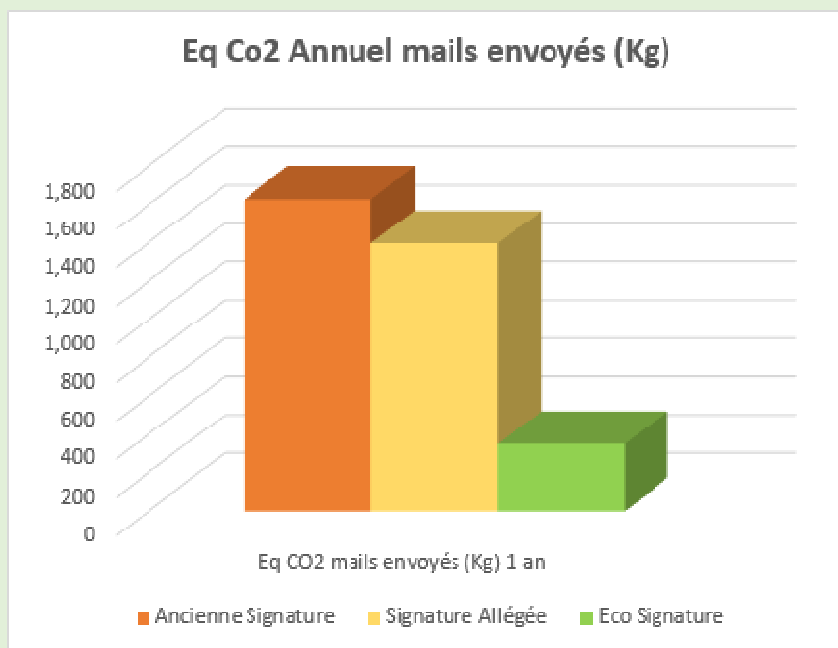
Laure de Mazerat : Oui, mais ce n'est pas à ce volet que l'on avait pensé de prime abord. Bien sûr les nouveaux équipements achetés par la DSIN sont beaucoup moins énergivores et si on diminue les données on aura moins besoin de sauvegarde. Dans un contexte où l'énergie devient de plus en plus coûteuse, cet aspect économique est important. Pour autant, j'ai bien senti que ce n'est pas cela qui anime le chantier sur la sobriété numérique même si c'est une conséquence positive.

Le groupe est animé par une démarche vertueuse en termes d'environnement, d'organisation et juridique.



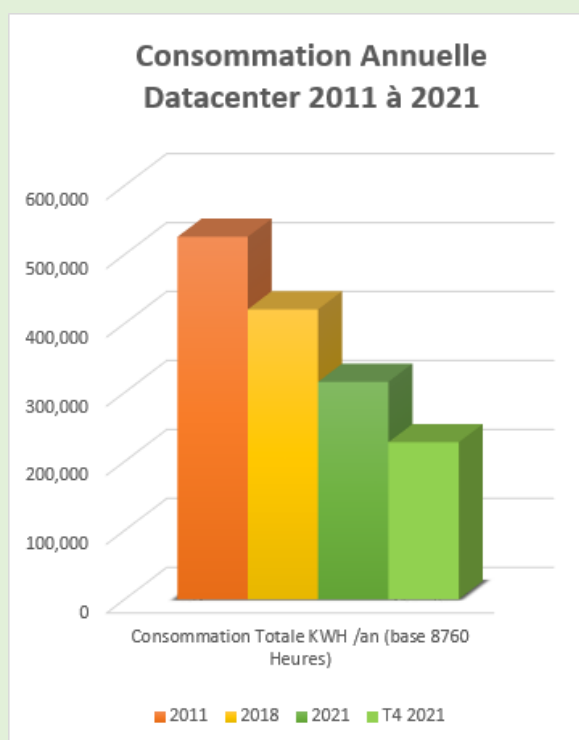
Comparaison du poids des signatures électroniques :

Impact, en équivalent CO₂, des mails envoyés par la collectivité en 1 an en fonction de la signature utilisée. Entre l'ancienne signature et l'éco signature, la différence est de 1.279 kg/an.



Evolution de la consommation annuelle d'électricité par le Datacenter :

Consommation en KWh du data center de la collectivité. Grâce au progrès technologique, la consommation annuelle a baissé de 43% en 10 ans.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2022



**EMPLOI - ÉCONOMIE - TOURISME
AFFAIRES EUROPÉENNES
ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 12^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2021, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2021, représentatives de l'action des services.

LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2021. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La plupart des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

Le Département de la Dordogne, a décidé la création d'une prestation d'aide sociale exceptionnelle à destination des travailleurs indépendants en situation de fragilité du fait de la pandémie COVID 19 d'un montant de **750 €** et soumise à des critères d'attribution.

En **2021**, **338 personnes** ont bénéficié de cette aide, réparties sur l'ensemble du Département.

Les secteurs d'activité sont variés, mais il ressort que les professions à caractère de services aux personnes, telles les activités de coiffure, esthétique, petits commerces, restauration individuelle sont les plus représentatives.



Contact : Direction du Développement Economique



AIDES DIRECTES ATTRIBUEES AUX ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU BOIS ET DE LA PECHE

En 2021, le Service Appui aux Entreprises a étudié **129 demandes d'entreprises**, tous secteurs d'activités confondus, pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers ainsi que pour la création d'emplois.

Les dispositifs ont ainsi permis de soutenir **80 dossiers d'investissement** pour un montant total de **2 030 615,81 €** dont **1 820 870,81 d'aides directes aux entreprises**.

62 dossiers sont actuellement suivis par les Chargés de mission du service et font l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès des porteurs de projets.

8 dossiers inéligibles à une aide départementale ont été réorientés vers d'autres partenaires, dont la Région Nouvelle-Aquitaine ou ont été abandonnés.



Contact : Direction du Développement Economique



ENTREPRENDRE ET INNOVER EN DORDOGNE : FAVORISER L'ENTREPRENARIAT AU FEMININ

PARTENAIRES EXTERNES

Réseau Les Premières,
CCI, CMA, pépinière
C@p@cit , la Wab, H24,
SPIE, Cr dit Agricole

« Entreprendre et Innover en P rigord » propose d'accompagner gratuitement une promotion de six   dix jeunes entreprises de 3   18 mois d'existence, port es par des femmes ou des  quipes mixtes sur l'ensemble de la Dordogne. Si tous les secteurs d'activit  sont concern s par ce programme (artisanat, agriculture, services, commerce, ...), le caract re innovant du projet est un crit re de s lection.

Ce programme, initi  par le Conseil d partemental de la Dordogne, est coordonn  par le r seau « Les Premières Nouvelle-Aquitaine » et organis  avec un ensemble de partenaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, SPIE, Cr dit Agricole, Orange, P le Emploi, Initiative P rigord, H24, la Wab, P pini re cap@cit ).

L'accompagnement se d roule sur quatre mois, entre septembre et d cembre. Ces jeunes entrepreneures pourront suivre en alternance des formations et des ateliers collectifs avec des experts.

Dans le cadre de l'appel   projet 2021, neuf projets ont  t  retenus en juillet :

- **Brainy Club** - Une solution d'ateliers p dagogiques en ligne bas e sur les soft Skills
- **Alle D** - L'agent sp cial 007 pour les artisans et les ateliers fran ais
- **Nature & Saveurs, la ferme Aquaponie** - Production de l gumes, fruits, aromates et fleurs de vari t s paysannes, truites et saumons de fontaine vendus frais ou fum s en circuit courts
- **Cabinet de soin en p rinalit ** - Accompagnement des futures mamans avec des techniques naturelles (alimentation, phytoth rapie, r flexologie, massage...)
- **La Cabane graphique** – Dessinatrice, illustratrice et tatoueuse nomade
- **Germaine** - Conception et commercialisation de germoirs et graines germ es
- **L'atelier Artistique** - Un lieu de pratique de la danse et d'activit s de bien- tre.
- **Marie-Paul Tuhaut** - Artisanat d'art, cr atrice de bijoux et sculptures   porter XXL
- **Institut Itin rant de soin esth tique**



Contact : Direction du D veloppement Economique



L'INCLUSION NUMERIQUE COMME VECTEUR DE RETOUR A L'EMPLOI

PARTENAIRES INTERNES

Direction des ressources Humaines,
Direction des Services de l'Information et du Numérique

La dématérialisation des services publics s'est accélérée avec la crise du COVID, augmentant les difficultés d'accès aux droits et services des plus précaires. Le numérique est ainsi devenu l'un des premiers freins déclarés par les demandeurs d'emploi devant la mobilité qui a longtemps tenu cette première place.

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Pour répondre à cet enjeu d'équité d'accès aux droits et ce besoin d'accompagnement, le Département a répondu à l'appel à projet « **Les conseillers numériques France Service** » initié par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Une décision favorable a été accordée, elle a permis le **recrutement de trois conseillers numériques en contrat de projet** pour deux ans qui pourront prendre leur fonction en février 2022 suite à leur formation. Ils seront déployés dans un premier temps sur les Unités Territoriales de Mussidan et du Bergeracois aux cotés des services sociaux du Département.

Une subvention de 50 000 euros par poste sera versée au Département sur deux ans.



Contact : Direction du Développement Economique



PARTENAIRES INTERNES

Pôle Insertion DGASP

PARTENAIRES EXTERNES

Hôteliers

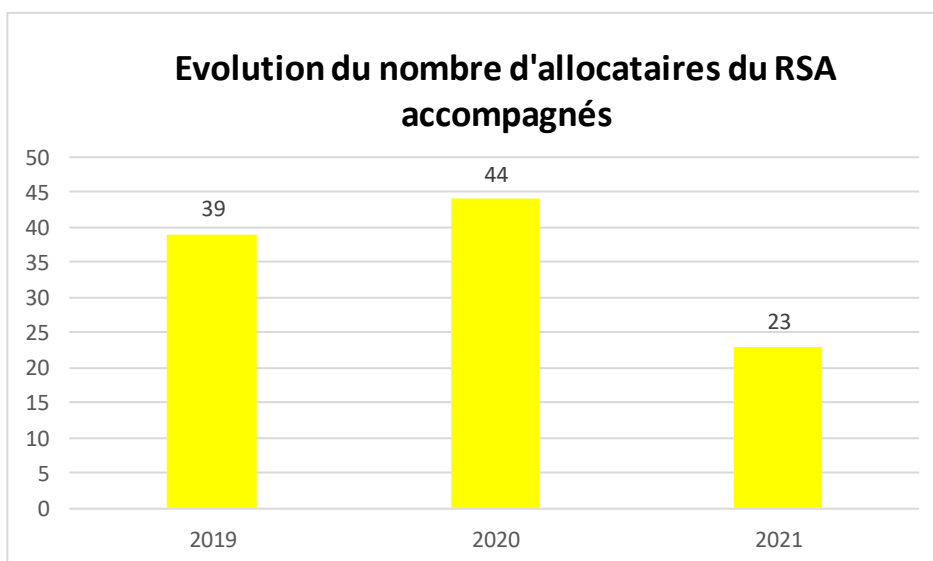
ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA DANS L'HOTELLERIE RESTAURATION

Depuis 2019, face aux difficultés de recrutement rencontrées par les professionnels de la filière hôtellerie, le Département propose à des hôteliers d'expérimenter l'emploi d'allocataires du Revenu de Solidarité Active dans leurs structures, en immersion dans un premier temps, puis sous contrat de travail.

Au 1^{er} octobre 2021, **23 allocataires ont bénéficié du cumul RSA / activité dans l'hôtellerie-restauration pour une durée de contrat de deux à cinq mois.**



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Direction de la Communication, Service du Tourisme et du Développement

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Technique Départementale, Comité Départemental du Tourisme, CNFPT, collectivités, Lycée Agricole, professionnels du paysage, Agence de l'eau Adour Garonne, association villes et villages fleuris

RENOUVELLEMENT DU LABEL DEPARTEMENT FLEURI

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts accompagne les collectivités qui le souhaitent dans l'obtention du label « Villes et Villages Fleuris ».

Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale : la qualité de vie (le cadre de vie, bien-être, patrimoine...), le lien social (intégration, participation, pédagogie, ...) et l'attractivité (touristique, économique, résidentielle).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- **un outil d'accompagnement** et d'ingénierie pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- **un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,
- **un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- **un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- **un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- **un outil d'échanges** et de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- **un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leurs territoires, leur ville, leur village.



Aujourd'hui, **115 communes sont engagées dans la démarche et 50 sont labélisées « villes et villages fleuris »** dont certaines d'entre elles font figure de référence et

d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire, comme par exemple la ville de Périgueux qui va fêter ses 20 ans au plus haut niveau de labellisation avec 4 fleurs.

Cette implication croissante des villes et villages est avant tout liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux fort : collectivités, Agence Technique Départementale, CNFPT, Comité Départemental du Tourisme, professionnels du paysage, paysagistes, pépiniéristes, arboristes, Agence de l'Eau Adour Garonne qui accompagnent et soutiennent les communes.



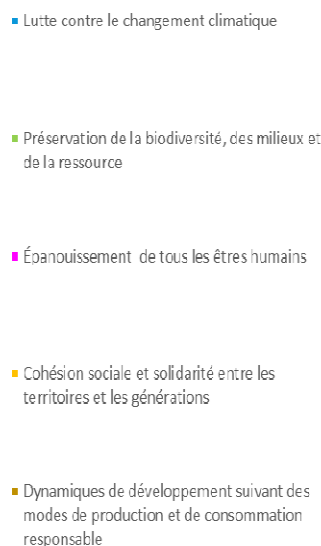
Contact : Pôle Paysage et Espaces verts



SYNTHESE DES ACTIONS – 2^{ÈME} COMMISSION

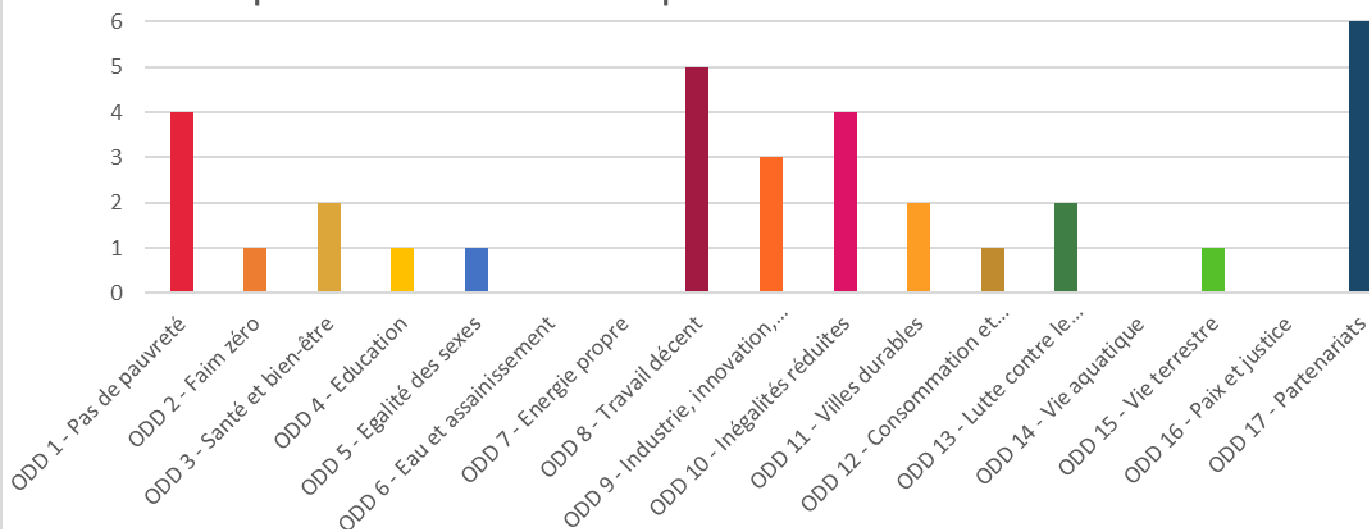
Sur les 7 actions présentées dans ce rapport pour la 2^{ème} commission, près d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique. Ensuite, un équilibre s'effectue entre 3 finalités : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (23%), les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (21%) et l'épanouissement de tous les êtres humains (19%). Enfin, 10% des actions concourent à la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource.

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 2^{ème} Commission



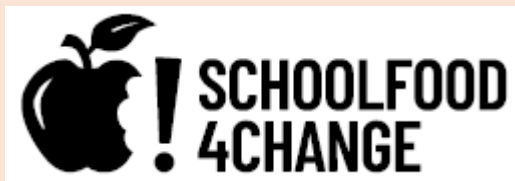
Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la moitié des actions a un impact sur le travail décent, sur la pauvreté, les inégalités réduites et les partenariats. Cela montre que les odd qui en ressortent correspondent bien aux thématiques de la commission 2.

Répartition des actions par ODD - 2^{ème} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

**Rencontre avec Valérie CHAMOUTON, directrice des Solidarités Territoriales
Valérie COUSTILLAS, chef de bureau des Politiques Européennes et
Internationales**



Mission Développement Durable : c'est quoi « School Food 4 Change » ?

Valérie CHAMOUTON et Valérie COUSTILLAS : il s'agit d'un programme européen de coopération transfrontalière. Dans le cadre du programme Horizon 2020 Green Deal dédié à la recherche et l'innovation, le Département de la Dordogne a été appelé à participer à l'appel à projet par un collectif européen basé à Bruxelles, *Risteco*. Cette organisation à but non lucratif vise à développer un nouveau modèle de restauration collective durable. Ce collectif regroupe des grands chefs, parmi lesquels M Rollingier qui a rencontré le président Germain Peiro lors de l'inauguration d'un collège 100% bio.

Mission Développement Durable : comment le Département s'est-il retrouvé dans ce projet ?

Valérie CHAMOUTON et Valérie COUSTILLAS : c'est grâce à la démarche 100%bio et local développée dans les collèges que le Département a été sollicité. Il a été identifié comme une collectivité impliquée dans le « Bien manger » et la transformation des pratiques alimentaires. La Dordogne a accepté de s'impliquer dans ce projet aux côtés de 32 autres partenaires venus de 12 pays européens (des associations, des collectivités, des universités...) pour partager son expérience.

Mission Développement Durable : en quoi consiste concrètement ce projet ?

Valérie CHAMOUTON et Valérie COUSTILLAS : Le projet a été déposé en 2021 et a débuté au 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans. L'objectif est ambitieux : travailler à la mise en œuvre de solutions visant à développer une alimentation saine et durable, provenant de productions locales, et accessible à tous les citoyens de l'UE, en commençant par les établissements scolaires (près de 3.000 établissements scolaires concernés (de la crèche au lycée), plus de 600.000 élèves.

Cela repose en grande partie sur des échanges sur l'ingénierie, la diffusion de bonnes pratiques et faire changer les règles européennes en matière de mise en concurrence et de marché public afin de faciliter l'approvisionnement local.

Les thèmes centraux tournent autour de la façon de s'approvisionner (stratégie « Farm to Fork », ou de la ferme à la fourchette), la façon de cuisiner, le type de menus et d'alimentation proposés aux élèves, la lutte contre l'obésité chez les jeunes, la formation de cuisiniers et de formateurs, la réduction de la quantité de viande dans les menus...

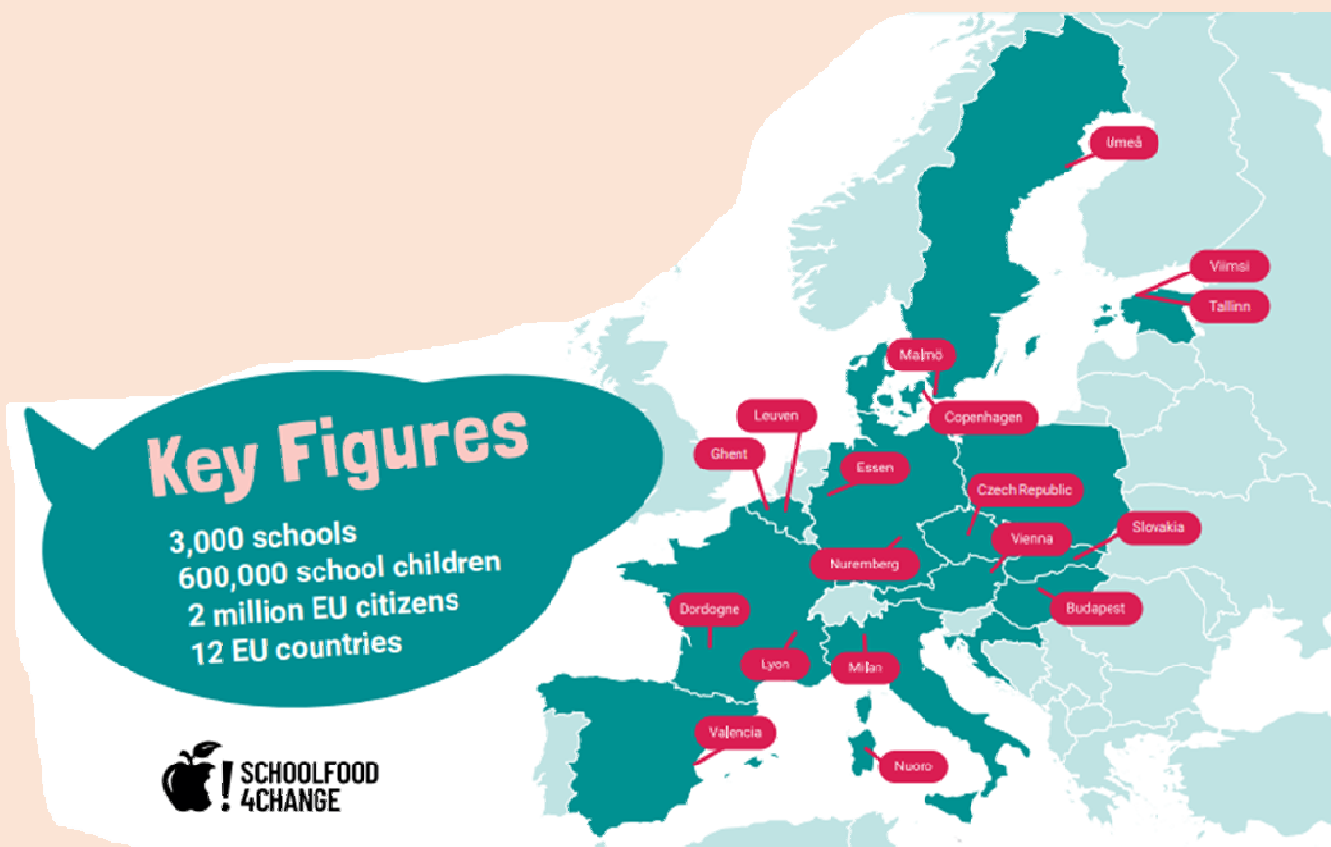
Un site internet a été mis en ligne (<https://schoolfood4change.eu/>) et un livre de recettes, à destination de la restauration collective et adaptées aux habitudes alimentaires locales, sera édité avec la collaboration de 3 chefs renommés.

Mission Développement Durable : quel est le rôle du Département dans ce programme ?

Valérie CHAMOUTON et Valérie COUSTILLAS : Ce qui est déterminant c'est la façon dont on a mis en place le 100% bio dans les collèges : travailler avec le personnel sur la formation, l'approvisionnement, les marchés publics. L'idée est que cette méthode soit diffusée dans les pays européens. En outre, ce qui est essentiel sur les questions d'approvisionnement c'est de faire changer les règles sur les appels d'offre et la mise en concurrence pour éviter d'être bloqué et favoriser l'approvisionnement auprès des producteurs locaux. Le but ultime dans ce projet est de remettre un projet d'orientation des textes de lois à la Commission Européenne pour modifier la réglementation en vigueur.

Il y a différents services impliqués au sein du Département : le service des politiques territoriales et européennes s'occupe de la partie administrative (suivi des dépenses, appels de fonds...); le volet opérationnel est porté par les directions métier : la direction de l'économie et la direction de l'éducation.

La Dordogne s'est engagée sur certaines actions et a été dotée d'un budget de 300 000 € pour les financer. Jusqu'à présent, les fonds ont essentiellement permis de renforcer les équipes de personnel à la direction de l'économie sur le volet coordination des productions locales et des besoins de la restauration collective.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2022



**SOLIDARITÉ - SANTÉ - INSERTION
FAMILLE - ENFANCE**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 12^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2021, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2021, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l’an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l’action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d’une interview d’agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d’action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d’activité 2022. Comme l’an passé, l’impact des actions sur les ODD n’a pas été quantifié ni qualifié au travers d’indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l’action considérée est réputée concourir à l’atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12,13, 14, 15 et 17.

La plupart des actions contribuent à l’ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d’action, et s’insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C’est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d’un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication,
Direction des Sports

PARTENAIRES EXTERNES

Acteurs de la prévention de la perte d'autonomie et du bien vieillir

LA CONFERENCE DES FINANCEURS

La Conférence des Financeurs est une instance de coordination institutionnelle pilotée par le Conseil départemental et composée de douze membres. Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions de prévention. Ce programme prévoit six axes, tels que fixés par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

En 2021 :

- **67 actions de prévention ont été retenues pour un montant total de 930 364 €.** Elles concernent des actions collectives qui concourent à l'éducation à la santé, au bien vieillir, à la lutte contre l'isolement, à la lutte contre la fracture numérique ou encore à la prévention en EHPAD, mais aussi des actions portant sur l'accès aux aides techniques.
- **21 Résidences Autonomie** contribuent aussi à l'effort de prévention grâce à un concours financier annuel de **337 623 €.**



Contact : Pôle Personnes Agées



PARTENAIRES INTERNES

Service des Affaires Juridiques et Direction de la Communication

L'ACCUEIL FAMILIAL POUR ADULTE

L'accueillant familial est un particulier ou un couple qui, sous réserve d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental, offre, à titre onéreux, un lieu d'hébergement, une vie de famille, des services visant le maintien de l'autonomie de la personne accueillie (personne âgée ou handicapée), dans la limite des actes qui engagent la responsabilité d'autres professionnels médicaux et sociaux. Il s'agit d'une solution d'hébergement à caractère temporaire ou durable qui apporte une alternative au maintien et au soutien à domicile.

En 2021, **195 particuliers** ont un agrément d'accueillant familial leur permettant d'héberger à titre onéreux des personnes âgées ou des adultes handicapés **pour une capacité d'accueil de 485 places.**

Le Département apporte également son soutien et son conseil auprès des collectivités qui portent des projets de création de maisons d'accueillants familiaux :

- ✓ 4 maisons sont opérationnelles : Parcou, Festalemps, Le Pizou et saint Pierre d'Eyraud,
- ✓ 2 sont en cours d'étude ou de réalisation sur Jumilhac et Saint Jory de Chalais.



Contact : Pôle Personnes Agées



POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

PARTENAIRES EXTERNES

L'association APF France Handicap-Délégation de Dordogne

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires du secteur médico-social conviennent d'établir leur relation dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires, que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficience.

Au cours de l'année 2021, le service a négocié le CPOM de l'association APF France Handicap-Délégation de Dordogne qui gère un Service d'Accueil Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ainsi qu'un Institut d'Education Motrice (IEM) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

Ce CPOM a été finalisé, approuvé et signé fin 2021. Cela a été l'occasion pour les gestionnaires de porter des projets d'inclusion conformément à l'axe 4 du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2022 : Les fiches-actions suivantes ont ainsi été retenues :

- Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion
- Favoriser une approche populationnelle par type de handicap
- Contribuer à la démarche « Réponse accompagnée pour tous »
- Maintenir une gestion performante et un management de la qualité



Contact : Pôle Personnes Handicapées



LE FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION

PARTENAIRES EXTERNES

Etat, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et Mutualité Sociale Agricole

La Maison Départementale des Personnes Handicapées gère un fonds départemental de compensation du handicap qui est chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Sur l'année 2021, le comité de gestion du fonds a examiné 96 dossiers : 76 dossiers ont obtenu un accord, contre 18 rejetés et 2 ajournés.

Le montant total des aides est de 163 369.31 € qui se répartissent ainsi :

- Aides techniques : 118 820.06 €
- Aides au logement : 20 313.16 €
- Aménagement du véhicule : 17 006.07 €
- Sur coûts liés aux transports : 6 242.92 €
- Charges exceptionnelles (réparations et assurance FR, régularisation permis) : 987.10 €



Contact : Maison Départementale des Personnes Handicapées



PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Habitat

PARTENAIRES EXTERNES

Associations, Services de l'Etat, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Bailleurs sociaux, Centres Communaux d'Action Sociales (CCAS), fournisseurs d'énergie et de téléphonie



Contact : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion

MOBILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT : AIDE DIRECTE

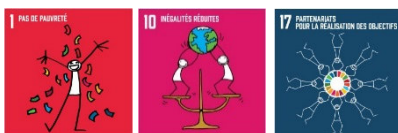
En lien avec les travailleurs sociaux des Unités Territoriales du Département, des associations œuvrant dans le domaine et de nombreux partenaires institutionnels, le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département, permet le traitement des situations individuelles pour l'accès ou le maintien dans un logement des personnes défavorisées.

L'intervention de ce dispositif est inscrite au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

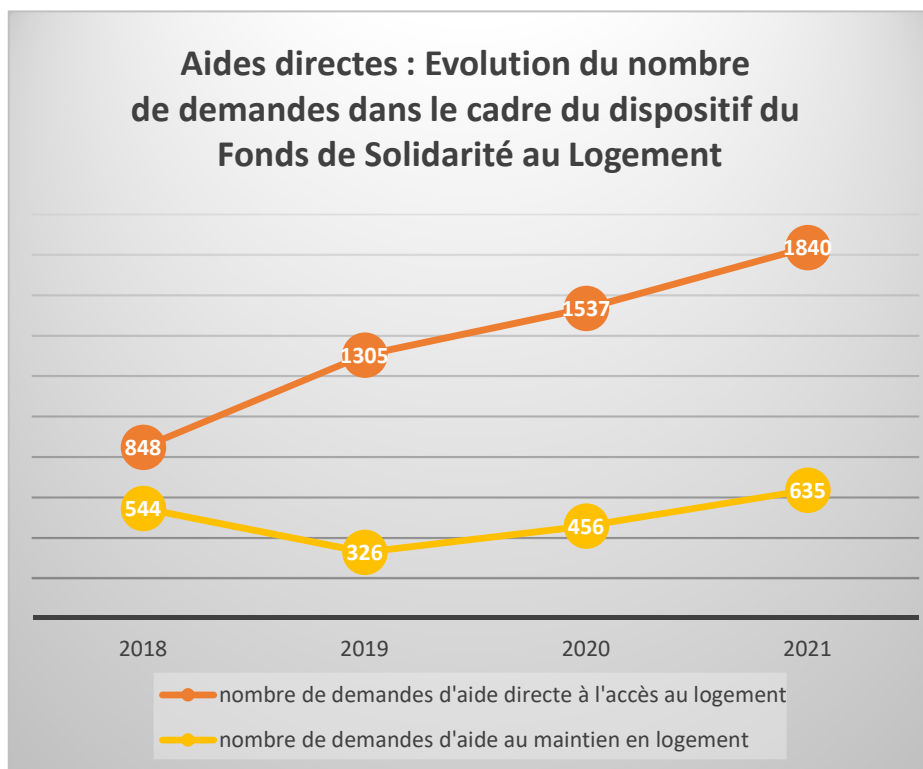
Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées qui s'articulent autour de deux axes :

- Des aides directes à ces personnes,
- Des aides à des organismes chargés de les accompagner dans leurs difficultés et ou démarches.

En 2021, les aides directes à l'accès au logement accordées aux personnes ont fait l'objet de 1 840 demandes et environ 635 demandes pour les aides au maintien dans le logement.



Aides directes : Evolution du nombre de demandes dans le cadre du dispositif du Fonds de Solidarité au Logement



MOBILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT : AIDE A DES ORGANISMES CHARGES DE L'ACCOMPAGNEMENT

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Habitat

PARTENAIRES EXTERNES

Associations, Services de l'Etat, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Bailleurs sociaux, Centres Communaux d'Action Sociales (CCAS), fournisseurs d'énergie et de téléphonie

Des organismes chargés d'accompagner les personnes défavorisées dans leurs difficultés et leurs démarches sont soutenus par le Fonds de Solidarité pour le Logement. Ils ont pour missions de mettre en œuvre :

- Des accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) permettant notamment la recherche d'un logement adapté à la problématique de la personne (santé, composition familiale, budget, etc.). Il est observé que les travailleurs sociaux du Département restent très majoritairement les prescripteurs de ces mesures dont le nombre a fortement augmenté en atteignant 416 (y compris en structures d'hébergement),
- Des enquêtes dans le cadre d'expulsions locatives. En 2021, le FSL a permis de financer la réalisation de près de 396 enquêtes et 19 protocoles de règlement ont été mis en place. Par ailleurs, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), copilotée par l'Etat et le Département, a fait l'objet de 461 saisines dont 228 relevant du parc social et 233 du parc privé.
- Le dispositif de sous-location avec bail glissant. En 2021, 49 situations ont été prises en charge

Au total, 5.359 aides ont été sollicitées auprès du FSL en 2021.

Un montant global d'aides de 1.223.309 € a été attribué afin de répondre à toutes ces demandes.



Contact : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion



PARTENAIRES EXTERNES

Banque de France, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), MSA (Mutualité Sociale Agricole), organismes caritatifs

L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION BUDGETAIRE

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et les Mesures d'Aide Educative Sociale et Familiale (MAESF) sont mises en place depuis le 15 mars 2009.

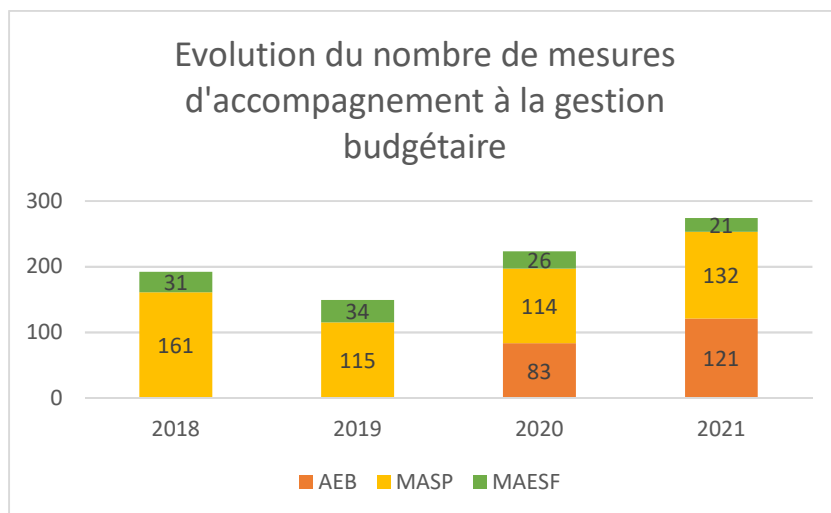
- La MASP s'adresse à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et/ou familiales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.
- La MAESF vise à aider les parents dans la gestion de leur budget au quotidien afin de prendre en compte les besoins des enfants.

Ce sont des mesures administratives contractuelles qui requièrent l'adhésion du bénéficiaire. Pour ouvrir droit à une de ces mesures, la personne doit, par ailleurs, remplir les conditions suivantes :

- Etre majeur-e et bénéficiaire d'au moins une des 28 prestations fixées par le décret,
- Adhérer à la mesure proposée,
- Etre en capacité, au terme de la mesure, de gérer à nouveau seul-e ses prestations sociales et/ou familiales.

De plus depuis 2019, des mesures d'Aide Educative Budgétaire (AEB) ont été mises en place à titre expérimental pour développer l'offre d'accompagnement.

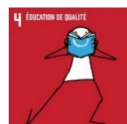
En Dordogne, depuis le 1er octobre 2014, l'ensemble de ces mesures est assuré par cinq Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF). Elles sont sectorisées et interviennent sur l'ensemble du département.



En complément, l'Union Départementale des Affaires Familiales bénéficie d'une délégation pour exercer annuellement 52 mesures de MASP avec gestion.



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion



LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

PARTENAIRES INTERNES

Services
Départementaux

PARTENAIRES EXTERNES

Communes,
Communautés de communes,
Etablissements publics et parapublics, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et Partenaires de l'emploi

La clause d'insertion est un dispositif efficace relatif aux marchés publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Il s'agit de réserver une partie des heures de main d'œuvre des travaux d'un chantier à l'embauche de ces personnes. La notion de personnes éloignées de l'emploi recouvre principalement les allocataires du RSA et des minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois), les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap.

En 2021, le Pôle RSA-LCE a continué à travailler sur des marchés internes au Département mais a également répondu au souhait des élus départementaux de développer la clause d'insertion auprès des communes, des communautés de communes, des établissements publics et parapublics.

Le Pôle RSA-LCE est intervenu sur **9 chantiers** qui posent la clause d'insertion comme une condition d'exécution du marché (article L2112-2).

Au total, **126 personnes** sont intervenues sur des missions d'une durée plus ou moins longues. Ces missions représentent **46 783 heures d'insertion**.

Conformément à la contractualisation, une attention particulière est portée au bloc communal dès lors que le montant du marché est supérieur à 300.000 € HT.

Le Pôle RSA-LCE a également étudié 512 dossiers de demandes de subvention avec remise d'un avis sur la clause d'insertion. 71 dossiers ayant un montant de travaux supérieur à 300.000 € HT ont reçu un avis favorable.

En 2021, le Pôle RSA-LCE a conventionné avec 2 communes et 2 communautés de communes. Ces conventions proposent l'ingénierie du Département en matière de clause d'insertion sur des marchés qui ont été publiés ou qui vont l'être.



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion



REALISATION DES BILANS DE SANTE EN ECOLE MATERNELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Education nationale,
Instance Régionale
d'Education et de
Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine

Le Département a l'obligation légale d'organiser les bilans de santé pour les élèves de moyenne section d'école maternelle : dépistages visuels, auditifs, de corpulence, dentaire, de développement avec un examen médical en présence des parents.

L'objectif est de repérer au plus tôt des troubles du développement et des troubles de santé afin de proposer une prise en charge adaptée le plus précocement possible.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les bilans de santé en écoles maternelles ont été perturbés par les fermetures de classes liées à l'épidémie liée à la COVID.

5 637 actes de santé ont été réalisés durant l'année 2021,

- 98% des élèves de 4 ans ont bénéficié d'un dépistage auditif,
- 93% d'un bilan visuel,
- 60% d'un bilan médical.



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



EDUCATION A LA SANTE AUPRES DES ENFANTS EN MOYENNE SECTION DE MATERNELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Centre de planification ou d'éducation familiale, Education Nationale et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle PMI-Promotion de la santé développe des interventions dans les écoles maternelles auprès des enfants de moyenne section.

Des séances d'éducation pour la santé sont organisées dans les écoles maternelles sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Sarlat, Ribérac et Périgueux.

D'une durée de 20 à 30 minutes, elles ont été animées par une infirmière ou une infirmière-puéricultrice.

Un choix de 5 thèmes est proposé aux enseignants : le sommeil, l'alimentation, les accidents domestiques, la santé bucco-dentaire, les écrans.

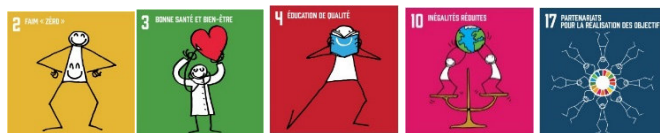
Au cours de l'année scolaire 2020-2021, la réalisation des séances d'éducation pour la santé a été tributaire des fermetures de classes liées à l'épidémie de COVID.

L'activité a pourtant bien repris depuis l'année précédente, sans pour autant atteindre le niveau des années 2019 et 2018.

450 séances d'éducation pour la santé ont été réalisées auprès de **1 648** dans **102 écoles maternelles**, soit **69%** des élèves de moyenne section du département.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



PARTENAIRES EXTERNES

Centre de planification et d'éducation familiale, Education Nationale et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine (IREPS)

INTERVENTION SUR LA SANTE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Les 5 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) proposent des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des élèves de collèges et lycées du département, ainsi qu'auprès de centres de jeunes et autres établissements spécialisés.

L'objectif est de permettre aux jeunes et aux adultes de mieux appréhender et de mieux maîtriser leur vie affective et sexuelle, d'éviter les grossesses non désirées et de réduire le risque des infections sexuellement transmissibles.

En 2020, malgré les fermetures des établissements scolaires et les contraintes sanitaires, **108 séances** d'éducation à la vie affective et sexuelle ont été réalisées auprès de **1 769 participants**.



Contact : Pôle Protection, Maternelle et Infantile



DEPISTAGE DE LA TUBERCULOSE

PARTENAIRES INTERNES

Centre de lutte antituberculeuse départemental

Le Département a disposé de la compétence déléguée de lutte contre la tuberculose jusqu'au 31/08/2021.

A ce titre, il a orienté son action, par le biais du Centre de Lutte antituberculeuse (CLAT) vers les personnes les plus à risque vis-à-vis de la tuberculose. Des radiographies pulmonaires de dépistage sont réalisées en milieu carcéral auprès des détenus. Des conventions ont été par ailleurs conclues avec les associations travaillant auprès des publics précaires pour proposer un dépistage de la tuberculose à leurs bénéficiaires.

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, entres hospitaliers de Périgueux et Bergerac, prisons, associations

Sur cette période, 577 radiographies pulmonaires ont été réalisées, dont :

- **319** auprès des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic
- **80** auprès de publics précaires



Contact : Pôle Protection, Maternelle et Infantile

OFFRE DE SOINS EN PERINATALITE ET PLANIFICATION FAMILIALE

PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale Adjointe de la Santé et de la Prévention

En 2021, les professionnels ont adapté leur activité aux contraintes sanitaires.

Les sages-femmes ont réalisé **2 587 actes en PMI** et **868 consultations en CPEF** dont **31%** à destination de mineur-e-s.

549 femmes ont bénéficié d'au moins **une visite à domicile** et **17 % des femmes enceintes** ont bénéficié d'un suivi par une sage-femme de PMI.

Les médecins de PMI ont réalisé **7 096 actes** auprès de **2 877 enfants**, soit 2,5 examens cliniques par enfant. **Près d'un quart des enfants périgourdiens de 9 mois et 24 mois** sont vus en consultation de PMI.

Les puéricultrices ont réalisé **2 969 visites à domicile** auprès de **1 075 enfants**, soit **2,8 visites par enfants** de moins de 6 ans. **10% des enfants de moins de 6 ans** sont vus au moins une fois par une puéricultrice de PMI.

Les conseillères conjugales et familiales ont réalisé **1 304 entretiens de conseil conjugal** au bénéfice de **575 personnes dont 28% de mineurs**.

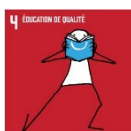
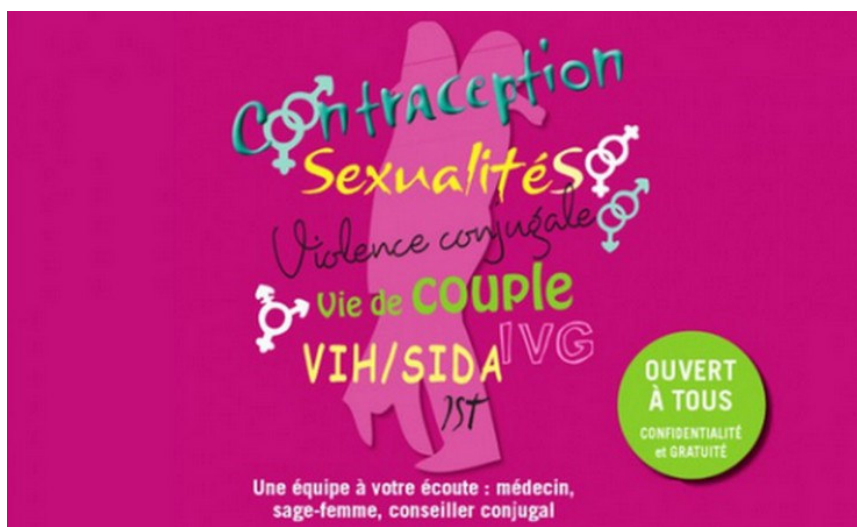
Les médecins CPEF ont réalisé **700 consultations** dont **32%** à l'intention des mineurs.

PARTENAIRES EXTERNES

Maternités, professionnels de santé libéraux, CPAM, Réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



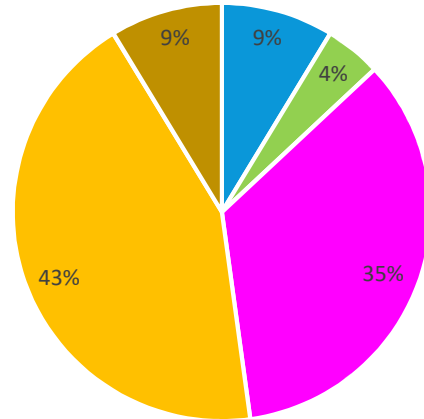
SYNTHESE DES ACTIONS – 3^{EME} COMMISSION

Sur les 17 actions présentées dans ce rapport pour la 3^{ème} commission, les 3/4 concourent à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (43%) et l'épanouissement de tous les êtres humains (35%), ce qui est en toute adéquation avec la politique de la commission 3.

Les autres finalités du développement durable sont plus secondaires dans toutes ces actions à caractère social.

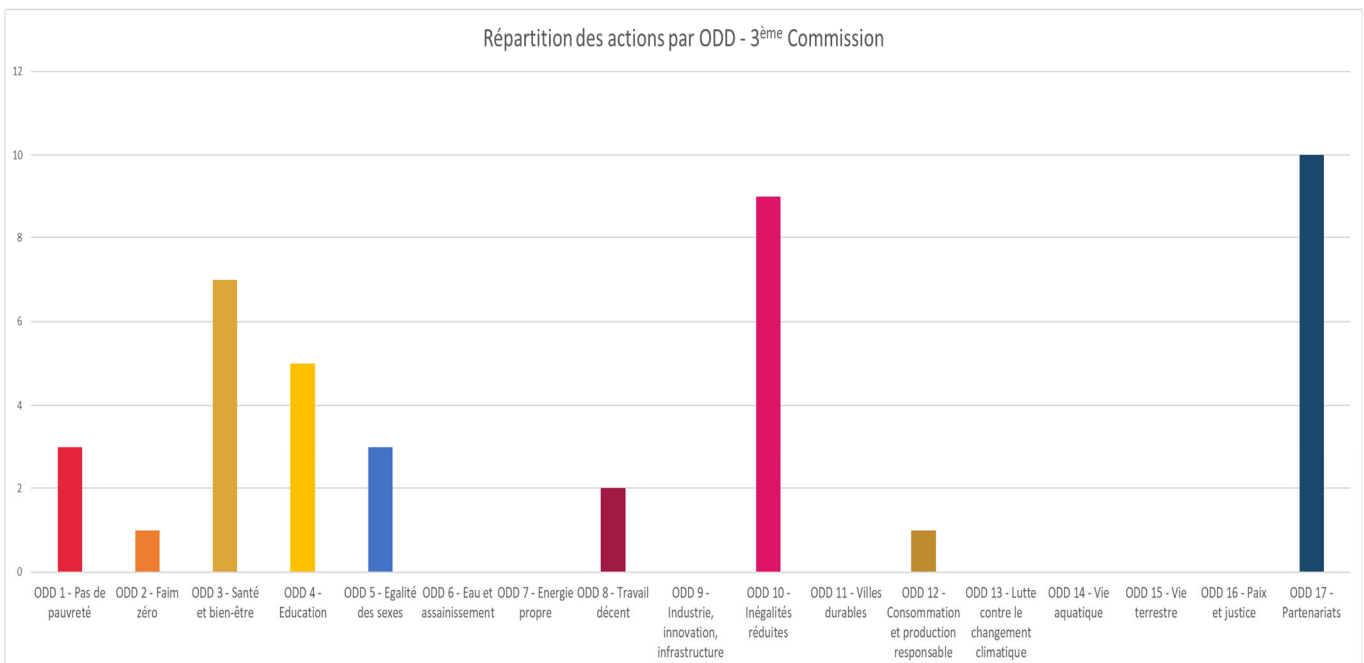
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 3^{ème} Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la grande majorité des actions concernent les domaines des inégalités réduites, l'éducation ainsi que la santé et le bien-être, en toute cohérence par rapport aux objectifs de la Commission.

Répartition des actions par ODD - 3^{ème} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Laurence GAUZAN, Directrice du Pôle Aide Sociale à l'Enfance
Isabelle JAECK, Directrice Adjointe du développement territorial

Les colonies de Vacances de l'Aide Sociale à l'Enfance

Mission Développement Durable : comment est né ce projet ?

Laurence GAUZAN : l'idée est née à la suite du premier confinement de 2020 lié au COVID. Toutes les structures d'accueil et les 350 assistants familiaux ont dû garder les enfants 24h/24. Tous les établissements scolaires, médico sociaux étaient fermés et les enfants ont été confinés sur leur lieu de placement. Les visites parentales en présentiel ont été suspendues, et ont été organisées en visio. Les assistants familiaux ont assuré le suivi de la scolarité en visio des jeunes. Cela a demandé un fort investissement de leur part. Au sortir de cette période difficile, on a tout de suite cherché ce qu'on pourrait faire pour permettre aux assistants familiaux de récupérer de cette charge de travail supplémentaire. Pour les enfants, il s'agissait de leur donner la possibilité de repartir sur des problématiques d'enfant, de retrouver des préoccupations liées à leur âge.

Mission Développement Durable : quelle est la spécificité de ces colonies?

Laurence GAUZAN : ces colonies sont entièrement organisées en interne par les services départementaux. Le projet s'est monté très rapidement, en moins de 2 mois, avec l'idée de s'appuyer sur les compétences en interne. La proposition a été présentée au Directeur Général des Services et nous avons tout de suite associé les services de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Education et des Sports qui ont l'habitude d'organiser des animations.

Pour les lieux d'accueil, nous avons mobilisé les internats de collèges de Nontron et Excideuil pour les 13-18 ans puisqu'ils appartiennent au Département : Les plus jeunes, 6-11 ans ont été accueillis sur le site de Sireuil appartenant à la ligue de l'enseignement.

Nous avons des exigences particulières, comme par exemple un taux d'encadrement bien supérieur à celui des colonies classiques : 1 animateur pour 6 enfants, et un suivi très prégnant par les services du pôle ASE pendant les séjours : un point hebdomadaire était organisé avec les encadrants. Des astreintes étaient assurées par le pôle ASE et par le service des sports tout au long de l'été.

Pour l'encadrement, nous avons mobilisé les deux plus importantes associations d'éducation populaire en Dordogne : la Ligue de l'Enseignement et les FRANCAS. C'était aussi une façon de les aider à maintenir leur activité puisque cette année-là tout était à l'arrêt.

Isabelle JAECK : la direction de la culture et des sports est chargée de coordonner la programmation des activités sur les séjours des FRANCAS, et de proposer des prestataires avec l'aide des opérateurs culturels, l'agence culturelle et Ciné Passion, et des services départementaux. Au départ, l'idée était de faire l'animation en direct par les services, mais finalement il a été décidé de mixer les interventions avec des associations et prestataires locaux qui ont subi également la crise sanitaire afin de les soutenir. Sur les séjours encadrés par la Ligue de l'Enseignement, il a été décidé de rester sur son programme d'animations habituel.

Mission Développement Durable : il s'agit d'un projet très transversal pour la collectivité.

Laurence GAUZAN : en effet, plusieurs services et directions ont été impliqués. Comme la DRH pour mobiliser des agents, sur la base du volontariat, pour assurer l'entretien des locaux habituellement

inoccupés à cette période. D'autant qu'on était en pleine crise sanitaire, il y avait un protocole strict à respecter. La direction du patrimoine a été sollicitée pour faire des astreintes et intervenir en cas de besoin dans les locaux. La direction de l'Education a permis de faire le lien avec les responsables des 2 collèges mobilisés. La Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord met à disposition dans les collèges un coin détente propice à la lecture. La direction de l'environnement et du développement durable est également intervenue pour proposer des prestataires réalisant des animations autour du développement durable et les milieux naturels. La direction de la communication a distribué des goodies : sacs, casquettes...

Mission Développement Durable : combien d'enfants ont pu bénéficier de ces séjours ?

Laurence GAUZAN : 126 enfants ont fait un séjour en 2020, 80% d'entre eux venaient du placement familial. Les autres enfants étaient issus du village de l'enfance ou bénéficiaires de mesures éducatives à domicile. Il y a eu 4 semaines proposées avec les FRANCAS et 5 semaines avec la Ligue de l'Enseignement.

Mission Développement Durable : comment est financé cette action ?

Laurence GAUZAN : elle est en totalité pris en charge par le Département. Le pôle ASE finance les 2 associations encadrant pour environ 100 000 €. La DGA CES prend en charge les prestations sportives, culturelles et d'éducation à l'environnement pour 20 000 €.

Nous avons obtenu le label « Les Colos apprenantes » sur le séjour avec les FRANCAS. C'est un label créé en 2020 et remis par le Ministère de l'Education Nationale aux organisateurs proposant des séjours associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Mission Développement Durable : ces colonies ont rencontré un vrai succès. Avez-vous reconduit ce dispositif par la suite ?

Laurence GAUZAN : oui, des séjours ont été organisés en 2021 et 2022. L'enquête de satisfaction envoyée aux assistants familiaux a permis de constater que les objectifs avaient été atteints et de relever des pistes d'amélioration.

Isabelle JAECK : en 2020, certains jeunes ont souhaité prolonger leur séjour, même si les activités proposées étaient identiques. 42% des enfants ayant participé aux séjours proposés par les FRANCAS ont souhaité rester 1 semaine de plus.

Laurence GAUZAN : ces séjours ont permis à des enfants qui ne seraient jamais partis en colonie de vacances de bénéficier d'un séjour avec des animations de qualité. D'autre part, cela évite également de replacer des enfants dans d'autres familles lorsque les assistants familiaux sont en vacances.

Chaque année on améliore le dispositif. Les séjours sont mieux préparés en amont avec des réunions impliquant les responsables des établissements scolaires pour une relation plus apaisée. Un état des lieux entrée et sortie est réalisé dans les lieux d'accueil. Les animateurs sont formés 2 jours avant le séjour pour bien préparer le programme, présenter le Département, le public accueilli, l'organisation, les attentes vis-à-vis de leur posture par rapport aux jeunes dont ils auront la charge. Des séjours plus longs seront proposés aux adolescents et d'autres lieux pourront être envisagés pour les prochains séjours....

Isabelle JAECK : Dès 2021 un troisième lieu a été ouvert au collège de Sarlat pour les plus de 16 ans. La localisation proche du centre-ville leur offre plus de liberté. En 2022, le service agriculture a été sollicité pour proposer des repas faits maison à base de produits 100% locaux à Nontron et à Sarlat.

Ce projet a été très bénéfique et a permis de décloisonner les services. En retour, cela a permis également de porter un regard nouveau sur les services de la protection de l'enfance, et sur les enfants eux-mêmes. Il faut gérer les appréhensions des personnes qui vivent à proximité des collèges habituellement fermés l'été et qui vont accueillir ce public d'enfants « affublé » d'une image négative.

Laurence GAUZAN : C'est un modèle de fonctionnement assez inédit. Il n'y a pas d'autres départements qui proposent d'envoyer les enfants en colonie de vacances labellisée « colos apprenantes », avec une gestion en interne par les services de la collectivité.

Et ce projet a permis d'ouvrir de nouveaux horizons. Ainsi, en 2022, 5 jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur à l'ASE ont pu travailler pendant l'été sur les 3 sites de baignade du Département, en appui avec les animateurs sportifs.



L'équipe des FRANCS

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2022



**AGRICULTURE - FORÊT - AMÉNAGEMENT RURAL
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 12^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2021, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2021, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2022. L'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17

La plupart des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale Adjointe de la Santé et de la Prévention

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles, collectivités, agriculteurs, CAF, MSA

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention pour une analyse technique approfondie et personnalisée des exploitations au travers desquelles les agriculteurs perçoivent une allocation RSA.

Depuis 2016, le service et le Pôle RSA du Département ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers.

Ce diagnostic permet de faire un état objectif de la situation de la structure, de dresser des perspectives d'évolution, et de mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA.

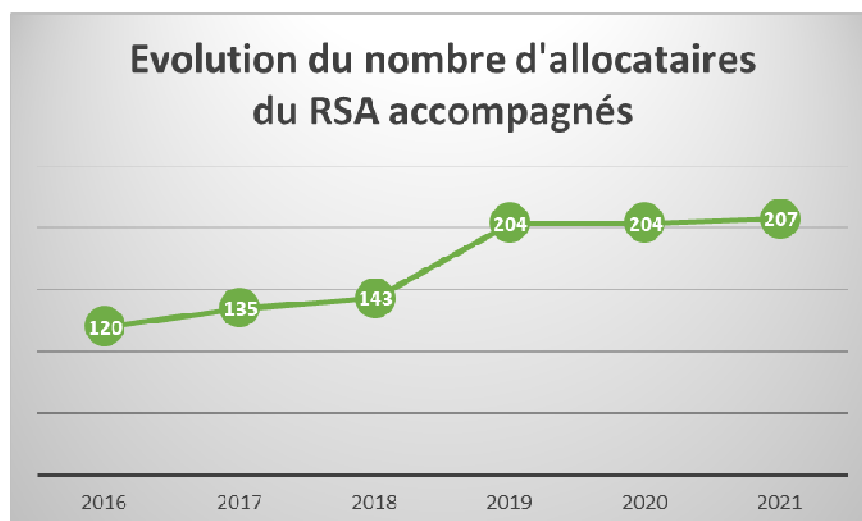


En 2021, le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a accompagné **207 exploitations**.

Depuis le début du dispositif, le Département a accompagné **1 013 exploitations**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



ACCOMPAGNEMENT DU MONDE RURAL ET PROMOTION D'UN TERRITOIRE DE QUALITE

PARTENAIRES EXTERNES

Maisons Familiales et Rurales

Pour mener à bien la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

A ce titre, le Département de la Dordogne est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales (MFR), en subventionnant les sept MFR de Dordogne pour des actions de formations diversifiées et destinées à des publics adultes et scolaires.

Plus de 15 formations différentes sont dispensées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme rural. De par la diversité de ces actions, les MFR sont les acteurs du développement local, parce qu'elles sont en phase avec les réalités et les besoins de notre territoire.

A ce titre, en 2021, les **7 établissements** concernés ont bénéficié d'une aide de **4 050 €** afin de leur permettre d'acquérir du mobilier, du matériel informatique ou de réaliser des travaux dans leur structure pour un montant total de **28 350 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— Formation par alternance —

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires professionnels agricoles, collectivités, banques, Conseil régional Nouvelle Aquitaine, services de l'Etat

SOUTIEN A UNE AGRICULTURE DURABLE

En 2021, le Département, grâce à son dispositif d'aides, a permis de soutenir **702 dossiers d'investissements** à destination directe des exploitations pour un montant total de **1.962.032 €**.

- **286 dossiers** instruits pour la filière animale, pour un montant de **814.401 €**
- **416 dossiers** instruits pour la filière végétale pour un montant de **1.147.1631 €**

Par ailleurs, le Département tient à accompagner les projets avec une envergure de territoire et/ou en assurant le maillage comme pour la méthanisation. Ils peuvent répondre aussi à une volonté ou un besoin de structuration de filière.

En 2021, le Département a soutenu **13 projets structurants et innovants** pour un montant de **217 148 €**, avec par exemple :

- La mise en place de 35 tours de protection contre le gel de printemps dans le vignoble, en complément des financements publics de France Agrimer et du Conseil régional de NA.
- L'installation d'une station de production, compression, stockage et distribution de Bio GNV sur le site du méthaniseur de Nojals et Clottes qui va alimenter une flotte de 15 véhicules.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire

S

SOUTIEN A L'HYDRAULIQUE AGRICOLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

PARTENAIRES EXTERNES

Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Chambre d'Agriculture, association des irrigants, FEADER, Etat

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, le Département attribue des aides à des opérations collectives et individuelles en vue de satisfaire aux exigences d'une irrigation durable en préservant la ressource.

En 2021, **62 dossiers** ont ainsi été programmés pour un montant de **202.235 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire

PROMOTION DU MANGER LOCAL

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Éducation,
Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles,
collectivités, agriculteurs,
Conseil régional Nouvelle
Aquitaine

Le Département est adhérent depuis plusieurs années à l'association nationale **Agrilocal**. Elle met à disposition une plateforme mettant en relation des acheteurs publics et des producteurs, déclinée en interfaces départementales. Elles sont toutes connectées entre elles, et en perpétuelle évolution pour s'adapter aux différents besoins rencontrés. La mise à disposition de cet outil a été effective lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Cet outil informatique a pour objet de faciliter la mise en relation des acheteurs de la restauration collective du département et des fournisseurs dont le siège social est en Dordogne, tout en sécurisant juridiquement les échanges, en permettant de respecter les exigences réglementaires des marchés publics.

Au 31 décembre 2021, on compte :

- 244 fournisseurs inscrits dont 114 ont livré au moins une fois à un acheteur grâce à Agrilocal24,
- 126 acheteurs qui sont pour l'essentiel des restaurants scolaires (collèges ou écoles primaires),
- Plus d'une dizaine de nouveaux inscrits en tant que restaurants traditionnels et/ou campings.

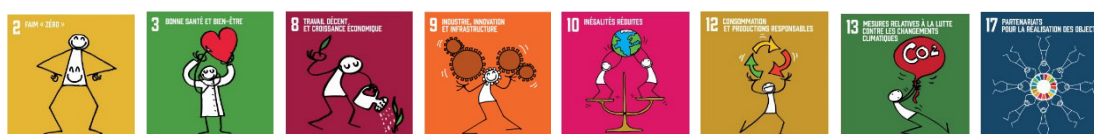
La part des produits labellisés en Agriculture Biologique se maintient aux alentours de 70 %.

Depuis le lancement d'Agrilocal 24, les produits les plus demandés peuvent être classés selon les trois familles suivantes :

- Les légumes : 75 tonnes (71 % en bio),
- Les fruits : 30,7 tonnes (66 % en bio),
- La volaille : 10,1 tonnes (42 % en bio).



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Éducation
Direction du Patrimoine

PARTENAIRES EXTERNES

Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

Institut Français pour la performance du bâtiment

LE CHALLENGE NATIONAL CUBE.S (CLIMAT USAGES, BATIMENTS ENSEIGNEMENT SCOLAIRES)

Afin de répondre à la feuille de route du Plan Climat « réduire les consommations d'énergie et des émissions de GES dans les collèges », le Département accompagne les collèges du territoire souhaitant s'engager dans le dispositif national CUBE.S.

Ce dispositif permet une amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et une réduction des émissions de CO2. Il permet également de sensibiliser l'ensemble des usagers (collégiens, équipe enseignante, personnel administratif et technique...).

Pour cela les établissements scolaires qui s'inscrivent s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant cinq ans en se mobilisant sur les bons usages et le réglage de leurs installations techniques. Ils réalisent ainsi des économies d'énergies, progressent dans le classement national et participent de manière ludique et concrète à la loi de transition énergétique qui vise 40% d'économies d'énergies en 2030 !

En mars 2021, un appel à candidature a été lancé auprès de l'ensemble des collèges du territoire pour se lancer dans ce dispositif. Six collèges ont répondu favorablement :

- Collège Jules Ferry à Terrasson-Lavilledieu
- Collège Clos-Chassaing à Périgueux
- Collège Olympe de Gouges à Vélignes
- Collège Jacques Prévert à Bergerac
- Collège Plaisance à Lanouaille
- Collège La Roche Beaulieu à Annesse et Beaulieu



Depuis le mois d'octobre 2021, ces collèges participent à différentes formations, organisées par des animateurs du CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) de Bordeaux.

Le Département qui prend en charge les frais d'inscription de ces établissements, co-anime également ce challenge afin d'accompagner au mieux les collèges participants et d'amener d'autres collèges à y participer les prochaines années.



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Énergétique



A

ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGES DANS LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOMI)

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Éducation

Direction du Patrimoine

Pôle paysage et Espaces verts

PARTENAIRES EXTERNES

SMD3

Le Département a réalisé des audits dans les collèges sur les déchets, en partenariat avec les directions de l'éducation et du patrimoine. Ces visites sur place d'une demi-journée ont permis d'expliquer le dispositif évolutif du Syndicat Mixte Départemental de la Dordogne (SMD3), de rassurer le personnel des collèges et de leur proposer des solutions de prévention et d'optimisation des collectes.

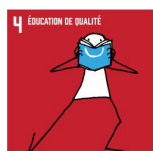
À l'issue de chaque audit, une simulation économique a été réalisée afin de comparer pour chaque établissement le coût actuel de la gestion des déchets et le futur coût dans le cadre de la mise en œuvre de la REOMI par le SMD3.

De plus, suite aux audits, le Département a lancé le compostage *in situ* sur le collège de Saint Astier en réemployant des locaux techniques inutilisés et relancé le compostage abandonné sur les collèges de Thenon et Tocane Saint Apre.

Il a formé en interne au compostage des agents des collèges de Thiviers, La Coquille, Thenon et Saint-Astier en les équipant aussi de matériel adapté (thermomètres, crocs, pelles, seaux, bâches).



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Énergétique



LES AMBASSADEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PARTENAIRES INTERNES

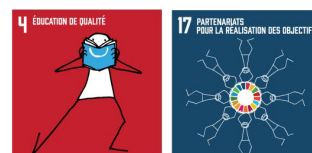
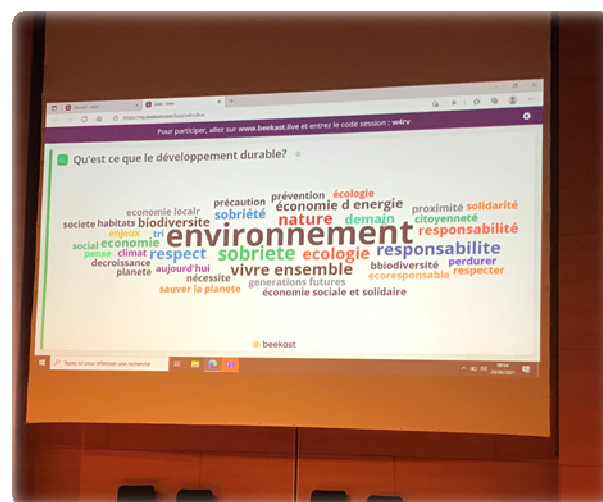
Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique

En 2021, le département a créé un réseau interne des ambassadeurs du développement durable, constitué de 23 volontaires issus des différents services de la collectivité. Il a pour objectif de diffuser une culture commune autour de cette notion et de favoriser les changements de comportements individuels et collectifs au sein et en dehors de la collectivité.

Le réseau s'est réuni pour la première fois, le 29 juin. Cette journée a été l'occasion d'appréhender les notions de développement durable, d'objectifs du développement durable...

Un atelier participatif a permis aux ambassadeurs d'échanger sur le mode de fonctionnement du réseau, sur le rôle de l'ambassadeur et sur les actions que pourrait mener la collectivité en matière de développement durable.

Enfin, une animation sur la fresque du climat, outil pédagogique d'animation ludique et participatif sur le changement climatique a permis de retrouver les liens de cause à effet grâce aux cartes du jeu et de co-construire ainsi une véritable "Fresque" du changement climatique.



 **Contact :** Mission Développement Durable

LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

PARTENAIRES INTERNES

Les services départementaux

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50.000 habitants, édite depuis 2011 un rapport annuel sur sa situation au regard du développement durable.

Cette 11^{ème} édition est présentée sous forme de 6 livrets, un par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport permettant ainsi aux élus de l'Assemblée départementale de s'emparer de ces sujets qui sont devenus primordiaux. Une action phare de chaque commission est mise en valeur sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

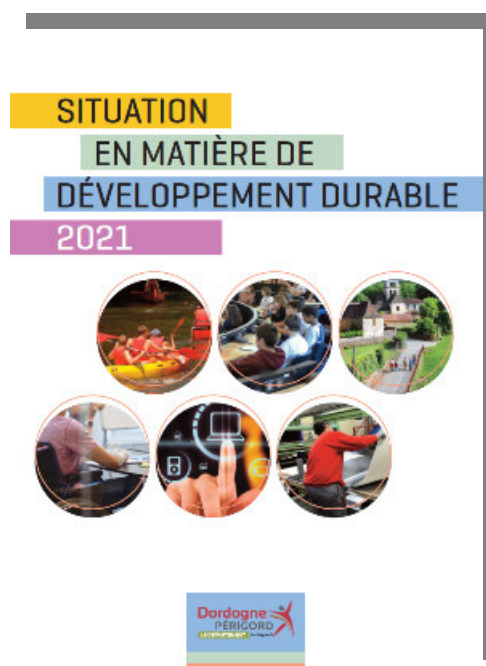
Un comité de pilotage, des entretiens téléphoniques ainsi que 6 interviews ont été réalisés afin de rédiger ce document.

Ce rapport porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard de leur impact potentiel sur les cinq finalités du développement durable et des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

La liste des actions répertoriées, 61 pour cette édition, n'est pas exhaustive, mais elle est représentative de l'action des services.



Contact : Mission Développement Durable



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

PARTENAIRES INTERNES

Service du tourisme,
LDAR

PARTENAIRES EXTERNES

Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat, EPIDOR, ATD-SATESE, LDAR, le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air, Services Public d'assainissement Non Collectif, Police de l'eau

ACCOMPAGNEMENT DES CAMPINGS DANS LEURS PROJETS D'ASSAINISSEMENT

La Dordogne a la particularité de compter plus de 200 campings, souvent situés à proximité de cours d'eaux prisés pour les activités nautiques. Le Conseil départemental s'attache donc à favoriser l'émergence des projets d'assainissement des hébergements touristiques.

Le Département propose aux propriétaires de camping un accompagnement technique et réglementaire en partenariat avec les services en charges du contrôle (SPANC ou police de l'eau) et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air (SDHPA).

Ainsi, il reste à disposition des propriétaires pour :

- les accompagner dans leur projet d'assainissement (création ou réhabilitation)
- les informer dans leur obligation réglementaire et les accompagner dans la rédaction des différents documents réglementaires.

Le Département accompagne également les services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) pour leur apporter un soutien technique et juridique dans l'instruction de ces dossiers.

Une concertation annuelle avec l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels de l'hôtellerie de plein air est également organisée par le Département pour faire un bilan de l'année écoulée, des problématiques rencontrées par les campings et un bilan des mesures réalisées par le LDAR sur les installations durant la période estivale.

Enfin, une base de données commune en ligne, unique, lisible et accessible à l'ensemble des partenaires a été créée dans le but d'harmoniser la connaissance territoriale.



Contact : Service de la Politique de l'Eau



OPERATION DE SAUVETAGE DES AMPHIBIENS DURANT LA MIGRATION NUPTIALE SUR LA RD 703

PARTENAIRES INTERNES

Direction du Patrimoine Routier du Paysage et des Mobilités

DEDD

PARTENAIRES EXTERNES

Association Nature en Périgord

Le Département a mis en œuvre la première opération de sauvetage des batraciens sur la RD 703 (commune du Bugue) sur un couloir de migration.

Les amphibiens, en hivernage dans le bois au sud de la RD 703, traversent cette dernière pour se reproduire dans l'étang privé situé à proximité immédiate de la route, d'où de très nombreux écrasements. La migration des batraciens est particulièrement synchronisée et repérable à la fin de l'hiver lorsque les individus quittent leurs sites d'hivernation (en forêt en zone fraîche et humide) et rejoignent les plans d'eau et mares pour assurer leur reproduction.

C'est pourquoi, le Département a installé des barrières de protection des amphibiens du 2 février au 1^{er} mars 2021, période de migration pré-nuptiale. Ce dispositif s'étendait sur une distance d'environ 250 mètres côté boisement. Chaque jour, les batraciens capturés dans les seaux sont déplacés manuellement par les agents du service MNB et des bénévoles de l'association Nature en Périgord pour les relâcher au niveau du passage busé qui débouche directement de l'autre côté de la route, au niveau de l'étang où se situe la zone de reproduction des amphibiens.

Près de 400 batraciens ont été capturés. Le dispositif est renouvelé en 2022 dans le but de jauger l'intérêt de mettre en œuvre des ouvrages définitifs type « crapauduc ».



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



REHABILITATION DU BARRAGE DU GRAND ETANG DE GURSON

PARTENAIRES INTERNES

Pôle Paysages et Espaces verts,

Service des marchés,

Service du tourisme

PARTENAIRES EXTERNES

Fédération départementale de Pêche de Dordogne, DREAL

En 2021, la programmation des travaux de réhabilitation du barrage du Grand étang de Gurson, a nécessité la vidange préalable du plan d'eau, une première depuis sa création en 1972.

L'opération a débuté le 27 septembre et s'est achevée le 3 novembre avec la pêche de sauvegarde confiée à une entreprise locale avec le soutien des services et de la fédération de pêche.

Le poisson ainsi récupéré a été temporairement stocké dans le Petit étang de Gurson, puis repêché et réintroduit le 8 mars 2022 dans le Grand étang.

Après la vidange et la pêche de sauvegarde, les travaux de réhabilitation du barrage et des ouvrages hydrauliques ont débuté. Ces travaux de mise aux normes et de sécurisation répondent à une obligation réglementaire et ont été programmés en lien avec la DREAL (prescripteur).

L'ensemble de ces travaux permettront à l'avenir une gestion sécurisée du plan d'eau pour que chacun puisse profiter pleinement de cet espace de loisirs, que ce soit pour la baignade (pavillon bleu), la pêche ou encore la découverte d'un espace naturel sensible.



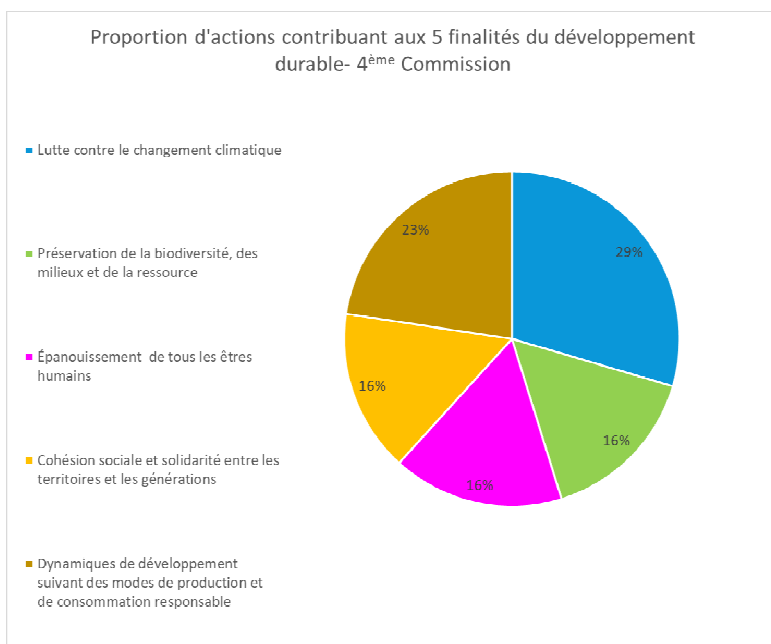
Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



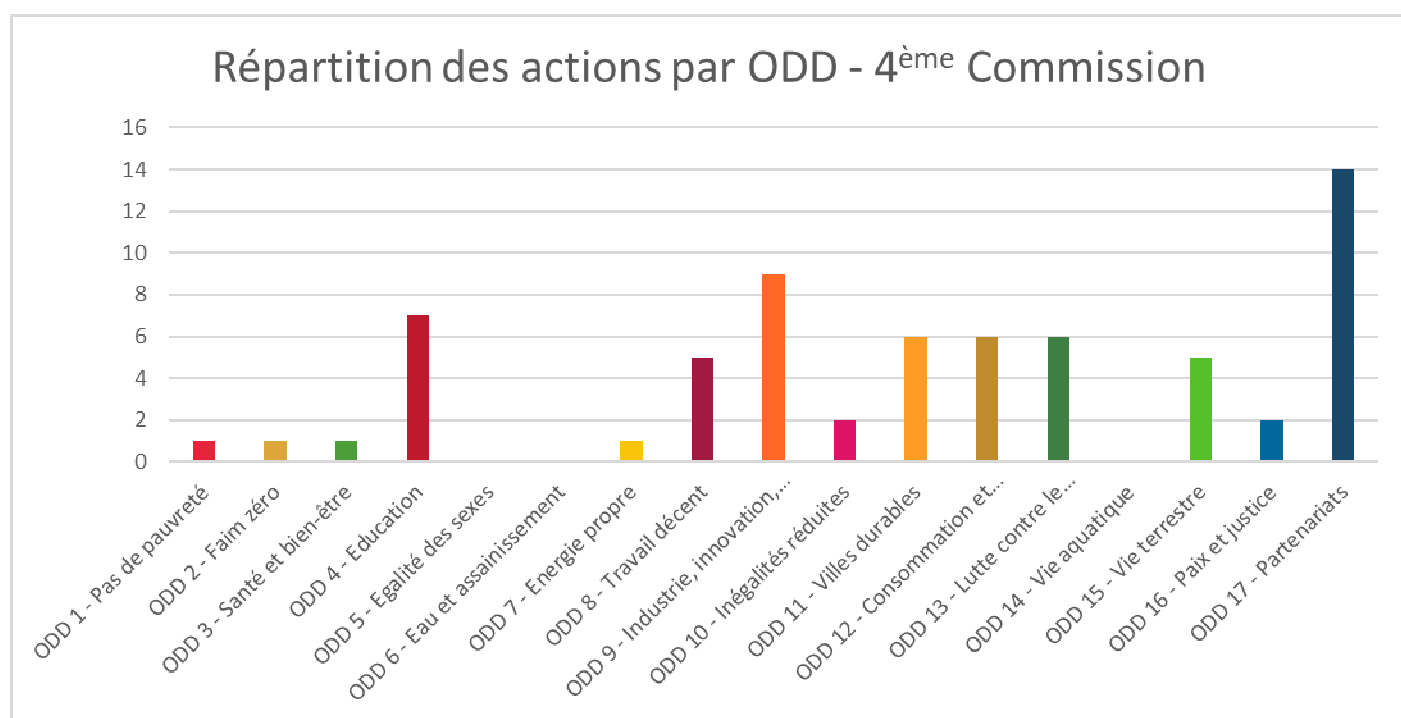
SYNTHESE DES ACTIONS – 6^{EME} COMMISSION

Sur les 13 actions présentées dans ce rapport pour la 4^{ème} commission, les 2/3 concourent à la lutte contre le changement climatique (29%), aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (23%) ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et de la ressource (16%). C'est en effet le cœur des objectifs de la 4^{ème} commission.

Le dernier tiers des actions participe à l'épanouissement de tous les êtres humains pour 16% et à la cohésion sociale pour 16%.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a un impact sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, c'est une politique forte initiée depuis plusieurs années et qui porte ses fruits aujourd'hui. Elles touchent également l'essentiel des ODD à divers degrés, démonstrateurs d'actions très transversales. L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.



Rencontre avec Sylvain Wagner, technicien des milieux naturels au service des Milieux Naturels et de la Biodiversité

Les 10 ans du chantier école de La Jemaye

Mission Développement Durable : Comment est né le projet d'un chantier école sur le site du Grand étang de La Jemaye ?

Sylvain WAGNER : En 2011, le Lycée agricole « Le Cluzeau » de Sigoulès nous a sollicités pour la mise en œuvre d'un chantier école sur un site Espace Naturel Sensible (ENS) départemental. Il mettait déjà en place des chantiers écoles avec d'autres collectivités comme par exemple avec le Teich en Gironde.

Le site du Grand étang de La Jemaye, connu pour ses activités estivales, est aussi un espace naturel qui recèle une grande richesse écologique. Classé en Espace Naturel Sensible, il a fait l'objet de la réalisation d'un plan de gestion des milieux naturels. Il est donc apparu comme celui pouvant convenir pour accueillir ce type de projet. En effet, il permet de mener des actions de gestion en faveur d'espèces faunistiques ou floristiques protégées.

Une convention de partenariat a donc été établie entre le Conseil départemental de la Dordogne et le lycée. Ce partenariat se poursuit d'ailleurs depuis maintenant 10 ans.

Mission Développement Durable : Comment se déroule un chantier école ?

Sylvain WAGNER : Le Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité du Conseil départemental et le lycée agricole conçoivent ensemble la réalisation du chantier école qui permet d'accueillir sur le site environ 30 élèves de 1^{ère} Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Les travaux, d'une durée d'environ cinq jours, qui se déroulent entre octobre et novembre, sont effectués par les élèves sous l'encadrement de leurs professeurs, de notre service et de la régie technique du Pôle Paysage et des Espaces Verts du Département.

Les élèves, répartis sur 5 à 6 ateliers abordent différentes thématiques liées à la gestion des milieux naturels. Des travaux conséquents sont réalisés, notamment au niveau de l'entretien des zones de landes, des roselières, des aménagements spécifiques pour la faune (oiseaux et cistude d'Europe) ...

La convention prévoit que le Département finance les repas du midi et du soir et que l'établissement scolaire paie l'hébergement des élèves situé sur la commune de Saint Vincent Jalmoutiers à quelques kilomètres du site de la Jemaye.

Chaque partie trouve son compte lors de ce chantier école. En effet, cette collaboration permet d'atteindre les objectifs fixés, tant au niveau des actions réalisées que des apprentissages pédagogiques. Les élèves et les professeurs repartent très enthousiastes et satisfaits de cette semaine de travail et de pédagogie.

C'est donnant donnant. Pour le Département, car les élèves assurent des opérations de gestion des milieux naturels qui sont favorables à la faune et à la flore, actions qui étaient prévues dans le cadre du plan de gestion du site. En contrepartie, le Département met à disposition du lycée « un terrain de jeu » pour que les élèves puissent acquérir de l'apprentissage comme par exemple le maniement des outils de gestion (débroussailleuse, scie, sécateur de force et même tronçonneuse puisqu'ils sont habilités en 1^{ère} GMNF à les manipuler sous la direction de leur professeur).

Mission Développement Durable : Pouvez-vous donner des exemples de chantiers écoles ?

Sylvain WAGNER : fauche de landes à Molinie, plante support du Fadet des laïches (espèce cible de Natura 2000) ou bien coupe de roselières afin qu'elles se régénèrent et qu'elles puissent ainsi s'étendre ou se maintenir ou bien encore la création de zones de ponte pour les Cistudes d'Europe. On a créé des plateformes de nidification pour le Balbuzard pêcheur, rapace qui se nourrit uniquement de poissons.

Mission Développement Durable : Avec quels autres partenaires travaillez-vous sur ce chantier ?

Sylvain WAGNER : Des partenariats sont établis avec le l'Office National des Forêts car le site de la Jemaye est soumis au régime forestier et on avait des actions de régulation d'essences d'arbres tels que le chênes rouge d'Amérique. On travaille également avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour la création des plateformes des Balbuzard pêcheur ou bien encore le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (assistant technique du département pour la mise en œuvre du plan de gestion)

En contrepartie, ces différents partenaires viennent rencontrer les élèves pour leur parler de leur métier.

Mission Développement Durable : Quel bilan tirez-vous des dix ans de chantier école ?

Sylvain WAGNER : Cela a permis d'assurer des actions de gestion des milieux naturels, c'est-à-dire que l'on a maintenu voire favoriser la biodiversité grâce aux divers travaux et aménagements effectués lors de ces chantiers.

C'est également positif car cela permet à ces jeunes, en rencontrant ces professionnels, de leur donner une approche des différents métiers qu'ils pourraient faire à l'issue de leurs études. Certains, par exemple, ont apprécié l'intervention des élagueurs/grimpeur du Département pour la pose des plateformes à Balbuzards et ont souhaité poursuivre dans cette voie-là.

L'approche pédagogique et sociale est également positive. En effet, ils apprennent le « Vivre ensemble ». Par exemple, chaque jour est nommé un chef d'équipe responsable de son groupe.

Ensuite, le lien que l'on tisse depuis dix avec le lycée agricole et les différents partenaires. On peut également souligner les relations avec les acteurs locaux car on fait vivre le tissu local : les restaurateurs pour les déjeuners et un traiteur indépendant pour les diners.

Enfin, cela a renforcé la transversalité entre le Pôle Paysage et des Espaces Verts du Département et notre service.

C'est donc un bilan largement positif.

Mission Développement Durable : Avez-vous rencontré des difficultés ?

Sylvain WAGNER : Oui, au démarrage. La prise en charge des repas, l'achat de matériaux, d'outillage... Cela a représenté un coût initial. Le service a dû démontrer que cet investissement était indispensable. Heureusement les bilans positifs des différents chantiers ont plaidé en notre faveur.

Mission Développement Durable : Existents-ils des chantiers écoles sur d'autres sites départementaux ?

Sylvain WAGNER : Oui, mais d'une durée plus courte. En effet, les élèves BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée La Peyrouse à Coulounieix Chamiers ont rouvert d'anciennes pelouses sèches sur le domaine de Campagne dans le cadre du plan de gestion des milieux naturels. La même action a été menée sur l'étang de Saint Estèphe avec la réouverture de zones humides. Les chantiers ont une durée moyenne de deux jours.

Mission Développement Durable : Quel regard portez-vous sur ces dix années de chantier école ?

Sylvain WAGNER : C'est un outil indispensable, une action concrète sur le terrain en assurant la gestion et l'entretien de l'Etang de La Jemaye et depuis 2/3 ans du Parcot. D'ailleurs, une cérémonie en présence d'élus du Département et de la Direction du Lycée a été organisée pour fêter les dix du chantier école.



GRAND ÉTANG DE LA JEMAYE

FERME DU PARCOT



10 ANS DE CHANTIER ÉCOLE

+ DE 300 ÉLÈVES ACCUEILLIS + DE 250 HEURES DE CHANTIER



20 11



20 12



20 13



20 14



20 15

Landes à Molinie bleue - Roselières - Le radeau des Cistudes - Zones de pontes - La Grassette du Portugal
Palissades d'observation - Plateforme Balbuzard - Restauration d'une zone humide - Elimination du chêne rouge



20 16



20 17



20 18



20 19



20 20

+ DE 30 ESPÈCES BIOLOGIQUES VISÉES
+ DE 25 INTERVENTIONS DE PARTENAIRES



© 2021

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2022



**INFRASTRUCTURES - TRANSPORTS - LOGEMENT
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 12^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2021, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2021, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



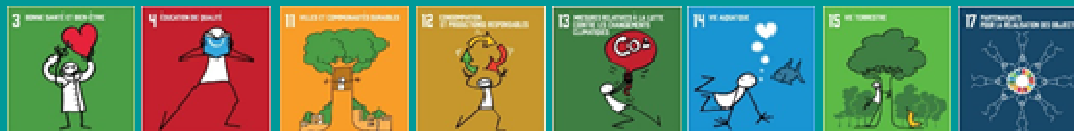
FONDATION ELYX

LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l’an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l’action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d’une interview d’agents porteurs de projet.





Tous les services ont été invités à faire des propositions d’action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d’activité 2022. Comme l’an passé, l’impact des actions sur les ODD n’a pas été quantifié ni qualifié au travers d’indicateurs. En revanche, ont été repérés les ODD auxquels chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l’action considérée est réputée concourir à l’atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La plupart des actions contribue à l’ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d’action, et s’insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C’est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d’un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

EQUIPEMENT DE STOCKAGE PHOTOVOLTAIQUE

PARTENAIRES INTERNES

La Direction du Patrimoine Bâti

En 2021, le Département a étudié et lancé un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment de stockage de matériel et engins au Parc Départemental ainsi que des ombrières photovoltaïques pour protéger les véhicules légers des intempéries.

Une partie de l'énergie produite sera autoconsommée, l'autre sera revendue. Les travaux ont débuté au second trimestre 2022.



Contact : Parc Départemental



EVOLUTION DU PARC DE VEHICULES DU DEPARTEMENT

Avec la fluctuation des cours du pétrole et la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable, le Département a effectué un audit de toute la flotte des véhicules légers et utilitaires de la collectivité.

Cette étude a conclu à la nécessité d'amorcer une réforme des véhicules les plus polluants au profit de motorisations plus vertueuses. Le Département s'est par conséquent engagé dans un programme pluriannuel de substitution de ses véhicules diesels par des véhicules électriques pour ceux exécutant des déplacements de courtes distances.

Cela s'est traduit par l'achat de **12 premiers véhicules** pour un montant de 272 000 €. Cet effort sera poursuivi sur les deux prochaines années.

Il est à noter que dans chacun des marchés de fournitures passé par le Parc Départemental, sont désormais intégrés des critères de sélection relatifs à la démarche de développement durable des fournisseurs (niveau de pollution des produits ou véhicules achetés, démarche responsable à la fabrication, taux de recyclage, etc.).



Contact : Parc Départemental



LA CHARTE DE L'ARBRE

Approuvée par l'Assemblée Départementale en mars 2019, la Charte de l'Arbre est diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes via le site internet du Conseil Départemental.

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI, ensemble des citoyens

Elle propose aux collectivités du département d'adhérer par délibération à une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien. En contrepartie, le Pôle Paysage et Espaces Verts accompagne les communes signataires (plans de gestion, formations, suivi d'expertises, conseils, labélisation...).



Depuis l'été 2021, l'adhésion à la charte compte :

- **8 nouvelles communes** (Beynac, Coulounieix-Chamiers, Eglise Neuve-de-Vergt, Excideuil, Manzac-sur-Vern, Saint-Aquilin, Saint-Aulaye, Saint-Martial d'Albarède),
- **Une quinzaine** ont été visitées,
- **8 communes** sont toujours candidates mais n'ont pas encore voté la délibération d'adhésion.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



VEGETALISATION PAR ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE

Cette technique, pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département, a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que pour la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives.

Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses de plantes à fleurs et le développement de la biodiversité. Un mélange de semences est adapté pour chaque nature de sol.



Le Département a également fait évoluer son Cahier des Clauses Techniques Particulières pour favoriser l'utilisation de semences labellisées « végétal local » pour les aménagements réalisés sur les sites de Campagne, PIP et Lascaux IV (Semis en plein et semis de pieds de murs). Programmée sur deux campagnes (printemps et automne), cette végétalisation par ensemencement hydraulique a permis de traiter, pour l'année 2021, une surface avoisinant les 15 ha.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



LA GESTION RAISONNÉE DES DEPENDANCES VERTES

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI

Fort de son patrimoine architectural, le Périgord est également riche de ses paysages et de ses milieux naturels très diversifiés. L'entretien raisonné du réseau routier représente donc un enjeu majeur, l'objectif étant de trouver le meilleur compromis entre la sécurité des usagers, la préservation des milieux naturels et la valorisation des paysages.

Pour cela, diverses actions sont menées par le Département :

- **Fauchage / Débroussaillage** : Le Département poursuit l'optimisation des moyens dans l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Il s'agit de faucher sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. La hauteur de coupe est fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. De plus, les services du Département priorisent le petit lamier en entretien de lisières.
- **Elagages et déchets Verts** : Le Département mécanise l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorise les sous-produits de broyage : 1.300 tonnes de plaquettes et 1.500 m³ de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m³ en aménagements paysagers, 180 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics du territoire (comme les collèges par exemple). La Dordogne est le 1^{er} Département en France à mettre en œuvre cette technique, elle est à ce titre très sollicitée pour partager son expérience.
- **Espèces végétales exotiques invasives** : Le Département s'attache à intégrer cette problématique dans toutes les interventions et participe activement à contenir le développement de l'Ambrosie à feuilles d'armoise (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



OPERATION UNE NAISSANCE, UN ARBRE

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique, collèges

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil départemental a proposé l'opération « Une naissance, un arbre ».

A travers ce dispositif, la collectivité offre un arbre en cadeau à tous les jeunes parents de l'année 2020, arbre qu'ils peuvent planter à leur domicile ou donner à un tiers de leur choix.

Plants forestiers, plants fruitiers greffés ou plants mellifères, ils pouvaient choisir parmi trois essences et une douzaine de variétés.

Un courrier a été envoyé à 2.948 familles recensées pour l'année 2020. Au total, **1 354 familles** ont répondu et ont planté un arbre en suivant les conseils fournis par le Pôle paysage et espaces verts du Département qui a distribué:

- 195 plants forestiers,
- 761 arbres fruitiers
- et 398 spécimens d'essences mellifères.

Ces plants ont été fournis par huit pépiniéristes de la région.

La remise des arbres s'est déroulée samedi 27 février 2021 dans neuf lieux différents du département (Périgueux, Sarlat, Lalinde, Bergerac, Terrasson, Montpon-Ménéstérol, Ribérac, Nontron et Excideuil), principalement des collèges.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Cellule économique régionale de la construction, CEREMA, Conférence des Financiers

L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

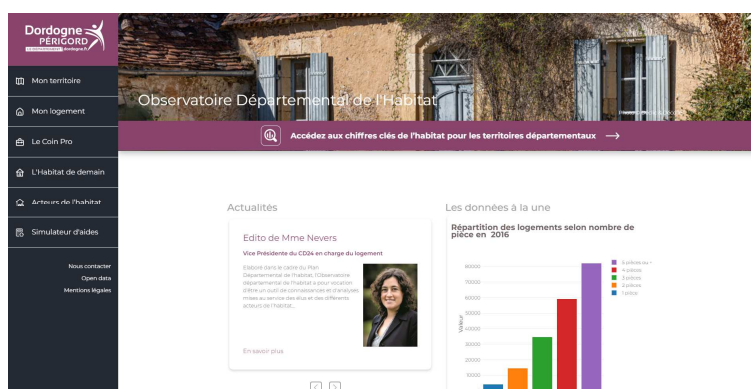
Le site internet, mis en ligne en septembre 2020, se décline en plusieurs thématiques et comporte notamment des données quantitatives territorialisées sur l'habitat, des données sur les aides mobilisables ainsi qu'un simulateur des aides au niveau local, des données liées aux plans et dispositifs départementaux et partenariaux, enfin, des données destinées aux professionnels.

Cet outil est régulièrement utilisé par les collectivités territoriales possédant un Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), qui ont obligation d'avoir un observatoire des loyers, un outil à disposition sur le site.

En 2021, l'Observatoire Départemental de l'Habitat a mené 3 études et réflexions :

- Une étude sur la rénovation énergétique des logements en Dordogne réalisée par la Cellule économique régionale de la construction ;
- **Une étude sur l'adaptation des logements au vieillissement – étude gratuite réalisée par le Céréma.** Le Département de la Dordogne s'est porté volontaire pour être site pilote du volet qualitatif d'une étude menée actuellement au niveau national par le Ministère en charge du logement ;
- Un travail sur l'habitat inclusif réalisé en lien avec la Conférence des financeurs.

Toutes ces études sont publiées sur le site de l'ODH dans la rubrique l'habitat de demain/études : Etudes - Observatoire Départemental de l'Habitat (dordogne.fr)



Contact : Service de l'Habitat



PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Etat, organismes payeurs des aides aux logements, collectivités locales, bailleurs sociaux, associations d'insertion et de logement des personnes

LANCEMENT DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS (PDAL) DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

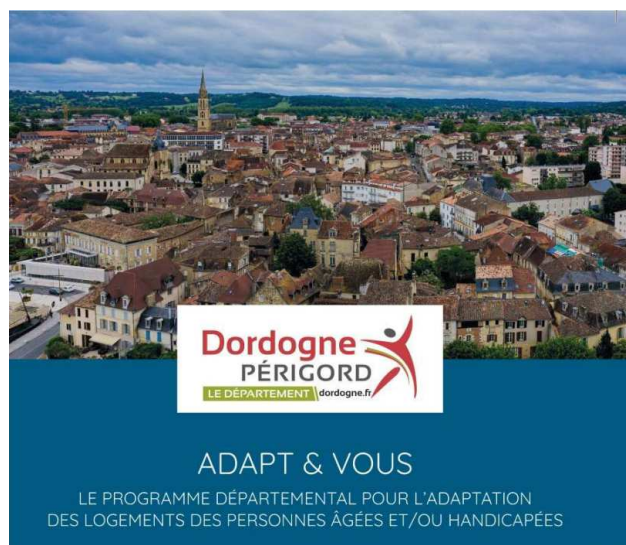
Ce nouveau programme a débuté au 1^{er} octobre 2020. L'objectif du programme est d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile. Ce programme s'intitule « **ADAPT&VOUS** ».

Une plaquette de communication a été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes sur les secteurs non pourvus d'OPAH. Les objectifs du PDAL sont les suivants :

volet 1 : Mutualisation des acteurs et des dispositifs ; communication sur le territoire

volet 2 : Conseil gratuit pour tous les ménages de Dordogne et information de **600 propriétaires occupants** (sans conditions de ressources)

volet 3 : Visite technique gratuite pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH et réalisation au minimum de **450 visites de logements**.



Contact : Service de l'Habitat



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

PARTENAIRES EXTERNES

Etat, Soliha,

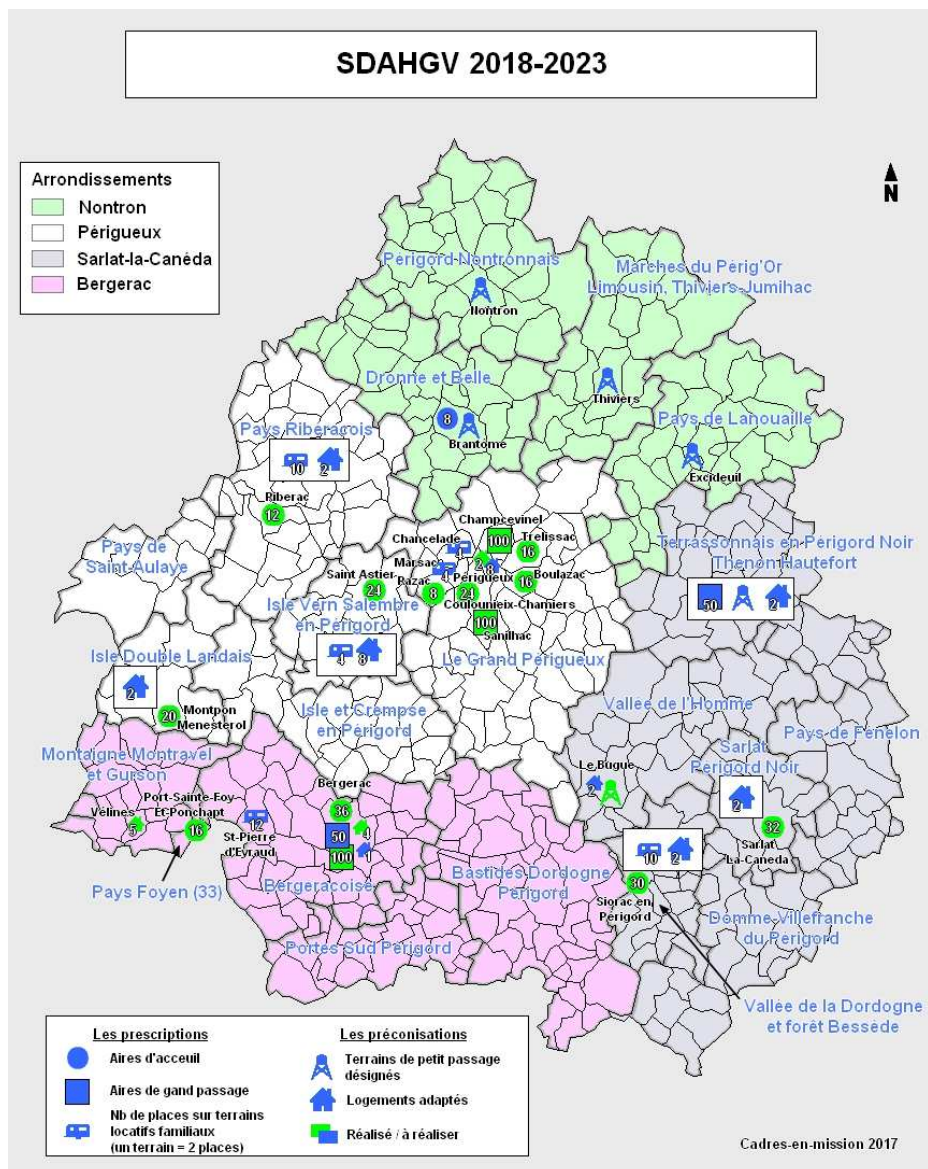
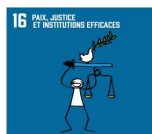
Le Département copilote avec l'Etat, le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). **La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont 13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places).**

En 2021, le Conseil départemental, au-delà d'assumer le pilotage du schéma, a souhaité apporter son soutien technique et financier aux EPCI concernés par le biais de plusieurs actions, pour un montant total de **250 000 €** :

- 195 000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil,
- 25 000 € au titre du financement du marché de l'accompagnement technique de l'habitat adapté mis en œuvre par Soliha,
- 30 000 € au Centre Social Saint-Exupéry pour l'accompagnement social et médiation des gens du voyage bénéficiaires du RSA.



Contact : Service de l'Habitat



BILAN DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (PDLPE)

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Adil, Soliha, Compagnons Bâtitseurs Nouvelle Aquitaine, PROCIVIS NA, CARTTE, Fondation Abbé Pierre

Le Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique « ECONOMIE D'ENERGIE&VOUS » a pris fin en juillet 2021 en raison du déploiement de la plateforme de rénovation énergétique FranceRénov. Il concernait les territoires non couverts par des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

De 2013 à 2021, ce sont environ 5 600 ménages qui ont bénéficié de conseils en matière de rénovation énergétique.



La progression du nombre de nouveaux contacts ainsi que les visites à domicile ont ralenti pour les 3 raisons suivantes :

- La Covid 19
- L'aide « Habiter Mieux Agilité » remplacée par « MaPrimeRénov' » qui capte de potentiels bénéficiaires.
- Les nouveaux programmes sortis en 2019 qui réduisent la taille du territoire en diffus (Happy Habitat, Amélia 2 débutés en 2019) et réorientent les contacts enregistrés dans le cadre du PDLPE vers les nouveaux programmes pour la réalisation de visites à domicile.

De juillet 2020 à juillet 2021, 489 ménages ont été renseignés, 142 visites à domicile réalisées. 80% des ménages n'auraient pas fait appel au prestataire (Soliha) si la visite avait été payante. Suite aux visites, 37 ménages ont fait une demande de subvention pour réaliser leurs travaux.



Contact : Service de l'Habitat



LES AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES PRIVES : LES AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE



Il s'agit de l'aide directe de 500 € votée lors du BP 2014 destinée aux propriétaires occupants sous plafond de ressource Anah réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique **d'au moins 35 % sur la consommation énergétique de leur logement.**

Au 31 décembre 2021 :

- **4 254 demandes** de propriétaires occupants ont été reçues au service,
- **4 069 dossiers** engagés en Commission permanente, représentant un montant d'AP de 2 034 500 €
- **2 900 aides** mandatées (représentant un montant total de CP mandatés de 1 450 000 €)



Contact : Service de l'habitat



4 NOUVELLES AIDES DÉPARTEMENTALES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

POUR QUI ?

- propriétaires occupants modestes et très modestes, sous plafond de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)
- propriétaires bailleurs louant leur logement.

QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?

- pour les propriétaires occupants : les mises aux normes d'assainissement individuel, les mises en conformité des installations électriques, les réfections de toitures et/ou ravalements de façades
- pour les propriétaires bailleurs : les travaux de sortie de non décence du logement.

INFORMATIONS ET CONDITIONS DE L'AIDE

- sur le site de l'**observatoire départemental de l'habitat** www.habitat.dordogne.fr
- auprès du **service habitat** du Conseil départemental de la Dordogne au 05 53 45 45 80

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ANAH



LES AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES PRIVES : LES AIDES A LA RENOVATION DE L'HABITAT ANCIEN

Dans le cadre du plan de relance de l'économie motivé par la crise sanitaire de la COVID 19 et dans la perspective de soutenir et encourager l'économie locale, le Conseil Départemental a voté un budget exceptionnel au BS 2020 d'un montant de **1 M€ pour des aides à la rénovation de l'habitat pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à réhabiliter leurs logements.**

4 domaines de travaux ont été ciblés afin de pallier ou de compléter les aides existantes (Anah, collectivités) :

- ⇒ Pour les propriétaires occupants
 - La mise aux normes d'assainissement individuel
 - La mise aux normes électriques
 - La rénovation des toitures/façades
- ⇒ Pour les propriétaires bailleurs
 - La sortie de non-décence

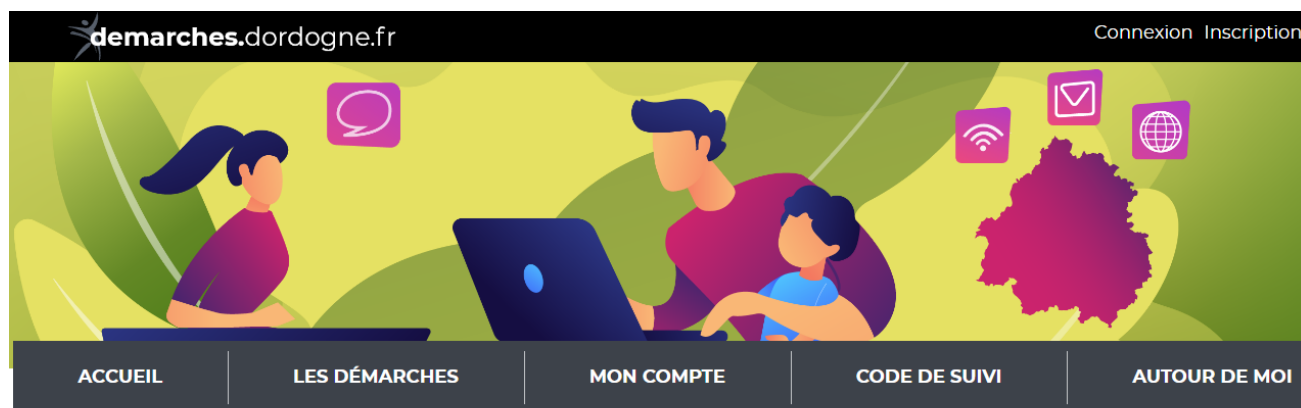
Au 31 décembre 2021, **551 dossiers** ont été reçus par le service de l'Habitat pour un montant total de travaux H.T. de 4 M €, **825 792 € de subventions ont été engagées** dont **246 677,36 €** versés aux propriétaires occupants. Sur l'ensemble de ces dossiers :

- 50 % concernent des travaux de rénovation de toiture et de façades,
- 34 % des mises aux normes électriques
- 16 % des travaux de mise aux normes d'assainissement.

Ces aides ont un effet important sur l'économie locale : **1€ de subvention départementale engagée correspond à environ 4,8 € de travaux générés.**



Contact : Service de l'Habitat



AIDE AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

GESTION OPTIMISEE DES DECHETS ELECTRONIQUES : RECYCLAGE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE

PARTENAIRES EXTERNES

société Micro Recup, SMD3, les associations « Jeter l'encre », Emmaüs international

Le Département a mis en place un processus de gestion optimisée des déchets électroniques. En effet, le renouvellement périodique des matériels induit une nécessité pour la DSIN d'améliorer la gestion de ces équipements, de l'acquisition à la destruction.

Une solution mutualisée a été mise en œuvre pour assurer la gestion des équipements informatiques avec, pour priorité, la réutilisation, le réemploi et le soutien direct aux associations d'insertion départementales par l'acquisition d'équipements informatiques à coûts limités.

Le Département a également formalisé des modalités de recyclage

et de valorisation.

Ainsi, le matériel obsolète est stocké puis :

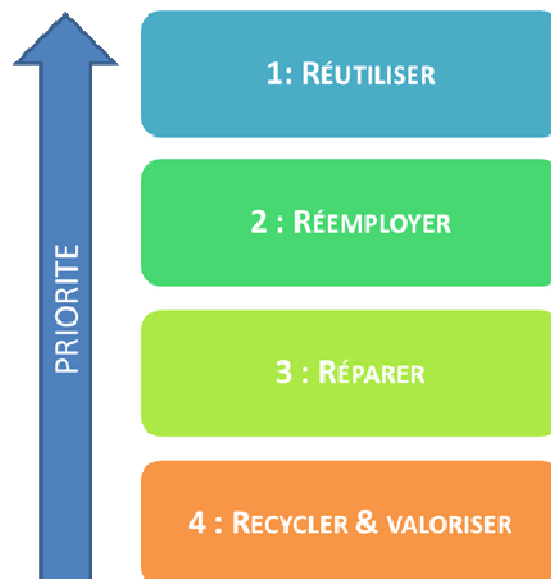
- Donné par convention à des associations départementales : matériel obsolète et en état de fonctionnement
- Donné par convention à l'entreprise d'insertion de recyclage locale agréée Micro-Recup : matériel obsolète et en état de fonctionnement
- Donné par convention à l'organisme de recyclage local agréé SMD3 : matériel hors service

Les cartouches de toner vides collectées à la DSIN sont récupérées par l'association de recyclage « Jeter de l'encre ».

Les téléphones portables obsolètes sont donnés à Emmaüs International pour recyclage.

En 2021 :

- **Don ou cession : 24 écrans, 1 imprimante, 14 PC portables, 119 PC de bureau et 6 smartphones.**
- **Recyclage : 31 imprimantes, 27 écrans, 46 PC de bureau, 56 PC portables, 85 téléphones portables et 71 smartphones.**



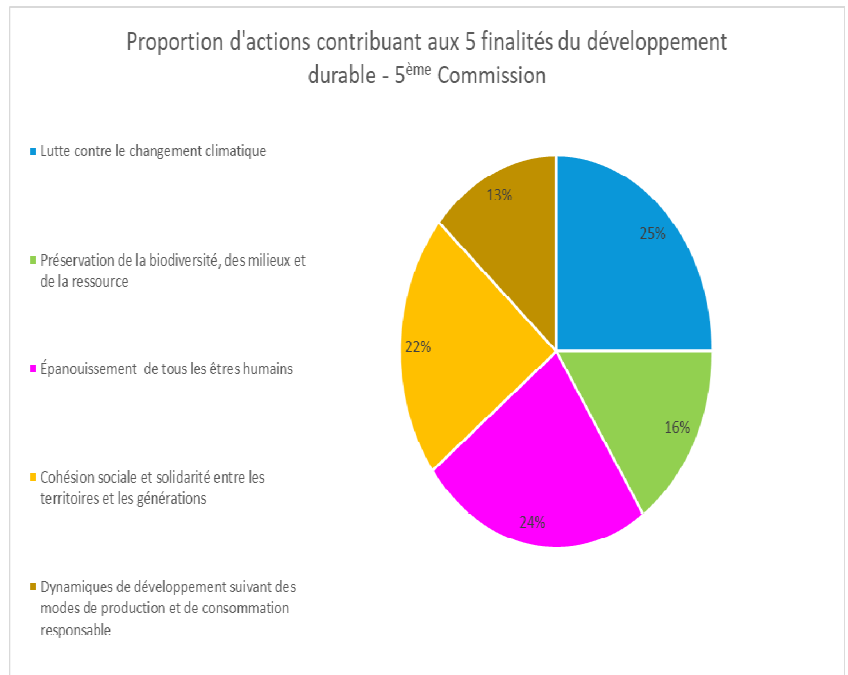
Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique



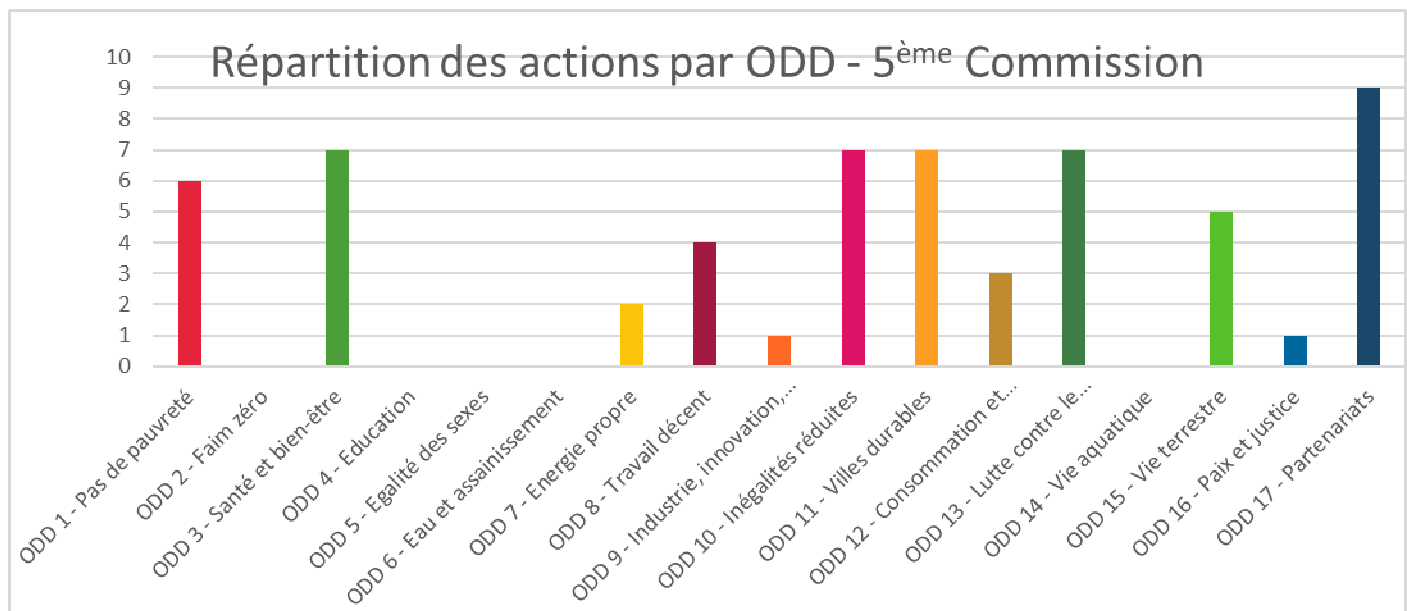
SYNTHESE DES ACTIONS – 5^{EME} COMMISSION

Sur les 15 actions présentées dans ce rapport pour la 5^{ème} commission, 1/4 concourt à la lutte contre le changement climatique (25%) et 24% à l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ensuite, un équilibre s'effectue entre les 3 finalités restantes : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (22%), la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (16%), et enfin les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (13%).



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que quasiment toutes les actions ont une incidence potentielle sur la lutte contre le changement climatique, les villes durables, les inégalités réduites, sur la santé et le bien être ainsi que sur les partenariats. Mais d'une manière générale, on s'aperçoit que ces actions s'inscrivent dans un très grand nombre d'ODD, très diverses et complémentaires.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux, d'une part, et d'autre part, avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

**A la rencontre de
Corinne TOULOUMONT, adjointe à la cheffe du service de l'Habitat,
Pascale VAILLANT, cheffe du bureau de l'Observatoire de l'Habitat**

La délégation de type 3 des aides à la pierre

Mission Développement Durable : qu'est-ce que la délégation de type 3 ?

Corinne TOULOUMONT : il s'agit d'une convention par laquelle l'Etat délègue au Président du Département sa compétence en matière d'attribution des aides au logement, pour le parc public (bailleurs publics et collectivités) et pour le parc privé (propriétaires privés, particuliers ou bailleurs). La convention est signée pour 6 ans, celle en cours arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Sur le parc privé, les aides concernent des travaux de mise aux normes de logements d'au-moins 15 ans, mais aussi des travaux de rénovation énergétique avec un gain de 35 % après travaux et des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Sur le parc public, les aides concernent la démolition, la construction et l'acquisition-amélioration de logements à loyers modérés.

Dès 2006, l'Etat et le Département ont signé une convention pour une délégation des aides à la pierre « de type 2 » : la Direction Départementale des Territoires faisait l'instruction des dossiers pour le compte du Département. Mais cette organisation n'était plus efficiente, notamment sur le parc privé puisque la délégation locale de l'Anah accusait un retard de 450 dossiers dans l'instruction.

Mission Développement Durable : c'est donc le Département qui a souhaité aller plus loin avec une délégation de type 3?

Corinne TOULOUMONT : En effet, le Président du Département a sollicité le Préfet en 2020 pour prendre en main toute l'instruction des demandes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service de l'Habitat reçoit directement les demandes d'aides via une plateforme. Les 450 dossiers en souffrance n'ont été transférés par l'Etat qu'en avril, le service les a traités avant l'été 2021. Cette année-là, 1 298 logements ont été financés, classant le Conseil départemental de la Dordogne en tête de l'ensemble des délégataires de la Nouvelle Aquitaine.

D'autre part, le Département entretient une relation de proximité avec les collectivités locales, ce qui lui permet une plus grande concertation sur les territoires et un suivi plus qualitatif des programmes habitat.

Mission Développement Durable : comment s'est passée la mise en œuvre de cette nouvelle mission ?

Corinne TOULOUMONT : le service de l'Habitat a rencontré des difficultés en termes de personnel et de formation. Deux bureaux ont été créés, l'un pour gérer les dossiers du parc privé et un autre pour gérer les dossiers du parc public : le Département a consenti un effort financier très important pour assumer cette nouvelle délégation en recrutant 6 agents dédiés à l'instruction des dossiers. Les dossiers sont instruits par le service de l'Habitat, mais la partie comptable est assurée par les agents du Service Administratif et

Financier (SAF). Deux agents du SAF sont mobilisés quasiment à plein temps pour réaliser les paiements liés à la délégation. Sur le parc privé, près de 1300 dossiers ont bénéficié d'une aide de l'Anah en 2021, ce qui représente *a minima* 2600 mandats puisque des acomptes ou des avances sont sollicités par les demandeurs avant le paiement du solde des subventions.

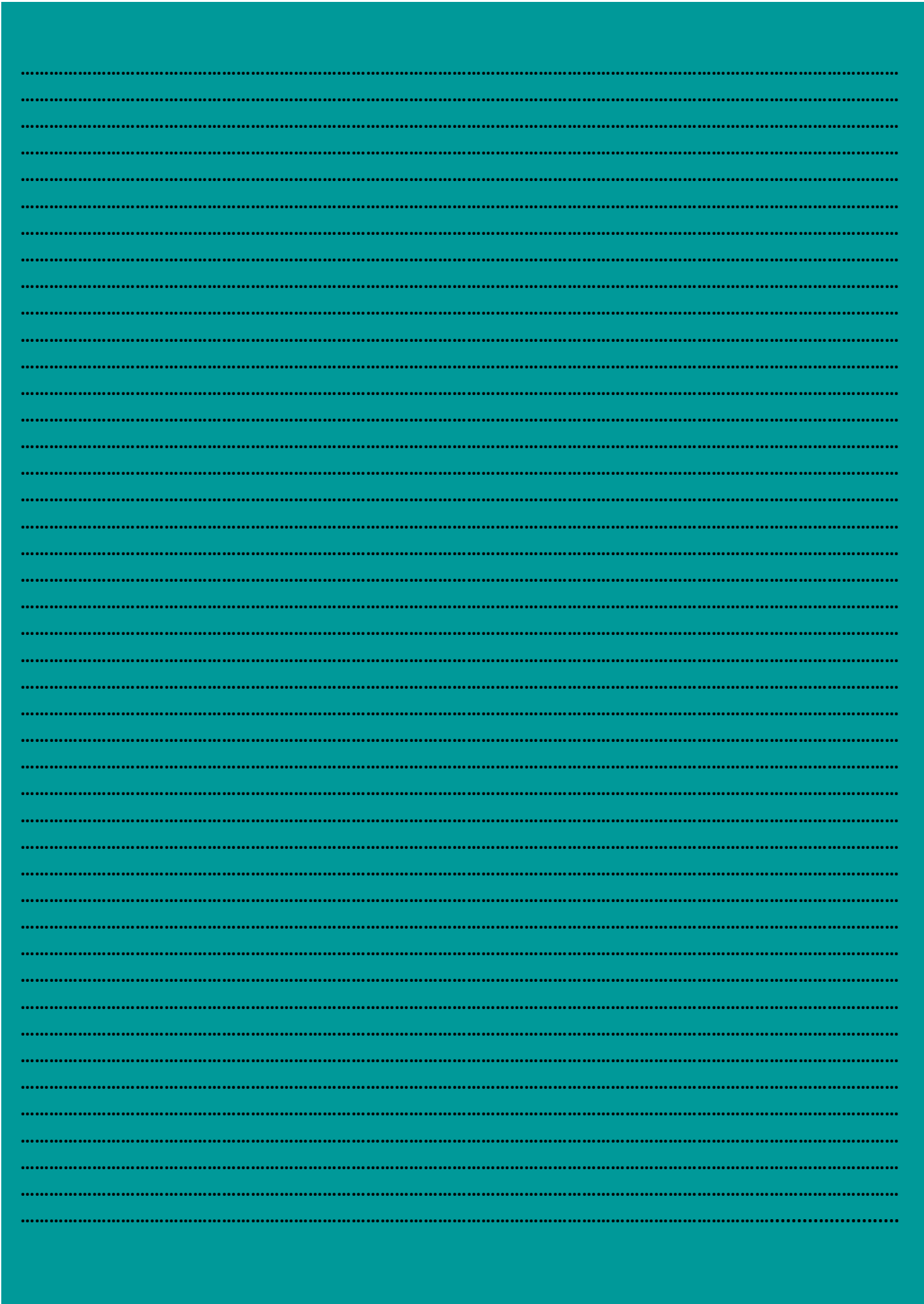
Mission Développement Durable : Qui financent ces travaux ?

Corinne TOULOUMONT : ce sont des subventions de l'Etat pour le parc public et de l'Anah pour le parc privé. La DREAL Nouvelle Aquitaine, par l'intermédiaire du Préfet, attribue des enveloppes annuelles et fixe des objectifs en nombre de logements à financer. Pour le parc privé, en 2022, une enveloppe de près de 10 millions d'euros a été attribuée à la Dordogne. A ce jour, 83 % de l'enveloppe est consommée pour 775 logements subventionnés. En parc public, 736 logements seront financés pour une enveloppe de 2 200 000 €. Depuis 2 ans, la Dordogne dépasse systématiquement ses objectifs, aussi bien en parc privé qu'en parc public.

En outre, en parc public, l'Etat ne subventionne quasiment plus la réhabilitation. Pourtant, la population se paupérise, et les nouvelles constructions sont proposées à des loyers bien supérieurs à ceux des logements sociaux existants. Il est donc indispensable de maintenir une offre locative sociale en remettant le parc ancien à niveau, en particulier du point de vue énergétique.

Par ailleurs, le Département et certains EPCI dotés de la compétence habitat, ont constitué un syndicat mixte, le Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social (SMOLS), qui constitue l'organisme de rattachement de l'office public HLM *Périgord Habitat*. Le SMOLS lui a fixé une feuille de route à hauteur de 120 à 150 logements par an. De son côté, le Département a signé une convention financière avec l'organisme à hauteur de 1,2 M€ annuels pour l'accompagner dans sa production de logements.





SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2022



JEUNESSE - ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 12^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2021, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2021, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2021. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérés les ODD auxquels chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

TRANSPORT ADAPTE POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département, dans un souci d'égalité à l'instruction, assure la gratuité du transport des enfants ou adolescents en situation de handicap vers les établissements scolaires « en milieu ordinaire », quel que soient leurs niveaux scolaires et leurs lieux de scolarisation.

Si les élèves concernés peuvent prendre un transport en commun classique ou si les familles peuvent transporter personnellement leur enfant, le coût est remboursé à la famille. Quand cela n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi.

Concernant l'organisation des circuits de transport scolaire, le Département continue de privilégier les regroupements d'enfants dans les véhicules afin de rationaliser le transport et limiter ainsi le nombre de véhicules destinés au transport d'enfants en situation de handicap sur le département.

Pour l'année scolaire 2021-2022, plus de **110 véhicules assurent le transport scolaire régulier de 419 enfants**. En 2021, le coût pour le Département s'élève à **1 981 582,19 €**.

De plus, pour cette année scolaire, le Département a renouvelé son marché public de transport en y incluant notamment des critères techniques dans l'analyse des offres. Ainsi, les véhicules de plus de 7 ans proposés par les transporteurs afin d'assurer les circuits scolaires ont été retirés du marché. Une bonification a été accordée aux candidats proposant des véhicules récents et plus écologiques.



Contact : Direction de l'Education et des Collèges



PARTENAIRES INTERNES
DSIT

PARTENAIRES EXTERNES

Communes et EPCI

ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Campus Connecté :

Le Département porte le projet « Campus Connecté » en partenariat avec l'Université de Bordeaux et le Grand Périgueux. Ce projet, labellisé en novembre 2020, permet de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires et donner aux jeunes des moyens de poursuivre les études de leur choix au plus près de leur domicile avec les meilleures chances de réussite grâce à l'enseignement à distance. Le Département a procédé au recrutement d'un tuteur chargé d'encadrer les étudiants sur le Campus. Ce tuteur a été affecté à la Direction de l'Education au 1^{er} septembre 2021. Le Campus Connecté Périgueux a accueilli 7 étudiants depuis son lancement en septembre 2021.

PASS et bourses étudiants en médecine :

La première année d'études de santé est désormais accessible à Périgueux depuis septembre 2020 grâce au soutien du Département et en lien avec les deux agglomérations du territoire. **50 étudiants sont accueillis** pour cette année scolaire 2021-2022.

De même, deux types d'aides à destination des étudiants en médecine sont attribuées par Département afin de rendre le territoire attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- Une bourse d'aide à la mobilité des stagiaires en médecine générale et des chefs de clinique en Dordogne, cofinancée avec les communes ou les EPCI ;
- Une bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine (générale ou de spécialité) et en odontologie qui s'engagent à exercer en Dordogne.

La dépense totale pour 2021 sur ces deux dispositifs a été de 4.800 €.



Les autres aides à destination des étudiants et des apprentis :

- Une bourse attribuée aux étudiants de l'enseignement supérieur participant aux échanges interuniversitaires prévus dans le cadre du programme européen ERASMUS. En 2021, une somme de 3404,50€ a permis le départ de 6 étudiants ;
- Une bourse pour les jeunes originaires de Dordogne en thèse de 3ème cycle a été accordée à 4 étudiants pour un montant de 3 815 € ;
 - Une prime aux jeunes apprentis domiciliés en Dordogne. 89 primes ont été attribuées pour un montant de 10 195 €.
 - Des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur. 12 000 € ont été attribués à 6 bénéficiaires à ce titre en 2021.



Contact : Direction de l'Education et des Collèges



RESTAURATION SCOLAIRE : TOUJOURS PLUS DE BIO ET DE LOCAL

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

Le Département est fortement engagé depuis de nombreuses années en faveur de l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et locaux dans les collèges.

Depuis 2019, le Département de la Dordogne a fait preuve d'exemplarité en labellisant le 1^{er} collège Ecocert 100% bio, Pierre Fanlac à Belvès.

Fort du succès de cette initiative garantissant pour les jeunes collégiens de Dordogne une alimentation plus saine et plus durable, le Département a multiplié le nombre de collèges labellisés.



Désormais, **21 collèges bénéficient de cette labellisation** à différents niveaux, **soit 60 % des collèges publics de Dordogne** engagés pour une restauration scolaire plus saine et plus durable.

- Certification Niveau 3 excellence 🥕🥕🥕 (100% de produits bio) : Pierre Fanlac (Belvès), Jean Rostand (Montpon-Ménéstérol), Alcide Dusolier (Nontron), Jean Moulin (Coulounieix-Chamiers), Jean Ladignac (Saint Cyprien), Léo Testut (Beaumont).
- De plus, les collèges Clos-Chassaing, Anne Frank et Michel de

Montaigne de Périgueux bénéficient également de l'accompagnement du Département afin d'obtenir le label Ecocert 100% bio très prochainement.

- Certification Niveau 3 🥕🥕🥕 (> 50% de produits bio) : Michel de Montaigne (Périgueux), La Roche Beaulieu (Annesse et Beaulieu),
- Certification Niveau 2 🥕🥕 (30 à 50% de produits bio) : Clos Chassaing (Périgueux), Arthur Rimbaud (Saint Astier), La Boétie (Sarlat),
- Certification Niveau 1 🥕 (10 à 30% de produits bio) : Les Châtenades (Mussidan), Anne Frank (Périgueux), Leroy Gourhan (Le Bugue), Dronne Double (Saint Aulaye), Olympe de Gouges (Vélines), Charles de Gaulle (La Coquille), Jacques Prévert (Bergerac), Georges et Marie Bousquet (Eymet) et Yves Delbos (Montignac)



Contact : Direction de l'Education et des Collèges



LA GESTION DES DECHETS DANS LES COLLEGES

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Education
Direction du Patrimoine
Pôle paysage et Espaces Verts

PARTENAIRES EXTERNES

SMD3

La Direction de l'Education et des Collèges accompagne, en lien avec la Direction de l'Environnement et du Développement Durable et celle du Patrimoine, les collèges dans la mise en pratique d'une meilleure gestion des déchets et son adaptation dans le cadre de la redevance incitative.

Pour cette année scolaire, les 35 collèges ont bénéficié d'une visite technique afin de mettre en œuvre une gestion efficace et optimale des bio déchets et rechercher leur valorisation sur site.

Ainsi, la Direction de l'Education et des Collèges accompagne les établissements dans la mise en œuvre et la gestion de composteurs.

Un technicien de la Direction de l'Education et des Collèges a été formé et détient le statut de « guide composteur » afin d'accompagner et former les agents des collèges au compostage. L'organisation de ces sessions de formation est en cours d'élaboration, elles pourraient être proposées dès la rentrée scolaire 2022-2023.



Contact : Direction de l'Education et des Collèges



PARTENAIRES INTERNES

Service Milieux naturels et Biodiversité

PARTENAIRES EXTERNES

Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Communauté de communes Périgord Limousin, associations, Fédération départementale de pêche

JOURNEE SPORT ET ENVIRONNEMENT AU BARRAGE DE MIALLET

Depuis 2 ans, le Département, en partenariat avec des acteurs locaux, organise une journée promouvant des activités physiques de pleine nature en lien avec la protection d'un espace naturel sensible.

Cette journée familiale se déroule sur le site du barrage de Miallet, un lieu privilégié pour la découverte de l'environnement qui s'étend sur 77 hectares.

En 2021, cette journée encadrée par 7 éducateurs et 1 technicien milieux naturels et biodiversité a rassemblé **500 visiteurs** sur le site.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



PRET DE CANOES ET PADDLES SUR LES SITES DE BAINNADE DEPARTEMENTAUX

Durant la période estivale du 19 juin au 29 août, le Département propose et assure la gestion, la coordination et la surveillance des prêts de canoës et de paddles auprès du public présent sur les sites de Gurson, Saint-Estèphe et La Jemaye.

Au total, **10 109 vacanciers** ont bénéficié de ce service gratuit durant l'été 2021.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

EPCI, comités départementaux sportifs, associations sportives, employeurs d'éducateurs sportifs

ETE ACTIF

Ce programme d'activités physiques de pleine nature, pour tous les publics et à tarif réduit, s'est déroulé du 7 juillet au 29 août 2021, sur l'ensemble du département. Il est porté par convention avec 19 Communautés de communes.

9 940 personnes ont bénéficié d'activités dispensés par 30 prestataires.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord et les communes de Saint Mesmin, Génis, Savignac-Lédrier, Saint-Cyr-les-Champagnes et Salagnac

AMENAGEMENT DE LA 1ERE STATION « DORDOGNE-PERIGORD TRAIL »

Le Département a mis en place des parcours permanents de trail-running. Il s'agit d'un réseau de parcours en boucle balisés par de la signalétique et un fléchage permanent rétro-réfléchissant pour permettre une pratique nocturne. Sur le modèle du ski alpin ou du ski de fond, chaque parcours est classé selon son niveau de difficulté (de facile à expert) et avec son propre code couleur (de vert à noir).

Cette 1^{ère} station « Dordogne-Périgord Trail Isle-Loue-Auvézère en Périgord » a été aménagée au départ de la commune de Saint-Mesmin en partenariat avec deux EPCI et 4 communes.



Au-delà de sa vocation sportive, ce concept a pour objectif de valoriser le territoire. Les patrimoines paysagers et historiques sont mis en valeur tout au long des parcours : points de vue, rivières, vallées, petits et grands éléments du patrimoine...

Le 17 octobre 2021, **300 participants ont inauguré les parcours** lors de l'inauguration du premier trail.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



LES INITIATIVES CULTURELLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

PARTENAIRES EXTERNES

Opérateurs culturels, associations et EPCI

Le Département porte une grande attention à la culture au niveau local ainsi qu'aux problématiques liées au développement durable.

Des attentions particulières ont donc été données aux opérateurs culturels dont les projets s'inscrivaient dans une démarche éco citoyenne et écologique (gestion des déchets, mise à disposition de gobelets réutilisables, covoiturage...).

En 2021, toutes les manifestations soutenues par le Département, ont mis un point d'honneur à porter une réflexion sur le développement durable, les circuits courts et la citoyenneté. Les conventions de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (S.I.C.C.), mises en place depuis 2016, ont permis d'amener sur les territoires des programmations de proximité, émanant des acteurs culturels des territoires et s'inscrivant dans le respect des droits culturels et du respect de l'environnement par la réduction de l'empreinte carbone. Cette culture d'excellence, en direction d'un public local, souvent peu concerné en la matière, ou trop éloigné des lieux dédiés tels que les salles de spectacles et autres centres culturels, se place au cœur des politiques de développement territorial et répond, en partie, aux enjeux de développement durable.



Contact : Service de l'Ingénierie Culturelle Territoriale



UN JARDIN NEOLITHIQUE AU CHATEAU DE CAMPAGNE

PARTENAIRES INTERNES

Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités

En partenariat avec le Pôle paysage et espace verts, plusieurs actions ont été menées autour du jardin et du domaine.

Suite à un appel à candidatures, une nouvelle équipe de prestataires a été missionnée pour concevoir, entretenir et animer le jardin néolithique sur une durée de deux ans. Elle est constituée de deux éco-interprètes et une paysagiste. Le jardin a été entièrement redessiné cette année et les animations repensées.

PARTENAIRES EXTERNES

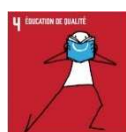
Pôle International de la Préhistoire

- 6 animations ont eu lieu de juin à septembre, notamment dans le cadre de la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins » et de la saison culturelle du domaine et de la Fête du Grand Site pilotée par le PIP. Le Département a également proposé des randonnées à la découverte du patrimoine du domaine.

- Le gisement du Roc de Marsal a été ouvert exceptionnellement pour les étudiants en préhistoire de l'université Bordeaux-Montaigne et pour le tournage du documentaire « Les Maîtres du feu » de Gabriel Martiarena, diffusé dans « La science grand format » sur France 5.



Contact : Service de l'Archéologie



LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

PARTENAIRES EXTERNES

Communes et communautés de communes adhérentes au PDLP et l'Agence Technique Départementale

Le Département accompagne la mise en réseau de 200 bibliothèques et points de lecture, adhérentes au Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP), sur le territoire et contribue ainsi à améliorer l'accès aux savoirs, à l'information et aux ressources culturelles des Périgourdin par :

- o La circulation de ces biens sur le territoire ;
- o La promotion de l'alphabetisation universelle ;
- o La mise à disposition d'un réseau de points d'accès où sont mis en œuvre les programmes et services gouvernementaux.



Contact : Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord



LA MEDIATHEQUE NUMERIQUE DORDOGNE

Créée en 2010, la Médiathèque numérique Dordogne, permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse et jeunesse.

La Ville de Périgueux (en 2016) et la Communauté d'agglomération de Bergerac (en 2020) ont rejoint la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord au sein d'un groupement de commandes pour mutualiser ce service.

Cela a permis d'augmenter l'offre documentaire pour un coût optimisé pour les trois collectivités.

Par ces ressources, complémentaires avec l'offre documentaire papier de la BDDP, les bibliothèques contribuent à la réduction de la fracture numérique par l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

PARTENAIRES EXTERNES

Médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux, réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération du Bergeracois



Contact : Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord



PARTENAIRES INTERNES

Services départementaux

PARTENAIRES EXTERNES

Association des Bibliothèques de France, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, Bibliothèque Publique d'Information

LES BIBLIOTHEQUES AU SERVICE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030

La Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord participe à l'agenda 2030 en mettant à disposition une exposition intitulée « Agenda 2030 » à destination des bibliothèques et des collèges du département.

Cette exposition, mise à disposition par Canopée, a été réalisée par la fondation GoodPlanet, qui a pour vocation de sensibiliser l'ensemble des acteurs, en particuliers les écoliers, aux enjeux environnementaux et sociaux actuels, et par le photographe Yann Artus-Bertrand.

Elle a pour but de montrer que le développement durable vise à concilier et harmoniser l'économie, le social et l'écologie. Elle est composée de 17 panneaux didactiques plastifiés qui évoquent les 17 objectifs du développement durable comme par exemple l'ODD 1 « Pas de pauvreté » ou l'ODD 10 « inégalités réduites ».

Cette exposition est accompagnée d'un choix de documents (principalement des livres et des DVD) et d'accessoires (fiches et cubes avec des exemples d'actions concrètes correspondant à chaque ODD) que les gens peuvent manipuler lors des expositions.

De plus, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord propose à son réseau des outils d'animation estampillés Agenda 2030 - expositions, valises et malles -. On peut citer par exemple l'exposition « c'est mon genre » en partenariat avec l'association « Femmes solidaires ». A travers cette exposition adressée au jeune public, des histoires simples abordent l'éducation non sexiste dès le plus jeune âge. Sur chaque panneau, une histoire est racontée aux enfants où les personnages sont confrontés à des situations d'inégalité

entre les filles et les garçons.



Contact : Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord

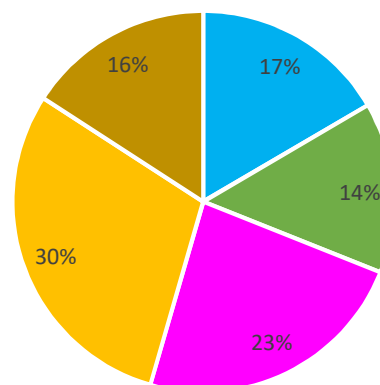


SYNTHESE DES ACTIONS – 6^{EME} COMMISSION

Sur les 16 actions présentées dans ce rapport pour la 6^{ème} commission, plus de la moitié contribue à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (30%) et à l'épanouissement de tous les êtres humains (23%) ce qui illustre bien les actions menées dans la commission 6.

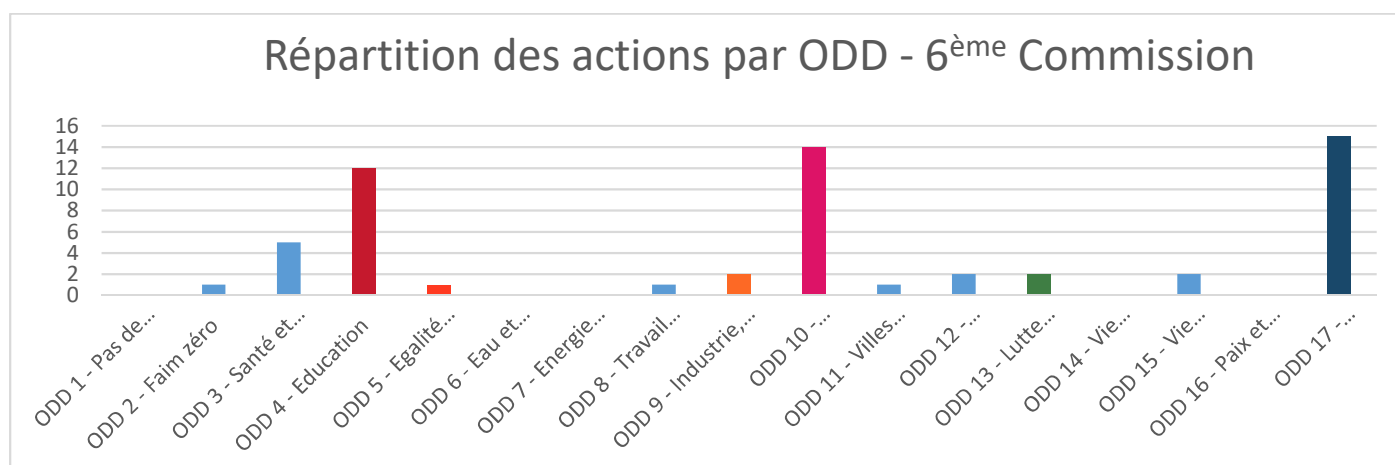
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 6^{ème} Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle sur l'éducation, la réduction des inégalités et les partenariats, en toute cohérence par rapport aux objectifs de la Commission.

Répartition des actions par ODD - 6^{ème} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part, avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Le label « Bibliothèque Numérique de Référence »

Marion LAGUERRE, Directrice de la Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord

Mission Développement Durable : qu'est-ce que le label Bibliothèque Numérique de Référence ?

Marion LAGUERRE : Créé par le Ministère de la culture en 2010, ce label vise à soutenir financièrement les collectivités qui ont un projet numérique ambitieux via leur bibliothèque. Le label permet d'obtenir des financements sur 3 à 4 années. Un premier dossier avait été déposé conjointement par la Ville de Périgueux et le Département en 2019 mais la crise sanitaire n'a pas permis au projet d'aboutir. Un deuxième dossier a donc été déposé en 2021 avec un plan d'actions 2021-2024. L'originalité de ce dossier est qu'il est porté par 2 collectivités. Cela permet d'avoir une stratégie numérique harmonisée et globale à l'échelle du département.

Mission Développement Durable : quel est l'objectif du projet porté par le Département et Périgueux ?

Marion LAGUERRE : Un des axes forts du projet est la connexion au territoire. L'idée est d'utiliser le numérique pour faire le lien humain / territoire/ lieu. Il s'inscrit dans une démarche centrée sur les usagers : se mettre à la place de l'utilisateur pour mieux répondre à ses besoins.

L'objectif est de développer la culture numérique (en allant au-delà de l'inclusion numérique), c'est-à-dire « Penser l'offre de service pour inciter le public à fréquenter les lieux, ne pas se contenter de consommer depuis chez soi ».

Mission Développement Durable : en quoi cela consiste ?

Marion LAGUERRE : le projet se décline en 3 axes :

1^{er} axe : rapprocher les lieux culturels des Périgourdins en construisant une existence sur le web. Repenser les services existants comme la réservation en ligne via le catalogue. C'est ce qui fait la force des bibliothèques. Néanmoins, ce type de service a besoin d'être modernisé. D'où l'idée de créer du lien au territoire et d'élargir le service à d'autres types de ressources. Par exemple, la Dordogne est une terre de tournages. Parce que Ridley Scott a tourné un de ses films en Dordogne, on pourrait proposer l'intégralité de ses œuvres sur une plateforme.

L'objectif est de proposer des offres de contenus renouvelées : faciliter l'accès à des documents physiques (livres, CD, DVD), mais aussi aux ressources en ligne directe. Sur ce dernier type de service, nous sommes confrontés à un modèle économique qui nous met en difficulté : les coûts de consultation explosent avec l'augmentation du nombre de consultations. Et plus la ressource attire le public, plus le coût est élevé pour le Département.

Toutefois, aussi critiquables soient-elles, les plateformes type Netflix, développent des pratiques culturelles chez les usagers et donnent accès à énormément de contenus. Qu'est-ce qu'on propose en termes d'offres de service public sans chercher à entrer en concurrence avec les plateformes de type Netflix ?

D'où l'idée de questionner le territoire pour faire sens et chercher le lien avec les opérateurs culturels pour valoriser d'autres ressources. C'est pour cela qu'on cherche à travailler avec les acteurs culturels qui peuvent avoir beaucoup de ressources. Il s'agit du cœur du projet : la mise en place d'une plateforme qui permette d'interroger les différents systèmes d'information. La complexité est de modéliser une architecture informatique efficace.

D'autre part, il faut améliorer la visibilité et la communication des bibliothèques sur le web pour donner les bonnes informations (horaires, adresses, photo...) et donner envie de s'y rendre. C'est un canal indispensable pour faire venir le public.

2^{ème} axe : développer et améliorer les usages numériques. En effet, les bibliothèques sont des lieux identifiés pour l'accompagnement aux démarches administratives. Toutefois, ce service est assez éloigné du métier de bibliothécaire et il faut différencier le « coup de pouce informatique » de la démarche en ligne qui n'est pas du ressort des bibliothèques. Il est donc envisagé de réaliser une cartographie des acteurs afin de fournir la bonne information au public et bien rediriger les usagers.

Le 2^{ème} volet de cet axe consiste à développer la littératie numérique par l'éducation aux médias et à l'image. Il s'agit de mieux connaître le numérique avec un esprit critique afin d'être capable d'utiliser le numérique à des fins culturelles. Un des moyens est de mettre à disposition des bibliothèques du matériel d'animation culturelle sur cette thématique, par exemple la valise sur la réalité virtuelle qui a été testée dans 2 bibliothèques cet été.

Le 3^{ème} axe regroupe les actions d'accompagnement et formation des bibliothécaires pour la mise en place de ce projet.

Mission Développement Durable : quels sont les partenaires culturels associés ?

Marion LAGUERRE : les acteurs culturels du territoire sont associés dès le départ du projet, comme par exemple, l'Agence culturelle départementale, Ciné passion Périgord, le Conservatoire, le PIP. L'idée est de sortir du champ des bibliothèques pour proposer des ressources plus diversifiées.

Mission Développement Durable : comment ce projet a-t-il été construit ?

Marion LAGUERRE : Un prestataire nous a accompagné en plusieurs temps :

- Une enquête auprès du grand public
- Une journée du réseau des bibliothèques
- Une enquête thématique avec 6 focus groupes, parmi lesquels le groupe « nouveaux arrivants », pour les interroger sur les pratiques culturelles et numériques ainsi que sur leurs attentes.

Actuellement, on travaille avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour nous aider à formaliser des scénarii de réalisations techniques et organisationnelles.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-7 du 3 février 2023

Orientations budgétaires 2023.

Rapport Social Unique (RSU).

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne.

Année 2021.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Cécile LABARTHE, Pascal DELTEIL donne pouvoir à Raphaëlle LAFAYE, Jean-Michel SAUTREAU donne pouvoir à Olivier CHABREYROU

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Jacques AUZOU, Rozenn ROUILLER.

RAPPORTEUR : Patricia LAFON-GAUTHIER

PREND ACTE

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Excusés sans pouvoir : 2

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-7 du 3 février 2023

**Orientations budgétaires 2023.
Rapport Social Unique (RSU).
Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
au sein du Département de la Dordogne.
Année 2021.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction publique,

VU l'article 1^{er} de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014, relatif aux politiques publiques menées sur le territoire de la Collectivité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,

VU le décret n° 2020-1943 du 30 novembre 2020, « relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique »,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 novembre 2022 relatif au Rapport Social Unique,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 novembre 2022 relatif au Rapport sur l'Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

VU l'avis de la 2^{ème} commission emploi, économie, tourisme, affaires européennes et coopération décentralisée,

VU l'avis de la 3^{ème} commission solidarité, santé, insertion, famille, enfance,

VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 6^{ème} commission jeunesse, éducation, culture, sports,

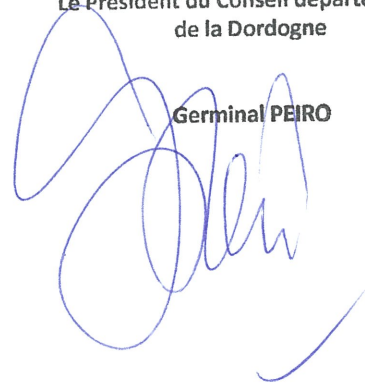
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du Rapport Social Unique de la Collectivité pour l'année 2021, ci-annexé (annexe 1), qui sera rendu public sur le site Internet du Conseil départemental.

PREND ACTE du Rapport sur l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne pour l'année 2021, ci-annexé (annexe 2), établi à l'occasion du débat sur les Orientations budgétaires 2023, présentant la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que les politiques menées sur son territoire en faveur de cette égalité et proposant des actions à mener visant à poursuivre cette politique au sein du Département.

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**

Germinal PEIRO



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-9 du 3 février 2023 Motion relative à la réforme des retraites.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Stéphane DOBBELS, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Fabienne LAGOUBIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Paul MASO, Laurent MOSSION, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Benoît SECRESTAT, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Christelle BOUCAUD donne pouvoir à Stéphane DOBBELS, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Cécile LABARTHE, Pascal DELTEIL donne pouvoir à Raphaëlle LAFAYE, Corinne DUCROCQ donne pouvoir à Bruno LAMONERIE, Florence GAUTHIER donne pouvoir à Paul MASO, Patricia LAFON-GAUTHIER donne pouvoir à Germinal PEIRO, Michel LAJUGIE donne pouvoir à Régine ANGLARD, Marie-Lise MARSAT donne pouvoir à Mélanie CELERIER, Serge MERILLOU donne pouvoir à Sylvie CHEVALLIER, Juliette NEVERS donne pouvoir à Pascal BOURDEAU, Jean-Michel SAUTREAU donne pouvoir à Olivier CHABREYROU, Christian TEILLAC donne pouvoir à Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Jacques AUZOU, Rozenn ROUILLER.

RAPPORTEUR : Mireille VOLPATO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participations : 14

Excusés sans pouvoir : 2

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-9 du 3 février 2023

Motion relative à la réforme des retraites.

CONSIDÉRANT que le projet de loi du gouvernement visant à reporter l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans est injuste et qu'il n'apparaît pas justifié au regard des deux derniers rapports du Conseil d'Orientation des Retraites (COR),

RAPPELANT en effet que le dernier rapport du COR (2022) prévoit que la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale serait stable jusqu'en 2027, en augmentation de 2028 à 2032 puis de nouveau stable ou en légère diminution à plus long terme,

ESTIMANT ainsi que le gouvernement fait le choix délibéré d'une politique libérale en matière de financement des retraites, pénalisant en particulier les salariés qui ont des carrières professionnelles morcelées, qui sont très majoritairement des femmes, et ceux qui exercent les métiers les plus pénibles,

CONSIDÉRANT que ce projet ne prend pas la mesure des inégalités entre Français au sujet de l'espérance de vie et encore moins celles concernant leur espérance de vie en bonne santé – c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne (selon une étude de 2020 de la Direction de la Recherche, des Etudes de l'Evaluation Statistique, près de 48 % des ouvriers déclarent des limitations d'activité au cours de leur première année de retraite dues à leur état de santé, contre 16 % chez les cadres),

CONSIDÉRANT par ailleurs que cette réforme menace d'aggraver la fracture entre les citoyens et leurs gouvernants, avec à la clé le risque d'une grave crise sociale et politique,

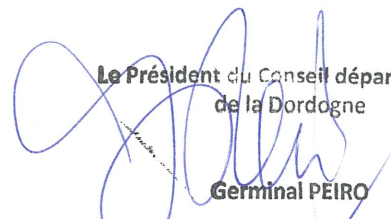
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

RAPPELLE qu'il n'y a pas d'urgence à légiférer.

S'OPPOSE au projet de réforme des retraites tel qu'il est aujourd'hui présenté.

SOUTIENT la mobilisation citoyenne et syndicale contre ce projet.

DEMANDE au gouvernement d'abandonner cette réforme pour des raisons évidentes de justice sociale.


Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne
Germinal PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-10 du 3 février 2023

Motion de soutien aux agriculteurs victimes des orages de grêle en 2022.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Stéphane DOBBELS, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Fabienne LAGOUBIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Paul MASO, Laurent MOSSION, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Benoît SECRESTAT, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Christelle BOUCAUD donne pouvoir à Stéphane DOBBELS, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Cécile LABARTHE, Pascal DELTEIL donne pouvoir à Raphaëlle LAFAYE, Corinne DUCROCQ donne pouvoir à Bruno LAMONERIE, Florence GAUTHIER donne pouvoir à Paul MASO, Patricia LAFON-GAUTHIER donne pouvoir à Germinal PEIRO, Michel LAJUGIE donne pouvoir à Régine ANGLARD, Marie-Lise MARSAT donne pouvoir à Mélanie CELERIER, Serge MERILLOU donne pouvoir à Sylvie CHEVALLIER, Juliette NEVERS donne pouvoir à Pascal BOURDEAU, Jean-Michel SAUTREAU donne pouvoir à Olivier CHABREYROU, Christian TEILLAC donne pouvoir à Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Jacques AUZOU, Rozenn ROUILLER.

RAPPORTEUR : Catherine BEZAC-GONTHIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Excusés sans pouvoir : 2

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-10 du 3 février 2023

Motion de soutien aux agriculteurs victimes des orages de grêle en 2022.

CONSIDÉRANT que les demandes légitimes des agriculteurs victimes des orages de grêle de l'an dernier en Dordogne n'ont pas été prises en compte à leur juste mesure par l'Etat,

ESTIMANT que leurs revendications pour une meilleure indemnisation de la part de l'Etat suite aux préjudices colossaux qu'ils ont subis – mettant même en jeu, pour certains, la pérennité de leur exploitation – sont pleinement justifiées,

RAPPELANT que les élus du Conseil départemental ont soutenu la mobilisation du 21 janvier dernier à Périgueux,

ESTIMANT que la répartition des aides de l'Etat, qui correspondent en moyenne à 5.000 € pour chaque agriculteur impacté, s'avère largement insuffisante,

RAPPELANT que, de son côté, le Conseil départemental a, dans le cadre de ses compétences, mobilisé l'an dernier des fonds au titre du RSA pour les agriculteurs touchés, a participé au relogement des sinistrés et a voté une enveloppe exceptionnelle de 50.000 € permettant aux éleveurs de mettre en place des semis de cultures fourragères,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DEMANDE à l'Etat qu'il réponde positivement aux requêtes des agriculteurs périgourdiens particulièrement mis en difficulté par cet épisode de grêle,

DEMANDE qu'une réflexion nationale soit menée pour anticiper les conséquences financières et humaines du dérèglement climatique qui produit déjà ses effets,

DEMANDE à l'Etat d'anticiper le changement de cultures sur chaque territoire qu'induit, à terme, la hausse des températures, et d'accompagner le monde agricole afin qu'il s'adapte au mieux à ces bouleversements.

DEMANDE que le Fonds National de Solidarité d'un montant de 680 M€, mis en place au 1^{er} janvier 2023 dans le cadre du nouveau système assurantiel permette de venir en aide aux agriculteurs sinistrés.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-11 du 3 février 2023

Motion de soutien aux artisans face à l'explosion des prix de l'électricité.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Jérôme BETAÏLLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Stéphane DOBBELS, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Fabienne LAGOUBIE, Bruno LAMONERIE, Paul MASO, Laurent MOSSION, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Benoît SECRESTAT, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Christelle BOUCAUD donne pouvoir à Stéphane DOBBELS, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Cécile LABARTHE, Pascal DELTEIL donne pouvoir à Raphaëlle LAFAYE, Corinne DUCROCQ donne pouvoir à Bruno LAMONERIE, Florence GAUTHIER donne pouvoir à Paul MASO, Patricia LAFON-GAUTHIER donne pouvoir à Germinal PEIRO, Michel LAJUGIE donne pouvoir à Régine ANGLARD, Jean-Michel MAGNE donne pouvoir à Carline CAPPELLE, Marie-Lise MARSAT donne pouvoir à Mélanie CELERIER, Serge MERILLOU donne pouvoir à Sylvie CHEVALLIER, Jean-Michel SAUTREAU donne pouvoir à Olivier CHABREYROU, Christian TEILLAC donne pouvoir à Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Jacques AUZOU, Pascal BOURDEAU, Juliette NEVERS, Rozenn ROUILLER.

RAPPORTEUR : Benoît SECRESTAT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participations : 6

Excusés sans pouvoir : 4

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations budgétaires 2023

N° 23-11 du 3 février 2023

Motion de soutien aux artisans face à l'explosion des prix de l'électricité.

CONSTATANT que le métier d'artisan subit durement l'explosion des prix de l'électricité, du fait de l'utilisation quotidienne et intensive d'appareils énergivores,

CONSTATANT que cette situation a déjà provoqué la fermeture de plusieurs entreprises artisanales en Dordogne et provoqué plusieurs licenciements,

CONSIDÉRANT que le gouvernement a répondu partiellement aux revendications de la profession en mettant en place :

- à partir du 1^{er} février 2023, le bouclier tarifaire pour les Toutes Petites Entreprises (ayant moins de 2 millions de chiffre d'affaire et un compteur électrique affichant une puissance électrique de 36 kilowattheures) afin qu'elles contiennent la hausse du prix de leur facture d'électricité à 15 %,
- la garantie pour toutes les TPE qu'elles ne paieront pas plus de 280 € le mégawattheure,
- l'amortisseur électricité pour les entreprises artisanales de moins de 250 salariés, sous la condition qu'elles ne soient pas éligibles au bouclier tarifaire et qu'elles possèdent un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kilowattheures.

CONSIDÉRANT toutefois que ces mesures n'ont que partiellement satisfait les artisans, qui estiment notamment que la restriction de l'accès au bouclier tarifaire précité aux seules entreprises possédant un compteur électrique de 36 kilowattheures est inadaptée aux activités de bouche (comme la boulangerie, par exemple) qui nécessitent souvent un compteur affichant une puissance de 96 kilowattheures,

CONSTATANT enfin que nombre de professionnels déplorent le fait que certaines aides prévues en faveur des TPE ne bénéficient pas aux Petites et Moyennes Entreprises de plus de 9 salariés, alors que celles-ci subissent les mêmes difficultés,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DEMANDE au gouvernement que l'ensemble des artisans bénéficient du même soutien et qu'à ce titre, puisse être accordé à l'ensemble des entreprises artisanales, TPE OU PME, un bouclier tarifaire qui limitera la hausse des prix de l'électricité à 15 %.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

TABLE DES MATIERES

N° du Rapport		Pages
	TOME II	
23-1	Approbation du compte-rendu	1
	5^{ème} COMMISSION	
	<u>INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS - LOGEMENT – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE</u>	
23-2	Aménagement global de sécurisation, d'accessibilité et de protection de la Vallée de la Dordogne MILANDES - CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC et BEYNAC. Prise en considération et approbation des principes du projet et dépôt des demandes d'autorisations administratives.	33
23-3	Voie de la Vallée de la Dordogne. Routes départementales n° 703, 49 et 57. Contournement de BEYNAC. Principes de démolition présentés lors du Comité de suivi du 8 décembre 2022 et proposés dans le cadre du dossier de consultation des entreprises de travaux aux fins de déconstruction des éléments construits, suite à l'injonction de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 10 décembre 2019.	36
	4^{ème} COMMISSION	
	<u>AGRICULTURE – FORÊT – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	
23-4	Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Adhésion à l'Association 3AR.	40
23-5	Proposition de signature de la charte "Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens".	42
	1^{ère} COMMISSION	
	<u>FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES</u>	
23-6	Orientations budgétaires 2023. Rapport sur la situation en matière de Développement Durable du Département de la Dordogne. Année 2022.	44
23-7	Orientations budgétaires 2023. Rapport Social Unique (RSU). Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne. Année 2021.	155

N° du
Rapport

Pages

TOME II

MOTIONS

209	Motion relative à la réforme des retraites.	158
23-10	Motion de soutien aux artisans face à l'explosion des prix de l'électricité.	160
23-11	Motion de soutien aux agriculteurs victimes des orages de grêle en 2022.	162